



# PROCEEDINGS

55th Plenary Meeting of the  
International Cotton  
Advisory Committee

Tashkent, Uzbekistan  
October, 1996

---

# PROCES-VERBAL

55e Réunion Plénière du  
Comité Consultatif International  
du Coton

Tachkent, Ouzbékistan  
Octobre, 1996

---

# ACTAS

55a Reunión Plenaria del  
Comité Consultivo  
Internacional del Algodón

Tashkent, Uzbekistán  
Octubre, 1996

PROCEEDINGS  
OF THE  
55TH PLENARY MEETING



ICAC  
Washington DC USA

© International Cotton Advisory Committee, 1996

Price: US\$50.00

Also available:

Statements of the 55th Plenary Meeting: US\$150.00

Papers Presented at a Technical Seminar at the 55th Plenary Meeting: US\$75.00

Please send orders to:

International Cotton Advisory Committee

1629 K Street, Suite 702

Washington DC 20006 USA

Telephone (202)463-6660 Fax (202)463-6950 Telex 408272789

E-mail [secretariat@icac.org](mailto:secretariat@icac.org) Internet <http://www.icac.org>

# FOREWORD

At the invitation of the Government of Uzbekistan, the 55th Plenary Meeting of the International Cotton Advisory Committee was held in Tashkent, Uzbekistan from October 7 to 11, 1996.

The International Cotton Advisory Committee is an association of governments having an interest in the production, export, import and consumption of cotton. It is an organization designed to promote cooperation in the solution of cotton problems, particularly those of international scope and significance.

The functions of the International Cotton Advisory Committee, as defined in the Rules and Regulations, are

- To observe and keep in close touch with developments affecting the world cotton situation
- To collect and disseminate complete, authentic, and timely statistics on world cotton production, trade, consumption, stocks and prices
- To suggest, as and when advisable, to the governments represented, any measures the Advisory Committee considers suitable and practicable for the furtherance of international collaboration directed towards developing and maintaining a sound world cotton economy
- To be the forum of international discussions on matters related to cotton prices

# PREFACE

Sur l'invitation du Gouvernement des Uzbekistan, le Comité consultatif international du coton a tenu sa 55e Réunion plénière à Tashkent, Uzbekistan du 7 au 11 octobre 1996.

Le Comité consultatif international du coton (CCIC) est une association de gouvernements ayant un intérêt dans la production, l'exportation, l'importation et la consommation de coton. C'est une organisation créée dans le but d'encourager la coopération pour la solution des problèmes relatifs au coton qui présentent un caractère international.

Les fonctions du Comité consultatif international du coton, telles que les définit le Règlement statutaire, sont les suivantes :

- Observer et suivre de près l'évolution de la situation mondiale dans la mesure où elle intéresse le coton.
- Réunir et publier des statistiques complètes, officielles et à jour sur la production, le commerce, la consommation, les stocks et les prix du coton dans le monde.
- Proposer, s'il en est besoin, aux Etats-membres du CCIC, toutes mesures que ce dernier juge appropriées et réalisables pour renforcer la collaboration internationale afin de développer et de maintenir une économie mondiale du coton qui repose sur des bases saines.
- Etre le forum international pour toutes discussions relatives aux prix du coton.

# PROLOGO

Por invitación del Gobierno de Uzbekistan, la 55a Reunión Plenaria del Comité Consultivo Internacional del Algodón se celebró en Tashkent, Uzbekistan, del 7 al 11 de octubre de 1996.

El Comité Consultivo Internacional del Algodón es una asociación de gobiernos que se interesan en la producción, exportación, importación y consumo de algodón y tiene como finalidad promover la cooperación para solucionar los problemas algodóneros, en particular los de alcance y significación internacional.

Las funciones del Comité Consultivo Internacional del Algodón, según se definen en el Reglamento son las siguientes:

- Observar el desarrollo que afecta la situación algodónera internacional y mantenerse al corriente de la misma.
- Reunir información estadística completa, oportuna y auténtica sobre la producción, el comercio, las existencias y los precios mundiales del algodón y divulgar dicha información.
- Sugerir a los gobiernos representados, en la forma y oportunidad convenientes, cualquier medida que el Comité Consultivo estime adecuada y factible para el progreso de la colaboración internacional con la debida atención a la manutención y desarrollo de una economía mundial algodónera sana.
- Ser el foro de discusiones internacionales en materias relacionadas con los precios del algodón.

# MEMBER GOVERNMENTS

## ETATS MEMBRES

## PAISES MIEMBROS

Argentina	Germany	Russia
Australia	Greece	South Africa
Belgium	India	Spain
Bolivia	Iran	Sudan
Brazil	Israel	Switzerland
Cameroon	Italy	Syria
Chad	Japan	Tanzania
China (Taiwan)	Mali	Turkey
Colombia	Korea, Rep. of	Uganda
Côte d'Ivoire	Netherlands	United Kingdom
Egypt	Pakistan	USA
Finland	Paraguay	Uzbekistan
France	Philippines	Zimbabwe
	Poland	

### Office of the Secretariat

1629 K Street NW Suite 702  
Washington, DC 20006 USA

Telephone: (202) 463-6660 Fax: (202) 463-6950 Telex: 408272789

E-mail: [secretariat@icac.org](mailto:secretariat@icac.org) Internet: <http://www.icac.org/>

# CONTENTS

FOREWORD—PREFACE—PROLOGO	1
MEMBER GOVERNMENTS—ETATS MEMBRES—GOBIERNOS MIEMBROS	3
البيان الصادر عن الاجتماع العام الخامس والخمسين	112
STATEMENT OF THE 55TH PLENARY MEETING	6
DECLARATION DE LA 55E REUNION PLENIERE	8
Заявление 55-го пленарного заседания	9
DECLARACION DE LA 55A REUNION PLENARIA	11
MINUTES	
Inauguration	13
Inauguration	35
Inauguración	59
Plenary Sessions—Séances plénières—Sesiones Plenarias	
First Plenary Session	13
Première séance plénière	35
Primera Sesión Plenaria	59
Attachments	13
Pièces jointes	35
Anexos	59
Second Plenary Session	16
Deuxième séance plénière	39
Segunda Sesión Plenaria	63
Third Plenary Session	19
Troisième séance plénière	42
Tercera Sesión Plenaria	66
Fourth Plenary Session	24
Quatrième séance plénière	48
Cuarta Sesión Plenaria	72
Fifth Plenary Session	25
Cinquième séance plénière	48
Quinta Sesión Plenaria	73
Closing Plenary Session	25
Séance de clôture	49
Sesión Plenaria de Clausura	73
Steering Committee—Comité de direction—Comité Directivo	
First Meeting	26
Première réunion	50
Primera Reunión	74
Second Meeting	27
Deuxième réunion	50
Segunda Reunión	75
Third Meeting	31
Troisième réunion	55
Tercera Reunión	80
Attachments	32
Pièces jointes	56
Anexos	81
LIST OF DOCUMENTS AND WORKING PAPERS	84
REPRESENTATION	85

## DECLARATION DE LA 55<sup>e</sup> REUNION PLENIERE

Le Comité consultatif international du coton, forum intergouvernemental pour la discussion de questions se rapportant au coton, s'est réuni du 7 au 11 octobre 1996 à Tachkent, en Ouzbékistan, pour sa 55<sup>e</sup> Réunion plénière depuis que le Comité a été créé en 1939. Trente-cinq pays membres étaient représentés. Les représentants de 14 pays non membres et cinq organisations internationales participaient en tant qu'observateurs. Le Comité a approuvé la déclaration suivante :

1. La production et la consommation mondiales de coton devraient maintenir un équilibre à plus de 19 millions de tonnes pendant les deux prochaines campagnes. Vu qu'on s'attend à de faibles différences entre la production et la consommation en 1996-1997 et en 1997-1998, seuls des ajustements mineurs sont prévus dans les stocks de fin de campagne et on s'attend à une période de prix stables à un niveau légèrement supérieur à la moyenne.
2. Selon les estimations présentées au Comité, la moyenne de l'Indice Cotlook A devrait s'accroître de 10 % à 15 % au-dessus de la moyenne à long terme de 73 cents américains la livre d'ici l'an 2000, au vu de la faible croissance de l'offre cotonnière. La concurrence du point de vue terres avec les cultures vivrières pourrait limiter les plantations de coton et la technologie actuelle ne donnera probablement que des gains modestes dans les rendements cotonniers pendant les quatre prochaines campagnes.
3. La consommation cotonnière mondiale est stagnante depuis le milieu des années 80. Toutefois, il est prévu qu'elle s'accroisse de 900 000 tonnes pour atteindre un niveau record de 19,5 millions de tonnes pendant les deux prochaines campagnes. Pendant les 10 dernières années, les accroissements dans la consommation de coton dans un grand nombre de pays ont été partiellement contrebalancés par les diminutions de la CEI.
4. La part du coton dans l'utilisation mondiale des fibres de textile a baissé, passant de 50 % au milieu des années 80 à 45 % en 1995. L'on note que la diminution dans la part était due à un certain nombre de facteurs dont une diminution des activités promotionnelles, des désavantages de qualité et des pénuries de l'offre suite à de faibles gains dans les rendements de coton. Il est décidé que le Secrétariat du CCIC et la Commission permanente, de pair avec les spécialistes invités, préparent des propositions spécifiques pour mettre fin à la diminution dans la part du marché de coton. De telles propositions circuleraient dans les pays membres deux mois avant la 56<sup>e</sup> Réunion plénière aux fins d'approbation et d'adoption lors de cette même Réunion.
5. Plusieurs pays ont fait le compte rendu de leurs expériences de libéralisation de leurs économies cotonnières. Certains pays sont encouragés par les résultats initiaux de ces efforts alors que d'autres pays pensent que les arrangements institutionnels actuels protègent le mieux les intérêts des exploitants agricoles.
6. Le Comité a écouté des comptes rendus indiquant que, par le biais de la libéralisation, les politiques publiques permettaient de plus en plus aux planteurs de coton de répondre aux signaux du marché tout en diminuant la fourniture gratuite d'intrants. Il a été à nouveau noté que les petits exploitants agricoles avaient besoin de plus d'information à un prix abordable leur montrant comment travailler sur les marchés privatisés. Certains délégués notent que les subventions de certains pays entravent l'efficacité de la production mondiale et du commerce mondial. Les pays membres demandent que soient éliminées les subventions et les pratiques commerciales déloyales tout au long de la chaîne de production et de commercialisation du coton.
7. Le Comité a pris note de comptes rendus indiquant que de profonds changements étaient en train de marquer l'économie cotonnière mondiale. De nouvelles routes pour le transport du coton sont explorées, de nouvelles technologies de communication sont adoptées à grande échelle et l'utilisation de conteneurs pour transporter le coton devient de plus en plus courante. Des progrès sont faits concernant la mise en place de nouveaux marchés à terme en Turquie. Les origines des exportations et les destinations des importations ont changé ces 10 dernières années et le nombre de participants sur le marché cotonnier mondial s'est accru. Les nouveaux participants sont instamment priés d'adhérer aux normes de la profession. Les Etats et les autres parties participant au commerce sont instamment priés de confirmer leur soutien pour un arbitrage international comme moyen de résoudre les litiges contractuels et de se conformer aux termes et dispositions de conventions internationales acceptées pour l'application des jugements d'arbitrage.
8. La nécessité d'améliorer la qualité du coton est mise en exergue. Suite aux demandes de la technologie de filature moderne et des pressions qui s'exercent sur la place du marché pour une plus grande efficacité du textile, l'exigence se fait de plus en plus grande concernant les matières premières. Il faut un coton de meilleure qualité. La compétitivité du coton sur la place du marché serait aidée par la mise au point de variétés mieux adaptées à une technologie de filature améliorée, par un meilleur égrenage et par une diminution de la contamination.
9. Les gouvernements soutiennent une pétition en vue de déclassifier le coton comme matériel dangereux. Cette pétition sera envisagée l'année suivante par l'International Maritime Organization (Organisation maritime internationale). Il est noté qu'il n'existe pas de preuves empiriques pour la classification et l'acceptation de la pétition diminuerait les coûts.
10. Le Comité a organisé un Séminaire technique sur le thème "Une Courte campagne cotonnière : Jusqu'à quel point ?". Le Séminaire technique de 1997 sera consacré à un examen des progrès dans le cadre des projets de développement cotonnier parrainés par le Comité et financés par le Fonds commun. Des plans sont faits pour la seconde Conférence de recherche cotonnière dans le monde qui se tiendra en 1998 en Grèce.
11. La 56<sup>e</sup> Réunion plénière du Comité se tiendra à Asunción, au Paraguay, la dernière semaine d'octobre 1997. Le Comité avait déjà accepté des invitations en vue d'organiser la 57<sup>e</sup> Réunion en Bolivie en 1998 et la 58<sup>e</sup> Réunion au Soudan en 1999.

# SUPPLY AND DISTRIBUTION OF COTTON

11 October 1996

Years Beginning August 1

	1992	1993	1994	1995 Est.	1996 Proj.	1997 Proj.
Million Metric Tons						
<b>BEGINNING STOCKS</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>9.221</b>	<b>8.619</b>	<b>6.967</b>	<b>7.642</b>	<b>8.91</b>	<b>8.90</b>
CHINA (MAINLAND)	3.204	2.964	2.126	3.043	4.17	3.52
USA	0.807	1.015	0.769	0.577	0.57	0.77
NET EXPORTERS	4.018	3.910	3.229	3.042	3.29	3.94
NET IMPORTERS 1/	5.203	4.709	3.738	4.599	5.62	4.95
<b>PRODUCTION</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>17.981</b>	<b>16.867</b>	<b>18.687</b>	<b>19.955</b>	<b>19.20</b>	<b>19.50</b>
CHINA (MAINLAND)	4.510	3.739	4.342	4.767	3.70	4.10
USA	3.531	3.513	4.281	3.897	3.85	3.90
INDIA	2.380	2.095	2.355	2.669	2.90	2.54
PAKISTAN	1.539	1.368	1.478	1.799	1.67	1.71
UZBEKISTAN	1.306	1.358	1.248	1.250	1.18	1.21
TURKEY	0.574	0.602	0.628	0.837	0.79	0.82
OTHERS	4.141	4.192	4.355	4.735	5.11	5.22
<b>CONSUMPTION</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>18.739</b>	<b>18.440</b>	<b>18.362</b>	<b>18.627</b>	<b>19.21</b>	<b>19.51</b>
CHINA (MAINLAND)	4.589	4.587	4.269	4.300	4.50	4.50
INDIA	2.108	2.160	2.279	2.475	2.57	2.68
USA	2.232	2.268	2.438	2.308	2.45	2.52
EAST ASIA & AUSTRALIA	2.358	2.299	2.192	2.198	2.20	2.18
EU & TURKEY	1.796	1.898	2.046	2.041	2.07	2.05
PAKISTAN	1.514	1.510	1.506	1.557	1.56	1.59
E. EUR. & FORMER USSR	1.462	1.082	0.963	0.992	1.04	1.07
BRAZIL	0.793	0.834	0.818	0.845	0.85	0.88
OTHERS	1.888	1.802	1.850	1.911	1.97	2.04
<b>EXPORTS</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>5.515</b>	<b>5.925</b>	<b>6.325</b>	<b>6.140</b>	<b>5.88</b>	<b>5.92</b>
USA	1.132	1.494	2.047	1.687	1.40	1.36
UZBEKISTAN	1.300	1.288	1.250	1.050	0.94	0.99
FRANCOPHONE AFRICA	0.504	0.520	0.614	0.623	0.64	0.68
AUSTRALIA	0.371	0.367	0.293	0.305	0.44	0.47
ARGENTINA	0.047	0.069	0.220	0.296	0.31	0.31
GREECE	0.120	0.175	0.265	0.271	0.27	0.28
CHINA (MAINLAND)	0.149	0.166	0.040	0.005	0.05	0.05
<b>IMPORTS</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>5.794</b>	<b>5.772</b>	<b>6.629</b>	<b>6.070</b>	<b>5.88</b>	<b>5.92</b>
EAST ASIA & AUSTRALIA	2.238	2.225	2.164	2.161	2.14	2.19
EU & TURKEY	1.191	1.231	1.262	1.136	1.17	1.29
E. EUR. & FORMER USSR	1.110	0.847	0.904	0.836	0.81	0.88
CHINA (MAINLAND)	0.053	0.176	0.884	0.663	0.20	0.20
SOUTH AMERICA	0.496	0.542	0.476	0.495	0.70	0.70
<b>TRADE IMBALANCE 2/ STOCKS ADJUSTMENT 3/</b>						
	<b>0.278</b>	<b>-0.153</b>	<b>0.304</b>	<b>-0.070</b>	<b>-0.00</b>	<b>-0.00</b>
	<b>-0.122</b>	<b>0.075</b>	<b>0.045</b>	<b>0.011</b>	<b>-0.00</b>	<b>-0.00</b>
<b>ENDING STOCKS</b>						
<b>WORLD TOTAL</b>	<b>8.619</b>	<b>6.967</b>	<b>7.642</b>	<b>8.911</b>	<b>8.90</b>	<b>8.89</b>
CHINA (MAINLAND)	2.964	2.126	3.043	4.169	3.52	3.27
USA	1.015	0.769	0.577	0.566	0.77	0.78
NET EXPORTERS	3.910	3.229	3.042	3.290	3.94	4.04
NET IMPORTERS 1/	4.709	3.738	4.599	5.621	4.95	4.85
<b>ENDING STOCKS/USE 4/ COTLOOK A INDEX 5/</b>						
	<b>0.39</b>	<b>0.35</b>	<b>0.39</b>	<b>0.38</b>	<b>0.38</b>	<b>0.38</b>
	<b>57.70</b>	<b>70.60</b>	<b>94.30</b>	<b>85.61</b>	<b>75*</b>	<b>77*</b>

1/ Includes Brazil, China (Mainland), Colombia, Mexico, Turkey and traditional importers except Greece

2/ The inclusion of linters and waste, changes in weight during transit, differences in reporting periods and measurement error account for differences between world imports and exports.

3/ Difference between calculated stocks and actual; amounts for forward seasons are anticipated

4/ World-less-China (Mainland) ending stocks minus China net exports, quantity divided by world-less-China consumption

5/ U.S. Cents per pound. Model results for 1996/97 and 1997/98 are based on net China (Mainland) trade, ratios of world-less-China (Mainland) ending stocks to use, barter sales from Central Asia, and futures prices. The estimate for 1994/95 is adjusted for quotes during June and July.

\*/ 95% confidence intervals extend 9 cents per pound above and below each point estimate



## Inauguration

Lundi 7 octobre 1996, 12h30

Le SECRETAIRE GENERAL présente Son Excellence Islam Karimov, Président de la République de l'Ouzbékistan. Il note que c'est un honneur pour le Comité que le Président inaugure cette 55<sup>e</sup> Réunion, suscitant un vif intérêt tel qu'en témoigne le nombre record de participants. Il fait allusion à l'histoire de l'Ouzbékistan au carrefour de routes marchandes et de cultures et aux progrès réalisés par le pays depuis qu'il a accédé à l'Indépendance il y a cinq ans. Ses remarques sont une déclaration de la Réunion.

Le Président Karimov souhaite la bienvenue aux délégués et aux observateurs à Tachkent et leur souhaite des discussions fructueuses. Il dit que la construction de l'hôtel où se déroule la Réunion est un symbole significatif de l'engagement du Gouvernement de l'Ouzbékistan face à la Réunion et de son appréciation aux délégués

pour leur présence à Tachkent. Il souhaite la bienvenue aux représentants des associations cotonnières, telles que la Liverpool Cotton Association, le Bremer Baumwollbörse, la Bourse cotonnière de New York et d'autres organisations participant à la Réunion.

Il passe en revue l'histoire de l'Ouzbékistan dans la production cotonnière et son ancienne position. Il fait le point de la stratégie de l'industrie cotonnière du pays et fait référence à un certain nombre de projets en cours, dont le projet de développement de la Banque mondiale et plusieurs activités réalisées conjointement avec des associations de négoce cotonnier, des fabricants de machinerie et d'autres sociétés privées s'intéressant à l'Ouzbékistan.

Il dit que l'Ouzbékistan a l'intention de développer davantage le potentiel de son industrie cotonnière par le biais de rendements accrus, d'une meilleure qualité, d'une production accrue de

semences de qualité, d'améliorations dans l'utilisation de l'eau et d'améliorations dans l'environnement. Il note qu'un organisme spécial a été créé au sein du Cabinet des Ministres aux fins de réaliser ces objectifs. Le Président Karimov passe en revue sa collaboration avec des sociétés privées dans d'autres pays qui ont apporté une assistance en matière de formation à son pays. Il note en outre les mesures en train d'être prises pour aménager de meilleures routes de transport pour le coton vers l'Est, l'Ouest et le Sud.

Le SECRETAIRE GENERAL remercie le Président de son survol complet de la situation actuelle et du développement futur de l'industrie cotonnière en Ouzbékistan et note l'ouverture officielle de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière.

*Les Déclarations de la Réunion, qui font partie intégrante du procès-verbal complet de la Réunion, sont publiées séparément.*

## Première séance plénière

Lundi 7 octobre 1996, 14h00

Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le PRESIDENT donne la parole au Secrétaire général qui présente le rapport du Président de la Commission permanente. Le SECRETAIRE GENERAL note que M. José Molina de l'Argentine ne se trouve pas à Tachkent et qu'il présente en son nom le rapport du Président de la Commission permanente. Il passe en revue les activités de la Commission pendant l'année dernière et la relation entre la Commission et le Fonds commun des produits de base. Le rapport de M. Molina est joint en annexe.

Ensuite, le PRESIDENT donne la parole à M. Lawrence Shaw qui présente le rapport du Directeur exécutif. M. Shaw passe en revue les activités du Secrétariat pour la période écoulée depuis la dernière Réunion plénière du Comité à Manille, en octobre 1995 et les fonctions en matière d'économie et de statistiques et d'information technique du Secrétariat. Le rapport du Directeur exécutif est joint en annexe.

Le PRESIDENT note que les questions administratives soulevées dans les deux rapports pourront être discutées lors de la seconde réunion du Comité de Direction.

Le PRESIDENT donne la parole au délégué de l'ARGENTINE qui note l'existence d'un grand nombre de facteurs dans le monde qui unissent

les nations. Un de ces facteurs, dit-il, est la culture du coton. Il indique que la délégation argentine exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de l'Ouzbékistan et à la population de Tachkent pour l'hospitalité témoignée aux participants de la réunion. Il passe en revue l'histoire de la production cotonnière dans l'Ouzbékistan, notant son héritage de 2 000 ans et les efforts plus récents faits pour irriguer le désert dans les vallées de Syr-Darya et d'Amu-Darya pendant les années 20. Il fait état des progrès réalisés par l'Ouzbékistan pour accroître sa production, plaçant le pays au second rang des plus grands exportateurs mondiaux du coton. Il fait savoir qu'il se réjouit à l'idée du Séminaire technique de jeudi, où seront discutées les mises au point de variétés fameuses dans l'Ouzbékistan. Les remarques du délégué de l'Argentine sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie le délégué de l'Argentine pour ses propos aimables à l'égard de l'Ouzbékistan et pour son survol de l'histoire cotonnière en Ouzbékistan aidant ainsi les délégués à mieux connaître la situation cotonnière dans ce pays. Suivant ces commentaires et les deux rapports formels exigés conformément aux Règlements statutaires du Comité, le PRESIDENT ajourne la première séance plénière.

### PIECES JOINTES

#### Rapport du Président de la Commission permanente

M. José D. Molina  
Argentine

J'aimerais exprimer la reconnaissance du Comité consultatif international du coton au Gouvernement de l'Ouzbékistan pour accueillir la 55<sup>e</sup> Réunion plénière du CCIC. L'Ouzbékistan s'est joint au CCIC lors de la 51<sup>e</sup> Réunion plénière qui s'est tenue à Liverpool, au Royaume-Uni, peu après que la République est devenue un pays indépendant. Le coton est particulièrement important pour les habitants de l'Ouzbékistan. L'Ouzbékistan s'est spécialisé dans la production cotonnière lorsqu'il faisait partie de l'Union soviétique. A présent, le pays connaît une diversification de sa production et l'Ouzbékistan produit un grand nombre de produits agricoles et industriels. Mais le coton garde toute son importance dans l'économie.

Le coton de l'Ouzbékistan est également extrêmement important pour le monde. L'Ouzbékistan est actuellement l'un des deux plus grands exportateurs de coton dans le monde. Le Secrétariat a aidé le secteur cotonnier de l'Ouzbékistan à développer son rôle indépendant dans les

affaires cotonnières et la participation de l'Ouzbékistan aux travaux du Comité consultatif international du coton a renforcé le Comité. C'est un partenariat comportant des avantages mutuels et qui continuera à offrir des bénéfices dans les années à venir.

Il incombe au Président de la Commission permanente de faire le compte rendu des activités de la Commission permanente depuis la 54<sup>e</sup> Réunion plénière qui s'est terminée le 27 octobre 1995 à Manille, aux Philippines. Depuis, j'assume la position de Président de la Commission permanente. Les autres responsables de la Commission permanente que vous avez vus à Manille sont Messieurs Victoriano Leviste des Philippines et Aluisio Lima-Campos du Brésil, qui ont assumé conjointement avec moi-même, de manière experte, leurs fonctions.

La Commission permanente s'est rencontrée à six reprises, de janvier à septembre 1996.

Il entre dans la fonction du Comité consultatif international du coton d'être le forum de discussions sur les questions se rapportant aux cours du coton. Ces discussions doivent se dérouler régulièrement au sein de la Commission permanente. Lors de chacune de ces réunions, en 1995/96, la Commission permanente a reçu le compte rendu du Secrétariat sur la situation cotonnière dans le monde. En outre, les pays membres ont eu l'occasion de porter à l'attention du Comité les questions préoccupantes dans leurs secteurs cotonniers.

Outre son rôle de forum de discussions internationales, la Commission permanente a la responsabilité, conformément au Règlement statutaire de la Commission, d'envisager et d'approuver un ordre du jour provisoire pour cette réunion, un budget pour l'exercice fiscal commençant le 1er juillet 1996, un audit des comptes financiers et la nomination des associés de recherche. La Commission s'est acquittée de ces devoirs en 1995/96.

En 1995/96, la Commission permanente a traité deux questions portées à son attention lors de Réunions plénières précédentes du Comité ainsi qu'un certain nombre de questions administratives. Les comptes rendus sur les mesures prises par rapport aux questions administratives seront présentés lors de la seconde Réunion du Comité de direction mercredi après-midi.

Lors de la 53<sup>e</sup> Réunion plénière, il a été suggéré que le Secrétariat se penche sur les possibilités de créer un Institut international de recherche sur le coton. Depuis cette réunion en octobre 1993, le Secrétariat s'est entretenu avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale concernant les possibilités de créer un institut international de recherche sur le coton. Le GCRAI est une association informelle comptant plus de 40 bailleurs de fonds des secteurs public et privé, dont le siège est à Washington DC. Un

Vice-Président de la Banque mondiale est à la tête du Groupe. Le Groupe est composé d'éminents instituts tels que l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI) et le Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT).

Il semble exister peu d'enthousiasme au sein du GCRAI, pas plus qu'ailleurs, de créer un nouvel institut international mais le Secrétariat du CCIC a été prié de proposer que le GCRAI définisse un programme de recherche internationale sur le coton. Il a été envisagé que la recherche internationale sur le coton se concentre sur le maintien d'une banque de plasma germinatif de coton, les problèmes écologiques régionaux et de culture cotonnière d'un intérêt interrégional, la diffusion de technologies, la formation portant sur la recherche en matière de production cotonnière et le maintien d'un laboratoire bien équipé de technologie de la fibre pouvant servir l'industrie du textile.

Le Comité consultatif technique du GCRAI a envisagé la proposition de formuler un tel programme mais a décidé, "au regard d'autres sources disponibles pour une telle recherche," que le GCRAI ne devait pas jouer à ce niveau un rôle officiel. Au regard de cette décision et vu le soutien donné lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière en vue d'identifier les meilleures pratiques mondiales pour la mise en place de systèmes de production cotonnière, soutenables du point de vue écologique et économique, la Commission permanente s'est penchée sur les actions que pouvait prendre le CCIC concernant la recherche cotonnière internationale.

Les opinions exprimées par les membres n'appuyaient pas la création d'une nouvelle institution qui exigerait un financement des pays membres mais soutenaient par contre le travail continu du CCIC en ce qui concerne l'encouragement de la coopération régionale pour la recherche sur la production de coton, le parrainage continu de conférences de recherche internationale, le parrainage de séminaires de formation pour les chercheurs du coton et l'encouragement de la mise sur pied de programmes cotonniers qui seraient financés par d'autres organisations.

La seconde question traitée par la Commission permanente concernait le type d'action que pouvait prendre le CCIC pour préserver la place du coton dans l'économie mondiale. Lors de la 53<sup>e</sup> Réunion plénière, les délégués ont confirmé l'importance du développement de marché pour le coton et ont proposé qu'un projet du Fonds commun soit mis sur pied pour financer un groupe d'experts qui feraient des recommandations concernant la manière de procéder suivant la clôture de l'Institut international du coton, qui avait été créé sous l'égide du CCIC en 1966. La 54<sup>e</sup> Réunion plénière a pris note de la chute de la part de marché du coton en 1994 et a accordé

la priorité aux actions que pouvait prendre le CCIC pour enrayer la baisse.

La Commission permanente a pris note du compte rendu du Secrétariat, lui indiquant qu'il ne semblait pas possible d'obtenir le soutien du Fonds commun pour le financement d'un groupe d'experts, activité qui, selon le Fonds commun, relevait de la responsabilité du CCIC, et a également écouté les avis des pays membres sur la manière de procéder pour le développement du marché du coton.

La Commission permanente a soutenu le partage d'information concernant les programmes de promotion cotonnière. Il a été proposé que le Secrétariat prépare un document sur les expériences d'autres pays, que les représentants des programmes de promotion cotonnière des pays membres soient invités à se joindre à la Commission permanente afin de discuter de leurs activités et que des séminaires soient organisés parallèlement aux Réunions plénières. Certains délégués ont également souligné la nécessité d'examiner dans quelle mesure les restrictions commerciales, les problèmes de qualité et les problèmes environnementaux pouvaient être responsables de la part de marché décroissante du coton.

L'attention de la Commission permanente s'étant consacrée aux questions administratives sur la majeure partie de l'année passée, il est prévu que ces activités soient exécutées l'année à venir. La Commission permanente envisagera les programmes de promotion mis sur pied dans les pays membres par le biais d'un document général du Secrétariat et des présentations des orateurs invités. Il est prévu qu'un séminaire se tienne lors de la 56<sup>e</sup> Réunion plénière sur les actions que pourrait prendre le CCIC pour enrayer les baisses du coton.

Il entre également dans ma responsabilité de faire le compte rendu devant la Commission consultative sur la relation entre le CCIC et le Fonds commun des articles de base. Lors de la 50<sup>e</sup> Réunion plénière à Montpellier, en France, la Commission consultative a demandé à la Commission permanente de la garder informée de l'évolution de cette relation puisque des projets sont proposés aux fins de financement par le Fonds commun.

Le rapport du premier projet parrainé par le CCIC sur les Perspectives de production cotonnière dans les dix ans à venir a été publié par la Banque mondiale en décembre 1995. Un document sur les conclusions de ce projet sera présenté lors d'une session avancée de la présente Réunion plénière. En outre, les délégués recevront une information à jour sur l'état d'avancement de trois autres projets parrainés par le CCIC et qui ont été financés par le Fonds commun.

En 1995/96, le Fonds commun a continué à envisager un projet afin d'améliorer la commercialisation du coton produit dans des zones affectées par la colle. Un changement dans les circonstances avait valu une révision du projet visant à effectuer les travaux de terrain au Soudan. On espère que le Conseil d'administration approuvera le financement du projet modifié à la fin de ce mois.

Le CCIC doit servir d'entité de supervision dans le cadre de projets approuvés par le Fonds commun, nécessitant l'investissement d'une partie du temps du personnel et des dépenses pour les activités de suivi dans le cadre de chacun de ces projets. Les coûts en ce qui concerne les activités du Fonds commun en 1995/96 sont estimés à hauteur de 17 535 \$, y compris les déplacements, le temps du personnel, la photocopie et l'envoi de documents, soit 1,5 % du budget annuel du CCIC. Ces coûts représentent environ 40 % du niveau des deux dernières années. Depuis 1990, les coûts des activités du Fonds commun se sont élevés à un total de 153 500 \$, soit 2,2 % du budget total cumulatif du CCIC, soit 6,8 millions \$ sur les cinq ans.

J'aimerais, en guise de conclusion, souhaiter une bienvenue chaleureuse aux représentants du Mali, qui s'est joint récemment au Comité. J'aimerais aussi inviter tous les gouvernements qui ne font pas encore partie du Comité. Le CCIC ouvre ses portes à tous les pays s'intéressant au coton et serait heureux de vous compter dans ses rangs.

## Rapport du Directeur exécutif

Lawrence H. Shaw

Il est de mon devoir de faire le compte rendu des activités du Secrétariat du Comité depuis la 54<sup>e</sup> Réunion plénière à Manille.

Mille neuf cent quatre-vingt-seize marque la 50<sup>e</sup> année d'existence du Secrétariat. Comme vous le savez, le Comité a été créé en 1939, juste après le début de la seconde guerre mondiale. De 1942 à 1944, les réunions ont été suspendues à cause de la guerre et, lors de la cinquième Réunion plénière en 1946, il a été décidé, au vu de la nécessité de garder la situation cotonnière mondiale sous examen continu, de créer un Secrétariat permanent.

Ces 50 dernières années, le monde a changé de maintes manières mais les termes de référence du Secrétariat, eux, n'ont pas changé. En 1996, comme en 1946, le Secrétariat a observé la situation mondiale et a collecté et diffusé des statistiques et autre information concernant le coton et les textiles. Le Secrétariat a également cherché à faire avancer la coopération internationale et à faciliter des discussions sur les ques-

tions concernant les cours du coton. Le but des efforts faits par le Secrétariat était de promouvoir une économie mondiale saine du coton dans laquelle les producteurs et les consommateurs de coton pouvaient prospérer.

Les deux domaines que suit et observe le Secrétariat sont le marché économique du coton et l'information technique concernant la production cotonnière. Le personnel du Service économique et des Statistiques du Secrétariat examine continuellement la situation cotonnière mondiale et met à jour les estimations statistiques sur la production, la consommation, le commerce et les stocks de coton dans le monde, pratiquement tous les jours. Ces statistiques à jour peuvent être accédées facilement sur l'Internet. A la fin de chaque mois, le Secrétariat publie une mise à jour mensuelle de la situation cotonnière mondiale disponible sur l'Internet, par e-mail ou par fax. Tous les deux mois, le Secrétariat publie ses estimations dans le *COTON : Examen de la Situation Mondiale* faisant une description plus détaillée des développements récents et futurs dans la situation économique pour le coton, de pair avec des comptes rendus des développements dans les politiques cotonnières et dans les secteurs cotonniers des divers pays. Le personnel du Service économique et des Statistiques publie également, une fois par an, des statistiques détaillées et des rapports sur la demande mondiale du textile, le commerce mondial du coton et l'offre cotonnière mondiale. Des versions à jour des statistiques de ces rapports sont publiées sur CD-ROM au début d'avril. Le CD-ROM annuel comprend également les statistiques historiques complètes sur le coton maintenues par le CCIC ainsi que les antécédents des principaux documents du CCIC.

L'accès à toute l'information du CCIC est disponible sur l'Internet pour toutes les délégations. L'emploi d'Internet permet aux pays membres d'avoir accès à l'information du CCIC à un coût faible et dans les meilleurs temps possibles. J'espère qu'un nombre croissant des Etats membres seront en mesure d'utiliser l'Internet comme source d'information dans l'année à venir. Pour notre part, nous avons perfectionné nos installations pour avoir un accès plus rapide sur nos sites et nous vous recommandons vivement de nous contacter concernant une assistance pour accéder à l'information du CCIC sur l'Internet.

Lorsque le Secrétariat a été créé, il était prévu que les organisations dans chaque pays membre envoient des rapports mensuels au Secrétariat que celui-ci compilerait aux fins de les partager avec d'autres membres. Seulement, les choses ne se sont pas vraiment passées ainsi. Aujourd'hui, le Secrétariat continue à dépendre des organismes de coordination dans chaque pays membre pour lui fournir une information statistique sur le secteur cotonnier. Toutefois, tous les organismes de coordination ne sont pas en me-

sure de fournir l'information demandée par le Secrétariat. S'agissant tout particulièrement des pays où le secteur cotonnier a été libéralisé récemment, souvent il ne leur est plus possible de compiler des rapports statistiques détaillés sur le coton et, bien sûr, tous les pays producteurs de coton ne sont pas membres du Comité. Aussi, le Secrétariat dépend-il de toutes les sources possibles d'information dont des estimations informées de visiteurs récents, des publications commerciales, d'autres organisations internationales et d'évaluations informelles d'autres personnes faisant des estimations du coton. Les estimations sont confirmées par les visites du Secrétariat dans les divers pays membres, prévues au moins une fois tous les trois ans.

Cette année, les membres du Secrétariat ont pu rencontrer des représentants de gouvernements membres et/ou des représentants des secteurs cotonniers dans 21 pays membres et six pays non membres. Outre la collecte de l'information sur le coton, le personnel du Secrétariat a fait des présentations des perspectives actuelles pour le coton, a participé à des réunions internationales et a supervisé les projets du Fonds commun parrainés par le CCIC.

La communication des estimations les plus informées de la production et de la consommation cotonnières mondiales aux pays membres est le but du Secrétariat. Bien sûr, avec chaque jour qui passe, nous connaissons un peu mieux la campagne. Et, vu les retards inévitables dans les comptes rendus, de nombreux mois passeront peut-être après la fin d'une campagne cotonnière avant que les chiffres finaux ne soient disponibles, même dans des pays avec des procédures statistiques élaborées. Aussi, une bonne estimation de la production est-elle toujours relative au moment où l'estimation est faite. Plus on se rapproche de la fin de la campagne, plus on a de chances d'avoir une bonne estimation. Mais pour la plupart des participants du marché cotonnier, de bonnes estimations à la fin de la campagne ne sont plus d'une grande utilité.

Aussi, le Secrétariat vise-t-il à produire des estimations de la production et de la consommation cotonnières mondiales dès la fin de mai, deux campagnes au préalable. Ces estimations annuelles sont bien sûr sujettes à une erreur plus grande que des estimations faites une campagne à l'avance. Le numéro actuel de *COTON : statistiques mondiales* comprend des tableaux indiquant les erreurs du Secrétariat dans l'estimation de la production, de la consommation et du commerce cotonniers ainsi que dans les stocks pour le monde et un certain nombre de pays. Probablement qu'il n'existe que peu de possibilités de diminuer la marge de ces erreurs à l'avenir, puisque la production cotonnière continue à dépendre de conditions climatiques très variables et que la consommation de coton dépend de l'évolution des circonstances économiques. Toutefois, il est important pour les utilisateurs

des estimations du Secrétariat de connaître l'ampleur des erreurs passées pour évaluer l'exactitude des estimations actuelles.

C'est au niveau de l'estimation de la consommation que nos erreurs sont les plus petites, bien que nous ayons régulièrement surestimé la consommation à l'avance de la campagne pendant la période 1990-1996. Nous avons eu en moyenne une erreur de 5 % deux années avant la fin de la campagne. S'agissant de la production, notre erreur était de 7 %. Ces erreurs ont été diminuées à 4 % dans le cas de la production et à 3 % dans le cas de la consommation une année avant la fin de la campagne.

Les changements dans les stocks sont le résultat des différences entre la production et la consommation. Difficile de prédire les différences comme le sait toute personne qui a de l'expérience en matière de prévision de déficit budgétaire ou de marge bénéficiaire d'une société. Et, en effet, nos erreurs dans l'estimation de stock ont été plus grandes —19 % dans le cas des stocks mondiaux deux ans à l'avance et 12 % un an à l'avance.

Ces erreurs sont moindres lorsqu'on examine les stocks à l'extérieur de la Chine continentale. Comme vous le savez, les opinions divergent grandement concernant la dimension des stocks chinois, même de nos jours, puisque la fourchette dans les estimations dépasse 100 %. Si l'on exclut les stocks de la Chine (continentale), l'erreur du Secrétariat était de 16 % deux ans à l'avance et de 8 % un an à l'avance.

Vu que le niveau de stock à l'extérieur de la Chine continentale est le principal déterminant des estimations du Secrétariat des changements dans les cours du coton, les erreurs dans les prévisions de l'Indice Cotlook A sont de la même ampleur, 15 % deux ans à l'avance et 9 % un an à l'avance. L'erreur dans l'équation de prévision des prix est moindre, environ 4 ou 5 %, mais est combinée aux erreurs faites dans les prévisions des variables indépendantes.

Actuellement, le Secrétariat, se fondant sur son évaluation de la production et de la consommation mondiales, pense que l'Indice Cotlook A se situera en moyenne dans la fourchette mi-70 cents pour les campagnes 1996/97 et les campagnes 1997/98. Ces prévisions représentent des diminutions de 8 à 10 cents la livre par rapport à 1995/96 et de 16 à 18 cents la livre par rapport à 1994/95, bien qu'on pense que l'Indice Cotlook A risque de rester proche de sa moyenne de 20 ans. La baisse est due à des stocks mondiaux qui s'accumulent, tant en Chine qu'ailleurs.

La consommation mondiale de coton a augmenté relativement peu ces 10 dernières années, à un

rythme de 8 %, alors que la consommation mondiale de fibres de textile s'est accrue de 20 %. La consommation par habitant de tous les produits de textile a augmenté, passant de 7,1 kg à 7,2 kg alors que l'utilisation du coton a diminué, passant de 3,5 kg à 3,2 kg. La part du coton sur le marché de la fibre mondiale a diminué, passant de 50 % en 1986 à 45 % en 1996, niveau le plus faible dans l'histoire du coton.

Cette diminution dans la part du marché est chose préoccupante puisque les pays consommateurs et producteurs ont beaucoup à gagner d'une consommation croissante du coton. Toutefois, si la diminution de la part continue au rythme actuel, il pourrait bien y avoir arrêt dans la croissance de la consommation cotonnière mondiale.

S'agissant de l'information technique sur la production cotonnière, la Section d'information technique du Secrétariat continue à publier *THE ICAC RECORDER* qui présente une information à jour sur les derniers développements de la recherche sur la production cotonnière. Les articles du Recorder font le compte rendu des réunions internationales sur la recherche cotonnière. Ce sont aussi des examens de la recherche actuelle sur des thèmes intéressant tant les producteurs que les consommateurs de coton. Un certain nombre d'articles qui ont été publiés par le passé dans le Recorder sur la production de coton organique ont été compilés dans un document séparé qui a été distribué lors de la Réunion. La Section d'information technique a également préparé, pour cette réunion, une Etude à jour des pratiques de production cotonnière.

L'année dernière, la Section d'information technique a réalisé un séminaire de recherche et a parrainé plusieurs réunions régionales de chercheurs du coton. En novembre 1995, conjointement avec le FUNDA (Fondation pour le développement agricole du Nicaragua), le Comité a parrainé la cinquième réunion de l'ALIDA (Association latino-américaine de la recherche-développement cotonnière). En mai 1996, le Comité a organisé un séminaire à Washington pour les personnes intéressées par la technologie de la fibre dans le cadre de son programme des associés de recherche. Dix chercheurs venant de la Belgique, de la Chine (Taïwan), de la Colombie, de la République de Corée, de la Grèce, de l'Inde, de l'Ouganda, du Soudan, de la Turquie, et du Zimbabwe ont été en mesure de venir assister au séminaire. En septembre, le Comité coparrainait, de pair avec la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le programme cotonnier du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), la troisième réunion du Réseau interrégional de

coopération en matière de recherches dans les régions de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

En parrainant ces réunions, le Secrétariat accomplit la mission qui lui fut confiée lors de la création, en 1980, de la Section d'information technique aux fins de faciliter l'échange d'information et de créer des canaux de communication entre scientifiques afin de promouvoir une meilleure compréhension des problèmes de recherche.

L'information technique est également disponible sur l'Internet. En juillet 1996, le Secrétariat a créé une liste e-mail du charançon de la capsule, permettant aux participants du monde entier de partager des informations sur la lutte contre le charançon de la capsule. Les contributions envoyées à la liste sont communiquées à tous les participants de cette liste. Le charançon de la capsule est un ravageur du coton aux Amériques. La liste compte des participants des Etats-Unis et de l'Amérique centrale et du Sud. La liste devrait être d'une aide toute particulière à l'Argentine, au Brésil et au Paraguay dans leurs efforts visant à mettre sur pied une stratégie de lutte contre le charançon de la capsule dans le cadre d'un projet parrainé par le CCIC et financé par le Fonds commun.

En 1996, le Secrétariat avait l'occasion de consulter un certain nombre de délégations des pays membres en visite à Washington DC. Lors de ces réunions, le Secrétariat a discuté de ses travaux et a cherché à voir comment il pouvait être d'un plus grand service aux pays membres. J'aimerais encourager les délégations de tous les pays membres à venir au Secrétariat lorsqu'elles sont en visite aux Etats-Unis.

Et permettez-moi à nouveau de profiter de cette occasion pour remercier les nombreuses personnes d'organisations publiques et privées qui ont aidé le Secrétariat dans ses travaux cette année dernière. Il serait impossible pour le personnel restreint du Secrétariat, avec ses ressources budgétaires limitées, d'évaluer la situation cotonnière mondiale et de publier ses rapports, si ce n'était pour la coopération active des gens du coton dans le monde entier.

J'aimerais faire une mention spéciale du Premier Ministre Sultanov et le remercier pour le soutien qu'il a apporté aux travaux du Comité ces quatre dernières années et du Vice-Ministre Adylov et de son personnel pour tous leurs efforts d'organisation qui ont permis au Comité de tenir sa 55<sup>e</sup> Réunion plénière à Tachkent.

De pair avec d'autres membres du Secrétariat, je me réjouis à entendre les comptes rendus et discussions de cette réunion et à recevoir vos avis concernant le travail du Secrétariat dans les années à venir.

## Deuxième séance plénière

Lundi 7 octobre 1996, 14h45

Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le **PRESIDENT** donne la parole à M. Gift Makusha de la Société cotonnière du Zimbabwe qui présente un document sur l'impact de la privatisation. M. Makusha indique que l'industrie cotonnière au Zimbabwe est l'une des filières les plus importantes de l'économie du Zimbabwe et que la production commerciale du coton a démarré en 1925, au moment de la création de l'Institut de recherche cotonnière. Suite à l'accroissement de la production cotonnière, fait-il savoir, il a été nécessaire de créer le Cotton Marketing Board (CMB-Conseil de commercialisation du coton) en 1969, détenant un monopole statutaire responsable de l'achat de coton-graine, du stockage et de la transformation ainsi que des ventes nationales et à l'exportation. Le CMB avait pouvoir de contrôle sur la production, l'égrenage et la commercialisation du coton, l'enregistrement de tous les exploitants agricoles et le recouvrement de certaines taxes. Après l'Indépendance, ajoute-t-il, l'Etat a pris le contrôle du CMB en 1986 mais le statut de monopole a duré jusqu'en 1994, lorsque le CMB a été transformé en société privée aux mains de l'Etat, appelée la Cotton Company of Zimbabwe (Société cotonnière du Zimbabwe). La même année, Cotpro, autre société privée, a démarré ses opérations et, en 1996, Cargill commençait ses opérations de négoce au Zimbabwe.

M. Makusha fait également savoir que, suite au fait que l'industrie était caractérisée par de faibles prix à la production et des coûts à la hausse, elle a été livrée à la concurrence sur le plan de l'achat, de la transformation et de la commercialisation du coton dès 1994-1995. M. Makusha ajoute que la viabilité de la production cotonnière a été le facteur de premier plan. La Commercial Cotton Growers Association (CCGA-Association commerciale des planteurs de coton) compte environ 400 grands producteurs du Zimbabwe. La CCGA, financée par le truchement d'une taxe sur le coton-graine, a écoulé 75 000 tonnes de coton-graine sur le marché en 1995-1996. Il mentionne que le Zimbabwe participe à un projet financé par le Fonds commun des produits de base concernant la lutte intégrée contre les ravageurs démarrée en octobre 1994 avec l'Israël, l'Egypte et l'Ethiopie. Il indique également que les principales raisons de la privatisation d'entreprises publiques sont l'ingérence politique et bureaucratique, la traduction d'objectifs sociaux et commerciaux en objectifs organisationnels peu clairs, des politiques ne se justifiant pas économiquement et des objectifs confus pour les entreprises. Suite à ces facteurs, note-t-il, on juge que la privatisation de l'industrie cotonnière est essentielle pour sa survie. Il indique que la privatisation a également aidé

l'Etat puisque les subventions ne sont plus nécessaires, que l'administration et le contrôle de l'industrie sont dans les mains du secteur privé, libérant ainsi les ressources administratives de l'Etat. En outre, l'Etat recouvre des taxes sur les sociétés qui augmentent ses recettes de l'Etat et voit diminuer ses obligations de financer l'industrie. Enfin, M. Makusha indique que les avantages de la privatisation s'étendent à toute l'économie puisque les agriculteurs et les utilisateurs finaux profitent des prix déterminés par les forces du marché ainsi que d'une meilleure qualité et d'une plus grande efficacité puisque le personnel de l'industrie est plus motivé et axé sur les besoins du consommateur. En effet, les parts détenues dans la nouvelle société confèrent un sens d'appartenance. L'industrie devrait pouvoir financer une recherche adéquate grâce aux taxes recouvrées auprès des filateurs et des exploitants agricoles. La communication de M. Makusha est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** présente ensuite M. Charles Gashumba, Directeur du Secrétariat de la politique agricole de l'Ouganda, qui présente une communication préparée par Mme Jolly Sabune, du Cotton Development Organisation of Uganda (Organisation de développement cotonnier de l'Ouganda). Mme Sabune a été dans l'incapacité de venir à Tachkent. Ce document traite des expériences de privatisation de l'industrie cotonnière en Ouganda. M. Gashumba fait savoir qu'en Ouganda, le coton n'était pas le premier exemple de la privatisation puisque d'autres produits de base tels que le café, le thé et le tabac ont été privatisés en premier. Le coton a été introduit pour la première fois en 1903 et, dans les années 30, il a commencé à devenir une culture de rapport livrant concurrence au café. Il note l'accroissement constant dans la production cotonnière atteignant 87 000 tonnes en 1970, mais l'instabilité politique, les conflits civils et des politiques économiques inadéquates ont entraîné une baisse de la production, passant à 2 000 tonnes, pendant la campagne 1987-1988.

Avant la libéralisation, indique M. Gashumba, l'industrie cotonnière relevait d'une situation de monopole peu efficace. Afin d'enrayer la baisse de la production cotonnière, une stratégie a été adoptée pour libéraliser l'égrenage et la commercialisation du coton ainsi que le marché des intrants pour le coton, d'augmenter le soutien pour la recherche, les services de multiplication des semences et les services de vulgarisation et pour améliorer l'efficacité de l'égrenage en remettant l'industrie aux mains d'intervenants solvables. Aussi, déclare-t-il, l'Etat a mis sur pied un programme pendant la campagne 1993-1994 pour ouvrir les portes de l'industrie à la concurrence, créant la Cotton Development Organisation (Organisation du développement cotonnier), chargée de promouvoir et de superviser

l'industrie cotonnière, de restructurer l'industrie de l'égrenage, d'améliorer et de renforcer les services de soutien, de mettre en place un mécanisme de crédit assurant un crédit à court et à moyen terme aux exploitants agricoles pour diminuer les goulots d'étranglement de la production et pour fournir de meilleures conditions et un revenu plus élevé aux exploitants agricoles. Aux fins de financer le projet, indique-t-il, le Gouvernement de l'Ouganda a négocié un crédit avec l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et a demandé un prêt auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA). Grâce au projet, la Cotton Development Organisation a été créée en décembre 1994.

M. Gashumba fait également savoir que l'impact de la libéralisation a eu des aspects tant positifs que négatifs. S'agissant du positif, ces deux dernières années, les exploitants agricoles ont obtenu de bons prix pour leur coton, payés au moment de la livraison grâce à une concurrence plus serrée, à la capacité d'égrenage vendue par les syndicats (avec l'aide de l'Etat) à des intervenants solvables et à des bons cours sur le marché mondial. Du côté négatif, les normes de qualité pour les graines et la fibre se sont détériorées suite à la concurrence plus serrée, au fait que les nouveaux intervenants et certains pays partenaires sont prêts à acheter une qualité médiocre à de bons prix ; au contrôle difficile sur la qualité des semences et aux efforts contrecarrés en matière de multiplication des graines et de recherche ; à la contrebande frontalière du coton-graine et au zonage difficile pour la multiplication des graines. M. Gashumba ajoute que les contraintes entravant une production accrue du coton, dans le cadre du présent système libéralisé, sont notamment la mauvaise coordination puisque l'industrie est fragmentée entre différents ministères publics, au manque d'un système viable de fourniture de crédit, aux taux d'intérêt élevés, à la réticence des responsables de l'égrenage à emprunter et à prêter aux exploitants agricoles, à une méthode de production rudimentaire des petits agriculteurs et au climat vu que la production en Ouganda est une production en culture sèche. M. Gashumba note que dans le contexte libéralisé et avec de bons prix, la confiance dans le coton a été restaurée et a conclu que la libéralisation devrait atteindre ses objectifs au vu du soutien financier accordé à la filière, à la participation et réponse enthousiastes et au contexte de politiques favorables. La communication de M. Gashumba est une déclaration de la Réunion.

Le **PRESIDENT** donne la parole à M. Michel Fichet, Président de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles, qui présente un document sur l'Impact de la privatisation dans les pays africains de la zone franc.

M. Fichet note qu'il pourrait être surprenant que la délégation française traite du sujet qui concerne les producteurs de neuf pays africains mais que la France, outre sa consommation d'environ 100 000 tonnes par an, est également, suite à l'histoire et aux engagements de la coopération, un intervenant important de l'entreprise cotonnière dans la zone franc de l'Afrique, qui est devenue un important producteur de 1,6 million de tonnes de coton-graine en 1995-1996.

M. Fichet fait savoir que, de 1960-1961 à 1995-1996, la superficie des neuf pays de la zone franc s'est accrue, passant de 612 000 hectares à 1,5 million d'hectares, les rendements ont augmenté de 299 kg de coton-graine par hectare à 1 071 kg, la production de coton-graine est passée de 183 000 tonnes à 1,6 million de tonnes, les rendements à l'égrenage sont passés de 35,7 % à 41,6 % suite à l'introduction de nouvelles variétés et la production de fibre a grimpé de 65 000 tonnes à 683 000 tonnes. Ces réalisations, ajoute-t-il, sont le résultat d'une approche sectorielle intégrée avec des méthodes efficaces de supervision et d'intensification mises au point pour un contexte socio-économique particulier, dans des conditions tropicales et de culture sèche où le petit agriculteur plante le coton.

M. Fichet ajoute que la compagnie cotonnière dans les pays de la zone franc a l'obligation d'arriver à des résultats. Elle est le mécanisme public de mise en œuvre de la politique économique. Il dit que le rôle principal de la compagnie est de développer un secteur cotonnier efficace, vu comme le moteur du développement, et que son principal objectif est de maintenir et d'améliorer la compétitivité du coton sur le marché mondial. En tant qu'intervenant professionnel, il note que la compagnie se spécialise dans tous les aspects de la production, du transport, du stockage, de l'égrenage, de l'emballage, de la commercialisation et de la transformation des produits dérivés. S'agissant des prix du coton-graine, il indique que les principes régissant le fonctionnement du secteur cotonnier dans les pays africains de la zone franc, qui sont le fondement d'une réussite indéniable, sont un prix fixe annoncé pour toute la campagne avant les semailles, un prix uniforme national dans chaque pays, des droits d'achat exclusifs et une obligation d'acheter toute la récolte.

Faisant référence à la privatisation, M. Fichet indique que la privatisation semble souhaitable, nécessaire et inévitable si l'on veut ajouter foi à la confiance qui domine actuellement. Il fait les remarques suivantes : l'impact d'une privatisation possible des sociétés cotonnières dans la zone franc devrait donc être envisagé au regard de la situation existante, selon les obligations imposées par certains organismes financiers conjointement avec le risque de démanteler le secteur avec toutes les conséquences que cela entraîne pour les producteurs. La situation actuelle montre que, dans deux des neuf pays de la

zone franc, il existe deux sociétés publiques contrôlées entièrement par l'Etat et que, dans les sept pays restants, il existe des sociétés parapubliques où les actionnaires et les partenaires privés sont associés à l'Etat. Aucune société cotonnière n'a encore été privatisée en Afrique francophone mais plusieurs pays envisagent de le faire et, dans deux pays, des sociétés privées ont été créées pour la construction d'égreneuses dans un cadre défini et contrôlé par l'Etat. Ce système, vigoureusement contesté par la Banque mondiale, est à présent remis en question. Actuellement, il y a un appel à "l'obligation de privatiser" mais un observateur informé de la situation actuelle dans la zone franc de l'Afrique sera entièrement d'accord pour dire que les objectifs de la privatisation, tels que définis par les travaux de Pierre Guislain, sont satisfaits entièrement et positivement par les sociétés cotonnières actuelles et, en outre, seraient minés dans le cas de la privatisation.

D'après M. Fichet, il s'agit surtout de ne pas se lancer dans une discussion idéologique mais de tenir compte des caractéristiques spécifiques des secteurs cotonniers intégrés qui ont permis les progrès très importants notés ces quelques dernières décennies en Afrique francophone. En remettant en cause la politique de l'intégration verticale qui est très à la mode pour des raisons strictement idéologiques, on propose que les activités de recherche et de vulgarisation soient confiées à des organisations publiques polyvalentes en attendant l'émergence de consultations agricoles privées et les fonctions d'achat, de crédit, de ramassage de la récolte, d'égrenage et de commercialisation pourraient être transférées au secteur privé. Dans tous ces domaines, les intervenants se livreraient concurrence et le petit agriculteur lui aussi serait libre de livrer concurrence aux banquiers, aux négociants, aux expéditeurs et aux usines d'égrenage pour obtenir les meilleurs prix et services. Nul doute que ce système est attirant en principe mais, dit M. Fichet, il est entièrement coupé du contexte socio-économique effectif du secteur cotonnier en Afrique francophone. Il remarque que la privatisation précipitée se ferait sans nul doute au détriment du petit producteur.

M. Fichet note que le concept de privatisation n'est pas nouveau en Afrique francophone et que c'est une idée qui remonte aux années 20 qui a déjà eu son heure de gloire. La privatisation serait un pas en arrière pour les producteurs de certains pays en Afrique qui devraient revenir à la situation existante entre les deux guerres mondiales, lorsque les sociétés privées cultivant du coton connaissaient des résultats médiocres. M. Fichet a remis en cause les motifs sous-jacents de ceux qui remettent en question une méthode de production, connaissant des résultats remarquables et une haute performance. Enfin, il dit que la "libéralisation" de la commercialisation de la fibre, demandée par certaines organisations internationales et applaudie par un

grand nombre de négociants, n'a pas amélioré l'image de l'origine de "l'Afrique de l'Ouest" et, qu'il s'agissait de fait de répéter inlassablement que la situation en Afrique ne correspond pas à ces systèmes préétablis, que le coton n'a besoin que d'eau et de sol pour pousser et non pas d'idéologies, que la position n'est pas de rejeter tous les changements mais de défendre un système qui a fait ses preuves et qui reste la manière la plus efficace de servir et de profiter au plus grand nombre possible. La communication de M. Fichet est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. S.B. Fisher de Cotpro qui présente une communication sur les Pays en développement et la fluctuation des prix. M. Fisher dit que le sujet de la fluctuation des prix concerne l'exposition au risque. Il dit qu'au Zimbabwe le système du monopole contrôlé par l'Etat a très bien fonctionné pendant de nombreuses années, permettant de verser des prix relativement stables aux exploitants agricoles, que les risques étaient minimes et confinés aux décisions et au moment opportun de la commercialisation, l'Etat prenant tous les risques. M. Fisher note que, suite à ces arrangements, l'exploitant agricole, souvent, ne profitait pas des rendements accrus lorsque les cours internationaux étaient élevés et notant que, suite à un manque d'incitations pour maximiser les rendements, la production était affectée. Pendant cette période, dit-il, on n'a pas reconnu que l'agriculture était intrinsèquement instable. Il dit que les mesures de stabilisation des prix ont entraîné une instabilité des recettes, faisant baisser la production de 57 % de 1983 à 1991, au moment où la consommation de textile s'accroissait de 240 %. Il commente que la situation n'était pas soutenable et, vu que les entreprises publiques contribuaient le plus à la dette nationale, le changement était inévitable. M. Fisher mentionne qu'en Afrique, la mise en œuvre de la réforme économique se fait plus rapidement que prévue avec des développements très importants dans les prix agricoles et les systèmes de commercialisation ; le secteur cotonnier du Zimbabwe a été déréglementé en 1994 et ce changement a donné lieu à une nouvelle relation entre le producteur primaire et le côté commercialisation ainsi que l'Etat. Il dit que le système actuel comporte trois grands intervenants, le Conseil commercial qui détenait auparavant le monopole, toujours aux mains de l'Etat, une société commerciale locale et une société commerciale internationale. A présent, note-t-il, il existe une véritable concurrence et les rendements que perçoit l'exploitant agricole sont dictés par les forces du marché. Vue sous cet angle, il note ce qui suit : l'exposition aux risques a deux dimensions, celle du producteur primaire et celle de l'organisation de commercialisation. A présent, le producteur a toute une gamme d'options et d'incitations. L'exploitant agricole doit évaluer la fiabilité et la crédibilité

de l'organisation qui lui achète son produit. Il a besoin d'une information importante pour minimiser les risques, il doit calculer un rendement profitable et viable et définir les contrats d'approvisionnement. Il doit faire face à la réalité des fluctuations de prix, doit comprendre les implications des engagements à terme, gérer son risque en prenant des décisions sur la manière, le moment et le prix auquel il devrait vendre et doit venir à bout du risque que court un petit agriculteur isolé ayant un accès difficile à l'information. A présent, le producteur doit dépendre des organisations de commercialisation auxquelles peuvent être transférés les risques.

La connaissance et l'information, ajoute-t-il, sont la clé de la gestion du risque. Il existe deux dimensions pour l'organisation de commercialisation, la dimension institutionnelle et la dimension du "logiciel." D'une part, la société contrôlée par l'Etat au Zimbabwe a une couverture importante d'installations d'égrenage, un réseau de dépôts de transit et de points de collecte, une expertise et des ressources humaines existantes, des ressources monétaires, une réputation et des marchés établis. Par contre, le nouvel intervenant sur le marché n'a aucune de ces ressources. Il doit établir les structures de transformation et rembourser l'investissement, mettre en place le réseau des ressources humaines nécessaires et établir crédibilité et réputation. Ce n'est pas une tâche aisée pour le nouvel arrivant, tel que Cotpro, à présent dans sa seconde année d'opérations. D'autre part, la plus grande exposition aux risques pour le nouvel intervenant se situe dans la dimension du "logiciel," commente M. Fisher. Vu que l'agriculture est une entreprise comportant un risque élevé, il est nécessaire de limiter les risques et, partant, d'introduire des techniques de gestion du risque qui fournissent une mesure de stabilité et mitigent les effets des larges fluctuations des prix. L'information, l'interprétation de données et la communication sont des volets d'importance capitale pour prédire les tendances et, à cet effet, l'Internet démontre la croissance et l'importance de l'échange d'information. M. Fisher ajoute qu'il est impératif de connaître les estimations du rendement, la consommation et les stocks et que le CCIC, organisme de diffusion de l'information, doit être utilisé par ces organisations pour aider à faire les projections. Par le passé, le secteur cotonnier au Zimbabwe n'a pas été en mesure de profiter des outils de gestion du risque et a essentiellement cherché à profiter de l'offre pour les marchés à terme. Enfin, M. Fisher dit que les autres facteurs qui contribuent à la gestion du risque se rapportent à la création de la demande durable pour des produits du Zimbabwe, la production de caractéristiques de la fibre demandées par le marché, la garantie d'une contamination minimale, le maintien d'une offre continue et fiable et le maintien de l'orientation, de la constance et de la crédibilité face aux

clients. La communication de M. Fisher est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. C.H. Bernhardt, Président du CICC qui présente un document sur les Conditions institutionnelles nécessaires à une commercialisation efficace. M. Bernhardt indique que les institutions participant à la commercialisation du coton se rangent dans deux catégories distinctes, celles exerçant une autorité arbitraire et celles qui ne le font pas et note que l'existence du CICC est de maintenir les normes de pratique commerciale, offrant un service tant aux acquéreurs qu'aux vendeurs. Il note que les associations du CICC essayent d'éviter les litiges et sont préparées à mener un arbitrage en cas de litige. Il note que, sans accord mutuel, il n'y a pas de contrat mais qu'une fois qu'un contrat est passé, il doit être honoré par les deux parties présentes. Il note également que l'arbitrage est un processus juridique exercé en premier lieu par les Egyptiens et enchâssé dans le système du droit actuel de la plupart des pays, surtout dans la loi modèle publiée en 1985 par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Il indique également que les années 90 ont vu de profonds changements s'opérer dans le commerce mondial du coton, à l'instar d'autres produits et que nulle part, ce changement n'a été plus évident que dans les Républiques de la CEI. Il fait les commentaires suivants : une combinaison de changement politique et de libéralisation du commerce a valu l'émergence de nouvelles organisations dans un grand nombre de pays ; passant de systèmes de contingentement réglementé, plusieurs pays sont à présent orientés vers des exportations quasi-libres et que cette nouvelle liberté entraîne de nouveaux défis et de nouveaux problèmes. Ceux qui veulent faire partie du marché mondial doivent adhérer aux normes. En tant que produit agricole, la qualité du coton sera inévitablement soumise aux caprices de la nature mais cela ne veut pas dire que l'approche à la qualité doit rester à un point mort. Heureusement que le système actuel arrive assez bien à régler les litiges concernant la qualité. Toutefois, la fermeture des organisations commerciales publiques a laissé un vide et les nations qui ne prêtent pas l'attention nécessaire à la qualité de leurs exportations perdront des parts de marché et, en règle plus générale, le coton perdra des parts du marché. M. Bernhardt mentionne que, ces dernières années, l'arbitrage est devenu plus courant et qu'il ne suffit plus d'avoir un système en place. Il est capital que les Etats et le commerce acceptent un tel système. Il mentionne également que les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour vérifier que les cours de justice respectent les principes stipulés dans la convention de New York concernant les jugements de l'arbitrage international et prie instamment les Etats membres du CCIC de prendre connaissance de la convention s'ils ne l'ont pas encore fait et de

soutenir le texte et l'esprit des articles de la convention. La communication de M. Bernhardt est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Hurdle H. Lea, Président de l'American Cotton Shippers Association, qui présente un document sur les Stratégies de gestion du risque pour le coton que peuvent utiliser les petits agriculteurs. M. Lea dit qu'il existe un grand nombre de risques dans la commercialisation du coton, afférents au prix, à la qualité, au crédit et aux coûts liés à la fourniture du coton sur le marché. Se rapportant au prix, M. Lea dit que le prix est le risque le plus courant et que la volatilité des prix restera une constante qui ne peut qu'augmenter au fur et à mesure que le monde se dirige vers un commerce libre. M. Lea note qu'un grand nombre des stratégies de risques des prix utilisées aux Etats-Unis peuvent être adaptées et utilisées dans toute région du monde et que le principal outil en est le contrat à terme. Il mentionne que le seul mécanisme fiable de couverture de risques pour les opérations à terme est la bourse cotonnière de New York (NYCE) et que, même si c'est uniquement le coton américain qui peut être livré dans le cadre d'un contrat NY, il existe une corrélation nette entre les cours du coton américain et les cours du coton produit ailleurs dans le monde. En l'absence d'un contrat à terme, l'autre possibilité est le marché à options. M. Lea mentionne la possibilité d'une combinaison de stratégies pour les grands négociants. Se rapportant aux facteurs risques autres que le prix, M. Lea note que la qualité est un facteur risque important, faisant partie intrinsèque des achats à terme et qu'il existe aussi un risque de prix dans le coût de la livraison sur le marché et que, généralement, le vendeur est responsable de la plupart de ces coûts, dont les intérêts, l'emmagasinage, l'assurance, le transport et autres coûts et, finalement, il indique que le crédit est un autre risque important pouvant être minimisé par des pratiques de vente circonspectes. La communication de M. Lea est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Neal Gillen, représentant l'industrie cotonnière américaine, qui présente un document sur la Nécessité de déclassifier le coton comme matériel dangereux. M. Gillen dit que le coton est reconnu comme un matériel dangereux, désigné comme tel par l'International Maritime Organization (IMO) et que, par conséquent, l'assurance est chère et les réglementations publiques demandent des documents coûteux et inutiles. M. Gillen indique également que, ces cinq dernières années, l'industrie cotonnière américaine a rencontré les responsables de l'IMO et du Ministère américain des Transports (DOT) afin d'enlever le coton de la liste du matériel dangereux. Il note avec satisfaction que les données empiriques valables ne justifiaient nullement la continuation de la classification du coton comme matériel dangereux. Il dit que le Minis-

tère américain des Transports a accepté les résultats et présentera la question aux fins d'examen par l'IMO dans l'année à venir. M. Gillen dit qu'il est impératif que tout pays producteur de coton soutienne activement la pétition américaine et il prie instamment les délégués de présenter la question au représentant de leur gouvernement auprès de l'IMO et demandent que leur gouvernement soutienne la suppression du coton dans la classification de marchandises dangereuses. M. Gillen demande également que la 55<sup>e</sup> Réunion plénière soutienne ce changement de classification. La communication de M. Gillen est une déclaration de la Réunion.

Le PRÉSIDENT déclare la discussion ouverte et donne la parole au délégué de l'ARGENTINE qui indique que les diverses présentations témoignent bien des problèmes d'aujourd'hui concernant la privatisation et des efforts que plusieurs pays sont en train de faire pour ouvrir et libéraliser leur économie cotonnière. Il note également que, parmi toutes les dimensions impliquées par la privatisation, il en existe une qui se rapporte aux subventions. Le délégué note que, selon ses propres calculs, plus de 50 % des exportations cotonnières mondiales bénéficient de subventions et que, partant, l'effort de privatisation n'est entreprise en essence que par des pays en développement. Le délégué demande que soient éliminées toutes les formes de subvention pour le coton, en particulier dans les pays industriels,

de sorte à ce que la production et le commerce puissent finalement être plus efficaces. Le délégué note que l'Argentine, dans ses efforts faits pour mieux connaître les outils sophistiqués de la gestion du risque, a eu l'honneur d'avoir la visite du Président émérite de la bourse cotonnière de New York cette année. Mais il n'a pas suffi de prendre davantage connaissance de la gestion de risques puisque l'ouverture de l'économie cotonnière en Argentine s'est avérée très douloureuse. Le délégué indique en note finale que l'ouverture du marché cotonnier mondial ne saurait se faire sans qu'il y ait un marché transparent sans subventions.

Le délégué de la TURQUIE indique que les techniques de gestion du risque pourraient être interprétées à tort comme des mécanismes de protection des prix. Il note que la privatisation pourrait être réussie si les prix sont élevés mais, que lorsque les cours sont faibles, des difficultés se présentent. Le délégué note l'expérience des pays mentionnés lors des deux premières présentations qui ne parlaient pas du mécanisme de protection des prix et indique que le mécanisme de protection de prix est impératif pour la réussite de la privatisation.

Le délégué du BRÉSIL se rallie aux commentaires du délégué de l'Argentine concernant les subventions et qui note l'importance de la déclaration concernant l'inviolabilité des contrats. Le délégué dit que le Brésil est en train de devenir

le plus grand importateur de coton dans le monde et qu'il est préoccupé par l'état stagnant de la libéralisation. Le délégué demande à M. Bernhardt, Président du CICC, d'étendre ses commentaires concernant la possibilité que les normes et le contrôle de qualité risquent de devenir laxistes dans le cadre de la libéralisation et demande s'il fait référence aux nouveaux développements dans le domaine des semences, à l'égrenage ou à la classification, de sorte à ce que les pays puissent déterminer les domaines spécifiques demandant une attention spéciale.

Le délégué de l'Australie soutient la présentation de M. Gillen et demande aux délégués de présenter les recommandations de ce dernier à leur gouvernement. Le délégué sollicite que sa demande soit prise en compte dans la déclaration de la Réunion.

Le délégué de l'EGYPTE note que la privatisation n'a pas besoin d'affecter la qualité. Il soutient la motion visant à l'exclusion du coton de la classification en tant que matériel dangereux. Il note également la nécessité de distinguer clairement entre les qualités car les qualités extra-fines risquent de ne pas être commercialisées dans le même circuit.

En l'absence de tout autre commentaire, le PRÉSIDENT ajourne la réunion à 18h30.

## Troisième séance plénière

Mardi 8 octobre 1996, 9h00  
Sous la présidence de M. Adylov

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. J. Berry Worsham, Cotton Incorporated, USA, qui présente sa communication sur les Perspectives à long terme de la demande cotonnière aux Etats-Unis et dans le monde. M. Worsham commence en notant que la consommation cotonnière mondiale s'est accrue de 2 % par an, de 1970 à 1990, mais que la consommation est restée stagnante aux alentours de 18,5 millions de tonnes depuis 1991-1992. Essayant de déterminer pourquoi la consommation cotonnière mondiale est restée stagnante pendant les cinq dernières campagnes, M. Worsham note que la demande est influencée par la croissance économique, l'accroissement de la population, les préférences des consommateurs et la concurrence des prix des fibres. La croissance économique mondiale s'est ralentie marginalement pour atteindre une moyenne de 3 % par an, de 1990 à 1995, alors qu'elle était de 3,4 % par an pendant les cinq ans précédents. Mais dans les pays industrialisés qui représentent l'essentiel de la consommation de fibre au niveau du consommateur, la croissance économique s'est ralentie, passant de 3 % par an pendant la période de 1985 à 1990 à 1,8 % par an

sur la période 1990-1995. M. Worsham note également que la consommation de coton dans les pays représentant l'ancienne URSS a baissé, passant de 2 millions en 1989-1990 à 0,5 million de tonnes en 1994-1995 ; la croissance dans la consommation du coton pour le reste du monde s'est accrue, passant de 17 millions de tonnes à 17,9 millions de tonnes sur la même période. Par conséquent, la moitié de la perte dans la consommation cotonnière mondiale, mesurée comme étant la différence entre la consommation effective en 1995-1996 et une extrapolation d'une tendance dans le long terme est imputable à la réduction de la consommation dans l'ancienne URSS. Les cours du coton ont chuté par rapport aux prix du polyester aux Etats-Unis pendant les années 70 et la première moitié des années 80 mais les cours du coton n'ont pas chuté depuis par rapport aux prix du polyester. Aussi, l'avantage concurrentiel dont jouissait le coton par rapport aux fibres chimiques jusqu'à la moitié des années 80 ne s'est pas maintenue lors de la décennie passée.

M. Worsham note que la part du coton dans la consommation mondiale des fibres a diminué de 4 points de pourcentage entre 1990 et 1995 et que la majeure partie de l'accroissement dans la

part du marché entre les fibres compétitives concerne la fibre de polyester. Il note que la transition à une utilisation accrue de filament pourrait être due aux pressions en vue de diminuer les coûts du textile et de la production de l'habillement et à la croissance dans les utilisations industrielles des fibres ainsi que pour la fabrication de tapis, segments du marché qui utilisent peu de coton et beaucoup de filament. M. Worsham note que les facteurs influençant l'offre de coton ont également un impact sur la consommation de coton. Il montre que les changements dans le long terme dans l'utilisation cotonnière mondiale sont corrélés aux changements à long terme dans le rendement cotonnier mondial. Des périodes de croissance rapide dans le rendement ont entraîné une plus grande disponibilité qui a facilité des accroissements dans la consommation alors que des périodes de croissance lente dans les rendements ont coïncidé avec des périodes de croissance lente dans la consommation. Le rendement cotonnier mondial ne s'est que légèrement accru depuis 1986-1987 car la plupart des pays avaient adopté à ce moment là une technologie connue et seules des avancées progressives ont été faites depuis.



En faisant des projections de la consommation cotonnière mondiale pour les cinq prochaines années, M. Worsham note que les prévisions du FMI de la croissance économique mondiale sont relativement optimistes, prévoyant 3,6 % par an en moyenne. Il estime que la consommation de coton au niveau du consommateur aux Etats-Unis pourrait augmenter d'un taux moyen de 4 % pendant les cinq prochaines années et que la consommation au niveau du consommateur dans le reste du monde pourrait augmenter à raison d'un peu moins de 2 % par an. La consommation cotonnière mondiale pourrait grimper à 20,5 millions de tonnes. Sur la base de ces projections, la part du coton dans l'utilisation des fibres pourrait décliner de 45 % en 1995 à 43 % en l'an 2000 puisque la croissance dans la capacité de production des fibres coupées et de filaments est projetée entre 8 % et 10 % par an. En supposant que le rendement mondial augmente à 615 kilogrammes par hectare d'ici l'an 2000, il faudrait 33 millions d'hectares pour produire 20,5 millions de tonnes. M. Worsham pense que l'Indice Cotlook A devrait se situer en moyenne à 85 cents la livre pour maintenir 33 millions d'hectares de superficie de coton pendant les cinq prochaines campagnes. La communication de M. Worsham est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie M. Worsham pour sa présentation et demande aux délégués s'ils ont des commentaires.

Le délégué du PAKISTAN demande à M. Worsham de commenter sur l'élasticité de l'offre impliquée par la relation entre les cours du coton et les superficies dans son rapport. M. Worsham indique que ses travaux ont suggéré qu'une majoration de 10 % dans l'Indice Cotlook A a mené à une augmentation de 1,7 % dans la production cotonnière mondiale.

Le délégué de l'EGYPTE demande si les effets des changements dans les recettes et les prix sur la consommation ont été envisagés simultanément. Le délégué demande également si l'Indice Cotlook A a servi d'indicateur utile des prix du coton de l'Egypte. M. Worsham répond que les effets des recettes et des prix sur la consommation ont été envisagés simultanément dans les travaux qu'il a faits mais que l'Indice Cotlook A n'a pas servi de guide utile pour les prix du coton extra-fin.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Jarral Neeper, Calcot Ltd. USA, qui parle des Perspectives de la production du coton et des prix .

M. Neeper indique que les stocks de blé et de céréales secondaires n'ont jamais été à des niveaux aussi faibles par rapport à la consommation que lors de la dernière campagne et que les prix des céréales étaient exceptionnellement élevés. La superficie céréalière mondiale s'est accrue en 1996, suite aux prix élevés et des accroissements supplémentaires dans la superficie

pourraient être nécessaires pour répondre aux projections de consommation céréalière pendant les cinq prochaines années. Des accroissements dans les superficies de production céréalière pourraient entraîner des diminutions dans les plantations de coton. En outre, les coûts de la production du coton semblent grimper suite aux accroissements des coûts des intrants.

M. Neeper pense que, dans le long terme, la production cotonnière devrait égaler la consommation. Il note que la consommation mondiale atteindra probablement les 89 millions de balles (19,4 millions de tonnes) d'ici l'an 2000. La production d'une telle quantité de coton exigerait entre 33 millions et 35 millions d'hectares à des rendements moyens. Si l'on en juge d'après les données de 1966 à 1995, les planteurs de coton devraient recevoir environ 1 100 dollars en recettes brutes par hectare (prix par kilogramme de fibre fois kilogrammes par hectare de production) pour arriver à une superficie mondiale s'élevant à 35 millions d'hectares. A des rendements cotonniers probables, l'Indice Cotlook A devra s'élever en moyenne entre 80 cents et 85 cents la livre. Les régions du monde où les superficies cotonnières sont susceptibles de s'accroître sont l'Afrique de l'Ouest, l'Argentine, l'Australie, le Paraguay, la Syrie, la Turquie, l'Union européenne. Des superficies plus faibles sont possibles en Asie centrale, en Chine (continentale) et en Amérique du Nord et la superficie consacrée au coton ne changera probablement pas en Afrique du Sud. La communication de M. Neeper est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie M. Neeper et demande aux délégués s'ils ont d'autres commentaires ou questions. Il n'y a ni commentaires ni questions. Le Président demande aux délégués de faire des commentaires sur la situation cotonnière dans leur pays.

Le délégué de l'EGYPTE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière et le Secrétariat pour son travail d'organisation. Le délégué note que l'Egypte a commencé un processus de libéralisation du secteur cotonnier en 1994 conjointement à l'adoption de trois lois conçues pour supprimer sur le marché interne les contrôles de prix, ouvrir l'économie cotonnière au commerce international et reprendre l'activité commerciale sur le marché cotonnier d'Alexandrie. La superficie cotonnière en 1995-1996 était de 710 207 feddans (298 000 hectares) et la production est tombée à 4,76 millions de cantars (238 000 tonnes). Le gouvernement a garanti un prix minimum attirant pour les exploitants agricoles en 1996 pour stimuler l'accroissement de la production et la superficie est passée à 930 000 feddans (391 000 hectares) ; la production est estimée à 7,3 millions de cantars (365 000 tonnes), niveau le plus élevé en trois campagnes. Les exploitants agricoles peuvent vendre à l'un quelconque des

160 négociants privés, patentés ou coopératives et le gouvernement a créé 690 marchés au comptant sur l'ensemble du pays. L'industrie d'égrenage nationale peut importer autant qu'elle le souhaite, quelle que soit l'origine, n'étant soumise qu'aux conditions phytosanitaires et la consommation industrielle est estimée à 5 millions de cantars (250 000 tonnes). Le gouvernement cherche à vérifier que les filatures ont des fournitures adéquates de coton. Les négociants peuvent exporter ou importer autant de coton qu'ils le souhaitent du moment que les prix minimums à l'exportation sont observés. La politique à l'exportation vise à exporter 1,6 million de cantars (80 000 tonnes) en 1996-1997 ; l'Egypte est déterminée à maintenir une part traditionnelle des exportations mondiales de coton extra-fin. Dix-neuf sociétés du secteur privé font partie de l'Association des exportateurs ; un comité des membres de l'association se rencontre toutes les semaines pour fixer les prix à l'exportation, tenant compte des conditions concurrentielles. Le gouvernement a créé un fonds de stabilisation des prix. Le fonds sera utilisé par le gouvernement pour acheter du coton au cas où les prix du marché tombent en-dessous d'un seuil acceptable. La qualité du coton égyptien reste excellente. Le rapport de l'Egypte est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du JAPON se montre préoccupé du maintien de la qualité du coton. Il note que les nouvelles technologies d'égrenage demandent du coton plus propre et un coton de qualité plus élevée et il prie instamment les pays producteurs de faire attention à la nécessité de maintenir de bonnes structures d'emmagasinage et des systèmes de commercialisation efficaces et de produire du coton de haute qualité. Suite aux cours élevés du coton et aux importations accrues de produits textiles, la consommation industrielle du coton au Japon a diminué de 15 %, passant à 354 000 tonnes en 1995. De pair avec la diminution dans la consommation industrielle du coton, la part que détient le coton dans la consommation de fibres au Japon a chuté, passant de 50,4 % en 1991 à 47,6 % en 1995. Vu les coûts élevés et la nécessité de restructurer l'industrie textile, on s'attend à une baisse de la consommation industrielle en 1996. Le rapport et la déclaration du Japon sont les Déclarations de la Réunion.

Le délégué des PHILIPPINES remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan pour l'accueil cordial donné aux invités et au Secrétariat et remercie le Secrétariat d'avoir aidé à organiser la Réunion. Le délégué note que la production cotonnière aux Philippines a subi les conséquences négatives dues à l'incapacité des planteurs de coton de présenter les conditions requises pour un financement des banques, l'insuffisance des services de vulgarisation, la chute des cours du coton et les faibles rendements. L'industrie nationale consomme 70 000 tonnes de coton par an mais moins de 10 % de la consommation est produite localement. Toutefois, le Programme

de renforcement du développement cotonnier sera mis en œuvre avec plus de vigueur et l'on vise, en 1996-1997, une superficie plantée de 10 000 hectares. Le rapport des Philippines est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du CAMEROUN remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan et le Secrétariat pour leur excellente préparation de la Réunion plénière. Le délégué note que le coton joue un rôle important dans le développement socio-économique du Nord du Cameroun. Le Gouvernement du Cameroun a créé SODECOTON en 1974 pour contribuer au développement de l'industrie cotonnière en fournissant aux planteurs de coton des semences et intrants choisis sur prêt, en apportant une formation technique adéquate aux agriculteurs, en achetant sur une base exclusive le coton-graine des agriculteurs à des prix garantis et en égrenant et en commercialisant le coton-fibre subséquent, l'huile de graine de coton et les tourteaux de coton. Les objectifs de SODECOTON ont été atteints au fil des ans et la production s'élève à 195 000 tonnes en 1995-1996. Le rapport du Cameroun est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Wayne Bjorlie, Farm Services Agency, USDA, USA, qui fait une présentation sur le rôle des politiques publiques. M. Bjorlie discute des impacts que pourrait avoir le nouveau programme agricole américain sur l'industrie cotonnière. Il note que les agriculteurs aux Etats-Unis rencontrent des défis analogues à ceux que connaissent les agriculteurs de l'Ouzbékistan. La nouvelle loi agricole américaine demande aux agriculteurs d'affiner leurs techniques de producteur, de diminuer les coûts de la production et d'augmenter les rendements sans nuire à la productivité à long terme de l'entreprise agricole. Les anciennes lois agricoles aux Etats-Unis étaient conçues pour soutenir le revenu agricole par le truchement de paiements directs aux agriculteurs et de prix minimums pour les cultures. Les paiements du gouvernement et les formules utilisées pour calculer les paiements à chaque agriculteur ont découragé la réponse aux signaux émis par le marché. Aux termes de la nouvelle loi, les paiements à chaque exploitant agricole sont fixés et aucune mesure prise par l'agriculteur n'affectera la somme financière reçue du gouvernement. A présent, les exploitants agricoles doivent s'inspirer des signaux du marché lorsqu'ils prennent les décisions de plantation et les décisions d'utilisation d'intrants. Le gouvernement ne créera plus de programmes de réduction de la superficie comme condition de la participation au programme. La nouvelle loi est en vigueur de 1996 à 2002 et les paiements cumulés aux planteurs de coton diminueront, passant de 650 millions de dollars en 1996 à 465 millions de dollars en 2002.

M. Bjorlie ajoute que la nouvelle loi maintient les dispositions de l'ancienne législation concernant le taux du prêt, le prêt de commercialisation et la compétitivité. Le taux du prêt est fixé à un minimum de 50 cents par livre et à un maximum de 51,92 cents. Les formules utilisées pour calculer les dispositions concernant le prêt de commercialisation et la compétitivité sont les mêmes qu'auparavant, bien que l'application des paiements de la seconde étape pour les exportateurs ait été modifiée.

M. Bjorlie indique que la nouvelle loi n'aura pas probablement pas d'impact matériel sur la position des Etats-Unis dans l'industrie cotonnière mondiale. Le Ministère américain de l'Agriculture (USDA) pense que la consommation cotonnière mondiale atteindra les 110 millions de balles (24 millions de tonnes) dans les 10 années à venir et qu'une superficie cotonnière suffisante est disponible pour répondre à ce niveau escompté de la demande. Aux Etats-Unis, la superficie cotonnière restera probablement dans une fourchette allant de 13 à 15 millions d'acres (5,3 millions à 6 millions d'hectares) et la production américaine continuera probablement à représenter environ 20 % de la production mondiale. La communication de M. Bjorlie est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie M. Bjorlie et demande si les délégués ont des questions ou des commentaires. Le délégué de l'AUSTRALIE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion et remercie le Secrétariat pour les préparations. Le délégué note que l'Australie est encouragée par la direction de la nouvelle loi agricole américaine mais note aussi que les dispositions concernant le prêt de commercialisation et la compétitivité n'ont pas été changées. Le délégué demande s'il est possible que ces dispositions soient changées à l'avenir.

M. Bjorlie répond en indiquant que la nouvelle loi est en vigueur jusqu'en 2002 et qu'il semble y avoir peu d'intérêt à changer la loi pour le moment. Il ajoute que le prêt de commercialisation a été rendu en fait inefficace dans le contexte actuel puisque le taux du prêt actuellement de l'ordre de 51,92 cents la livre est inférieur aux prix du marché. Il note également que le changement récent dans la règle appliquant les paiements de l'Etape 2 aux exportateurs a déjà traité certains des problèmes identifiés par l'Australie dans l'administration de ladite disposition.

Le PRESIDENT donne la parole à Mme Galina Fisher et M. Ray Butler, Cotlook Ltd, du Royaume-Uni, qui présentent une communication sur les Mesures du prix du coton : moderniser l'Indice Cotlook A. Mme Fisher fait un bref survol de l'histoire de l'Indice Cotlook A. Elle note qu'il a été compilé et mis au point par Cotlook Limited, société indépendante détenue

et gérée par ses directeurs dont aucun n'a une position sur le marché du coton. L'Indice a été démarré pendant les années 60 pour refléter des taux d'offre réalistes pour les acquéreurs en Europe du Nord. L'Indice est calculé comme la moyenne des cinq éléments les moins chers d'un ensemble de cotes de prix pour chaque jour. En faisant la moyenne des cotes de prix les moins chères prises dans un ensemble de plusieurs listes, l'impact des fluctuations des cotes individuelles peut être mitigé —élément dont l'Ouzbékistan pourrait prendre note.

M. Butler note que les directeurs de Cotlook Limited souhaitent vivement refléter les changements des modes du commerce cotonnier mondial dans les cotes de prix utilisées pour compiler les Indices Cotlook A et B. Par exemple, Cotlook a fait l'essai d'un CAF Japon équivalent de l'Indice A en 1988 mais l'exercice a été abandonné lorsqu'on s'est rendu compte que les différences avec l'Indice de l'Europe du Nord étaient minimales. Un essai fait lors de mois récents pour mettre au point un indice basé sur les destinations de l'Extrême-Orient n'a pas donné des résultats satisfaisants. Par conséquent, les indices continueront à se fonder sur les livraisons en Europe du Nord. Toutefois, trois changements seront effectués aux cotes de prix utilisées pour calculer l'Indice Cotlook A en 1997-1998. L'estimation pour le Type 3 tanzanien sera remplacée par l'égreneuse à cylindres tanzanienne Gany, Type 2. Le prix pour l'Indian H-4 englobera également Mech-1. Aussi les estimations pour le coton de l'Afrique centrale seront remplacées par des estimations pour le coton de l'Ouzbékistan, reflétant le rôle de premier plan que joue l'Ouzbékistan dans l'Asie centrale et les progrès faits depuis l'Indépendance pour mettre en place un système de commercialisation efficace. La communication présentée par Mme Fisher et M. Butler est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie les représentants de Cotlook Ltd. pour leur présentation et demande aux délégués de faire des contributions des pays membres concernant la production et la consommation de coton. Le PRESIDENT passe la parole au délégué du PAKISTAN.

Le délégué du PAKISTAN note les difficultés causées par le virus de la frisolée pour la production du Pakistan depuis 1992. Il note que des nouvelles variétés d'une plus grande résistance au virus seront introduites. La superficie cotonnière au Pakistan s'élève à 3,1 millions d'hectares en 1996-1997 et la production cible de 10 millions de balles (1,7 million de tonnes) sera probablement atteinte. La production dans l'état du Punjab subit les répercussions du virus et de la mouche blanche cette année. Malgré les problèmes causés par les maladies et les ravageurs, le coton jouit encore d'un avantage par rapport à d'autres cultures au Pakistan. Les exploitations

agricoles qui sont gérées correctement sont en mesure, en grande partie, de surmonter les impacts de la maladie et des ravageurs. Le rapport du Pakistan est une déclaration de la Réunion.

Le délégué de l'ARGENTINE indique que la production cotonnière en Argentine se fait dans un contexte de libéralisation économique. En 1995-1996, la production est estimée entre 425 000 et 430 000 tonnes. L'utilisation de moyens mécaniques pour la récolte est en train de s'accroître et de nouveaux investissements importants sont faits dans l'industrie cotonnière. Le charançon de la capsule a été trouvé dans deux départements de l'Argentine en 1994 et des mesures de lutte efficaces ont permis de confiner le ravageur dans une petite région. Un programme de lutte intégrée contre le charançon de la capsule, recoupant l'Argentine, le Brésil et le Paraguay est en train d'être mis en œuvre avec un financement de l'industrie, de l'Etat et d'entités financières. La consommation de coton a diminué, passant de 143 000 tonnes en 1990-1991 à 105 000 tonnes, d'après les estimations, en 1995-1996 suite à un accroissement des importations de produits textiles dans le contexte de l'ouverture de l'économie argentine. La superficie cotonnière en 1996-1997 pourrait s'élever jusqu'à un million d'hectares et la production de coton-fibre pourrait être aussi élevée ou plus élevée qu'en 1995-1996. Le rapport de l'Argentine est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Gérard Estur, Copaco, France, qui fait une présentation sur les Changements intervenant dans le marché du coton.

M. Estur fait des commentaires sur l'émergence de l'Ouzbékistan et des pays de l'Amérique latine comme étant des grands exportateurs de coton ces cinq dernières années. Il note également que la Grèce, l'Argentine, l'Australie et l'Afrique de l'Ouest exportent plus de coton que lors des années précédentes alors que l'Amérique centrale est moins active. Les importations de l'Indonésie se sont accrues alors que les exportations de coton du Pakistan ont été contrebalancées par des accroissements dans les exportations de textile. Plusieurs pays producteurs importent et exportent simultanément du coton, signalant par là la mondialisation de l'industrie cotonnière. Il remarque que personne ne prévoit que les Etats-Unis importeront 200 000 tonnes en 1996. M. Estur note également que le nombre de participants sur le marché cotonnier mondial a augmenté, suite à la cessation de monopoles dans un grand nombre de pays. Parmi les autres changements sur le marché cotonnier, il indique l'ouverture des routes de transport transasiatique, facilitant le mouvement de coton de l'Asie centrale ainsi que l'adoption de nouvelles technologies accélérant la communication avec les clients. L'utilisation de conteneurs pour expédier le coton est en train de devenir plus courant

et l'efficacité de l'industrie de l'égrenage est en train d'augmenter.

M. Estur remarque que, bien que trois organisations cherchent à faire le compte rendu des conditions de l'économie cotonnière mondiale, l'incertitude continue à affecter l'industrie, surtout en ce qui concerne les changements en Chine (continentale). La confiance dans l'industrie cotonnière mondiale peut également être minée par des sociétés qui n'honorent pas les obligations contractuelles. Les changements dans le programme cotonnier américain rendront les projections de superficie et de production moins précises. M. Estur ajoute que le marché à terme de New York ne reflète pas toujours les conditions du marché à l'extérieur des Etats-Unis. La différence entre les prix à terme et les prix au comptant pour des cotons non américains peut varier de plus de 20 cents la livre pendant une campagne, faisant qu'il est difficile de se parer contre le risque de prix du coton non américain. La présentation de M. Estur est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT présente M. Carlos Valderrama du Secrétariat, qui présente une communication sur la Part du coton dans le marché. M. Valderrama signale que la consommation cotonnière mondiale a diminué de 100 000 tonnes entre 1990 et 1995 et que la part du coton dans la consommation de fibres a baissé de 50 % au milieu des années 80 à 45 % en 1995. Il signale que des changements dans les prix du coton et les fibres concurrentielles représentaient un tiers de la perte de la part du marché sur la période de 10 ans et que des facteurs hors-prix, tels que les préférences des consommateurs, la mise au point de nouvelles utilisations du coton et les changements dans la technologie textile, représentaient deux tiers de la perte. Il indique que les plus grandes pertes dans les parts du marché ont été enregistrées en Europe de l'Est, l'ancienne URSS et dans les pays en développement. La part du coton dans le marché dans les pays industrialisés a augmenté de 1986 à 1995, mais uniquement suite à un accroissement en Amérique du Nord. M. Valderrama signale que les programmes de promotion du coton pourraient expliquer la force de la compétitivité hors-prix du coton par région. Exception faite des Etats-Unis, les programmes de promotion du coton ont été grandement diminués ou arrêtés depuis 1990 dans les pays industrialisés et les pays en développement. La communication de M. Valderrama est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie M. Estur et M. Valderrama pour leurs présentations et demande aux délégués s'ils ont des commentaires ou des questions. Le délégué du PAKISTAN demande des spécifications du modèle économétrique utilisé pour isoler les impacts de la compétitivité prix et hors-prix sur la perte dans la part du marché de coton. M. Valderrama explique que

les spécifications du modèle sont publiées dans la *DEMANDE TEXTILE MONDIALE* préparé par le Secrétariat pour la Réunion plénière.

Le délégué de l'EGYPTE demande si les changements dans les parts du marché de coton des pays sont liés à l'élasticité-revenu de la demande et il demande si le modèle du Secrétariat sur la demande des fibres comprend des liens entre les prix du pétrole, les prix des fibres chimiques et la part du coton dans le marché. M. Valderrama répond que, ces 10 dernières années, les facteurs hors-prix représentaient l'essentiel de la diminution dans la part du marché et que certains indices suggèrent que des activités promotionnelles peuvent enrayer le déclin. S'agissant des liens entre les prix du pétrole et les prix des fibres chimiques, M. Valderrama note que les prix du polyester semblent étroitement liés aux prix du coton plutôt que d'être une fonction des coûts des intrants.

Le PRESIDENT demande des contributions des pays membres.

Le délégué du CAMEROUN dit que la communication de M. Valderrama contient des informations revêtant un grand intérêt pour l'industrie cotonnière et que des discussions supplémentaires sur les différentes manières d'arrêter le rétrécissement des parts de marché du coton devrait incluses à l'Ordre du Jour de la prochaine Réunion plénière.

Le délégué de l'OUGANDA remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière et remercie le Secrétariat pour les préparations de la Réunion. Le délégué indique que l'Ouganda continue à libéraliser la fibre cotonnière. Des recherches en vue d'améliorer les variétés de semences sont en cours et des efforts sont faits pour améliorer l'industrie d'égrenage et fournir aux exploitants agricoles une meilleure technologie. La production cotonnière devrait grimper de 6 000 tonnes en 1994-1995 à 10 000 tonnes lors de la dernière campagne et à 15 000 tonnes en 1996-1997. L'industrie d'égrenage est arrivée aux dernières étapes de la restructuration et la plupart des égreneuses ont été confiées à des sociétés privées. Jusqu'à présent, l'expérience de privatisation a été positive en général en Ouganda. L'expérience indique qu'il est possible de protéger les intérêts des exploitants agricoles par le biais d'une concurrence entre les acquéreurs du coton-graine. Il ajoute qu'il semble possible de maintenir la qualité du coton malgré la déréglementation de l'industrie. En Ouganda, c'est au gouvernement qu'incombe la certification des graines, la recherche et la vulgarisation ainsi que le suivi de l'industrie. L'industrie privée fournit d'autres services. Le rapport de l'Ouganda est une déclaration de la Réunion.

Le délégué de l'ESPAGNE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan de son hospitalité pour cette Réunion et le Secrétariat pour ses préparations efficaces. Le délégué signale que la production en Espagne est en train d'augmenter à la fin d'une sécheresse de quatre ans. Vu l'accroissement dans la production, une réduction pourrait se faire dans les importations. Une déclaration de l'Espagne est distribuée aux délégués. Le rapport de l'Espagne est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du BRÉSIL remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan et le Secrétariat d'avoir accueilli et organisé la Réunion plénière. Le délégué félicite les orateurs de la troisième séance plénière et note que la diminution de la part du coton dans le marché est un sujet préoccupant. Il dit qu'une plus grande attention doit être consacrée à ce problème. Le délégué signale que le Brésil pense continuer à importer une quantité importante de coton dans un avenir proche. Les politiques économiques qui ont diminué l'inflation à moins de 1 % par mois sont en train d'exercer des pressions à la hausse sur les coûts de la main-d'œuvre et les coûts de production cotonnière. La majorité du coton au Brésil est récoltée manuellement. La superficie cotonnière a diminué de 20 % en 1995-1996 et une diminution allant jusqu'à 30 % pourrait avoir lieu en 1996-1997. Le Gouvernement du Brésil encourage une plus grande mécanisation et une transition de la production vers de nouvelles régions convenant à la récolte mécanique. La sélection génétique des semences jouit d'un regain d'intérêt et l'industrie pense que la production aura connu un redressement suffisant d'ici l'an 2000 pour répondre aux besoins d'une industrie textile croissante. Le rapport du Brésil est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du TCHAD signale que certains commentaires favorables concernant les impacts de la privatisation sur l'industrie cotonnière se fondent sur des observations faites sur une courte période. Le délégué indique qu'une étude complémentaire des impacts dans le long terme est nécessaire. Le délégué note tout particulièrement que l'expérience récente en matière de privatisation s'est faite dans un contexte de cours cotonniers favorables et qu'une étude complémentaire est nécessaire concernant la manière dont les petits exploitants agricoles pourraient se protéger des impacts de mouvements à la baisse dans les prix. Le délégué convient avec les autres délégués qu'une discussion des moyens d'améliorer la part du marché de coton devrait être comprise à l'Ordre du Jour d'une future Réunion plénière. Il a remercié le Gouvernement de l'Ouzbékistan pour les préparations de cette réunion et il a remercié le Secrétariat des efforts que celui-ci a faits pour la Réunion.

Le délégué note qu'un tiers de la population du Tchad dépend du coton pour une partie de ses

revenus et que le coton représente 70 % des recettes d'exportation. La société cotonnière au Tchad est une société parapublique ayant le droit d'acheter et de transformer tout le coton-graine. Les prix à l'achat versés aux exploitants agricoles ont diminué depuis la dévaluation. Le Tchad cherche à améliorer la qualité de son coton et à répondre aux spécifications des contrats. Neuf égreneuses fonctionnent actuellement, produisant 100 000 tonnes de coton-fibre par campagne. Tout le coton est récolté manuellement. En 1996-1997, la production est estimée à 80 000 tonnes. Le rapport du Tchad est une déclaration de la Réunion.

Le PRÉSIDENT remercie le délégué du Tchad pour ses commentaires concernant la nécessité d'étudier attentivement les impacts de la privatisation.

Le délégué du MALI remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière et le Secrétariat pour son travail. Il dit que le Mali est content d'être un membre du Comité et se réjouit à l'idée de partager les expériences et les connaissances avec les autres pays membres. Le coton est le pivot de l'économie au Mali, représentant 65 % des devises étrangères. La production actuelle s'élève à 160 000 tonnes de coton-fibre et un accroissement de 20 % est prévu dans les années à venir. Une fourniture de crédit adéquat pour l'achat d'intrants, la diminution des coûts de la production cotonnière et la protection des intérêts économiques des exploitants agricoles sont parmi les initiatives les plus importantes nécessaires pour maintenir les exploitants au Mali. Le rapport et la déclaration du Mali sont les déclarations de la Réunion.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière. La sécheresse a eu des répercussions négatives, diminuant la production en Afrique du Sud pendant les quatre années de 1991-1992 à 1994-1995 mais les pluies tombées au début de 1995-1996 placent dans une lumière plus favorable les perspectives de production. La production en Afrique du Sud en 1995-1996 a permis de répondre à 60 % des besoins des filateurs nationaux, proportion relativement petite reflétant le manque de confiance dans le coton parmi les producteurs après quatre ans de sécheresse. La consommation industrielle du coton en Afrique du Sud a baissé de 8 % en 1995 mais une croissance est prévue pour cette année. Les industries du textile et de l'habillement continuent à subir la pression exercée par des importations légales et illégales. Il dit que le prix du coton-fibre en Afrique du Sud est négocié par un comité d'exploitants agricoles, de responsables de l'égrenage et de filateurs. L'accord est volontaire ; le Conseil de commercialisation a fonctionné de secrétariat du comité. Le prix versé aux exploitants agricoles pour le co-

ton-graine est basé sur le prix du coton-fibre payé à l'usine d'égrenage. Les égreneuses sont aux mains du privé et se livrent concurrence pour obtenir le coton-graine de l'exploitant agricole. On a observé que, lors de périodes où l'offre est resserrée, la concurrence entre les usines d'égrenage pour obtenir des quantités importantes entraîne une réduction dans la marge entre le prix du coton-fibre et du coton-graine. Après quatre ans de prix stagnants, le prix du coton-fibre a augmenté de 24 % en 1994-1995 et de 16 % en 1995-1996 ; le dernier prix est d'environ 75 cents américains la livre.

Le délégué indique que deux événements importants sont en train d'affecter l'industrie cotonnière en Afrique du Sud. L'adoption d'une nouvelle loi sur la commercialisation agricole élimine quasiment le seul circuit de commercialisation de produits agricoles qui sont en concurrence avec le coton. Le coton a toujours été exposé aux influences des cours internationaux alors que les exploitants agricoles cultivant des céréales ont bénéficié d'une plus grande stabilité des prix par le passé. Le second développement concerne la négociation d'accords de libre échange avec d'autres pays en Afrique et l'Union européenne. Les barrières tarifaires seront éliminées à l'avenir. La privatisation et la commercialisation des industries cotonnières en Afrique australe et orientale se fait rapidement. Il existe un plus grand besoin de collaboration et de consultation entre les pays de la région. Le Forum du coton de l'Afrique australe et orientale a été créé lors de la réunion du CCIC de 1995 à Manille dans le but d'échanger des informations se rapportant à la production du coton et deux réunions du Forum se sont tenues en 1996. Les membres sont l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le rapport de l'Afrique du Sud est une déclaration de la Réunion.

Le délégué de la TURQUIE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan et le Secrétariat pour les préparations de la Réunion plénière. Les secteurs du textile et de l'habillement sont importants pour l'économie turque, représentant 80 % de l'emploi industriel. La Turquie est au neuvième rang des fournisseurs de textile et d'habillement dans le monde. Vu la croissance rapide de la consommation industrielle du coton, la Turquie a importé 158 000 tonnes en 1995-1996 et l'utilisation industrielle devrait grimper selon les estimations, de 900 000 tonnes en 1995-1996 à 950 000 tonnes pendant la campagne actuelle. De nouveaux investissements dans l'industrie du textile et une forte demande de produits provenant de la Turquie font grimper la consommation de coton. On s'attend à ce que la croissance continue. Aucune activité de soutien aux prix n'a été entreprise par les unions de coopérative de coton en 1995-1996. La concurrence avec l'industrie privée a entraîné des révi-

sions à la hausse dans les prix versés aux exploitants agricoles pendant la dernière campagne. Le Projet de l'Anatolie au Sud-Est, une fois achevé, permettra d'irriguer 1,7 million d'hectares et d'accroître de 50 % la production cotonnière en Turquie. Les décrets créant la Bourse cotonnière d'Izmir ont été publiés en août 1996. La création du marché à terme pour le coton profitera aux producteurs et aux filateurs de la Turquie ainsi qu'aux négociants étrangers. La politique turque à l'exportation pour 1996-1997 a été fixée et aucun contingent ou taxe à l'exportation ne sera demandé. Les remarques et le rapport de la Turquie sont les déclarations de la Réunion.

Le délégué de l'INDE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan et le Secrétariat pour les efforts qu'ils ont déployés pour accueillir et organiser la Réunion plénière. Le délégué se rallie à la recommandation du délégué du Cameroun concernant la nécessité de discuter des diverses manières de mettre fin à la baisse de la part du coton dans le marché. Le délégué note que la politique du Gouvernement de l'Inde vise à garantir des prix justes aux exploitants agricoles tout en fournissant un approvisionnement suffisant pour le secteur du textile, notamment le secteur du tissage manuel. La production de coton en Inde s'est accrue à un taux moyen de 5 % par an ces 10 dernières années et la superficie est passée à 8,31 millions d'hectares en 1995-1996 alors que la production atteignait 2,66 millions de tonnes. Il indique qu'un rapport du Secrétariat faisant partie des documents préparés pour la Réunion plénière, indiquant que la superficie cotonnière en Inde avait diminué en 1996 n'est pas correct ; la superficie cotonnière a augmenté, peut-être à plus de 9 millions d'hectares. Le délégué note que la consommation industrielle du coton s'est accrue de 10 %, passant à 2,36 millions de tonnes en 1995-1996, dû surtout à l'installation de nouvelles unités de filature et aux améliorations dans les exportations de textile. Environ 79 nouvelles unités de filature ont commencé leurs opérations l'année dernière.

Le délégué indique que les exportations de coton de l'Inde sont réglementées pour arriver à un équilibre entre les intérêts des planteurs de coton et le secteur textile. En 1995-1996, le gouvernement communiquait un contingent à l'exportation de 270 000 tonnes. Les importations de coton sont soumises aux termes de la Patente générale ouverte avec aucun droit tarifaire à l'importation en 1993-1994 et restent encore dans cette catégorie. Les usines de l'Inde sont libres d'importer du coton de n'importe quel pays. En 1996-1997, la production cotonnière pourrait s'élever jusqu'à 3 millions de tonnes et des contingents à l'exportation ont déjà été annoncés. Le rapport de l'Inde est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du PARAGUAY remercie le Gou-

vernement de l'Ouzbékistan pour l'hospitalité avec laquelle il accueille la Réunion plénière. Le délégué indique que le coton est important pour l'économie du Paraguay, soutenant l'emploi et fournissant de l'huile de graine de coton ainsi que du coton-fibre pour l'exportation. La politique du gouvernement vise à améliorer les rendements et à élargir les superficies consacrées au coton. Les semences sont importées de l'Argentine cette année afin de garantir une offre suffisante. Le gouvernement met en œuvre un programme de libéralisation de la production et de l'industrie des semences. Il existe actuellement 14 producteurs opérationnels de semences. Un plan exhaustif de lutte contre les ravageurs est en train d'être mis en œuvre et les rendements pourraient s'élever entre 600 et 700 kilogrammes par hectare. Le charançon de la capsule est un grave problème au Paraguay et un programme de lutte est mis en œuvre conjointement avec l'Argentine et le Brésil. Les programmes visent à renforcer la collaboration avec l'Argentine pour coordonner la mise au point de variétés et de pratiques de lutte contre le ravageur. Le délégué note que le rôle de l'Etat dans le financement et la commercialisation du coton a été diminué et que des lois sont mises en œuvre pour encourager la participation du secteur privé au marché. Le délégué du Paraguay souhaite la bienvenue aux délégués de la 56<sup>e</sup> Réunion plénière du CCIC qui se rendront l'année prochaine au Paraguay. Le rapport du Paraguay est une déclaration de la Réunion.

Le délégué du SOUDAN remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan pour les efforts qu'il a déployés pour faire de cette Réunion une réussite. Il remercie également le Secrétariat pour toutes les préparations qu'il a faites pour la Réunion. Le délégué note que le Gouvernement du Soudan continue sa politique d'accroissement de la production et de la superficie cotonnières. Cinquante pour cent de la production totale est réservée aux exportations. Les impôts ont été diminués et ne dépasseront pas 20 % du total des coûts de production dans les zones où est pratiquée la culture sèche et 15 % dans les zones irriguées. Des instructions ont été données aux banques pour qu'elles diminuent les charges financières des exploitants agricoles. La superficie cotonnière s'est accrue, passant de 223 000 hectares en 1995-1996 à 334 000 hectares, d'après les estimations, en 1996-1997. En 1996-1997, la production devrait s'accroître de 29 %, passant à 134 000 tonnes ; de meilleurs rendements sont prévus compte tenu des attaques d'insectes et du manque d'eau qui ont affecté la culture du coton en 1995-1996. La consommation nationale s'est accrue à 14 000 tonnes en 1995-1996, niveau le plus élevé de trois campagnes mais plus faible que les 24 000 tonnes consommées en 1985. La consommation industrielle nationale est en train de s'améliorer vu les progrès dans la fourniture de crédit, l'approvi-

sionnement plus fiable en électricité et des opérations plus efficaces.

Le délégué du SOUDAN parle également de la part diminuante de la consommation de coton dans la consommation mondiale des fibres et indique que la perte des parts de marché est un signal alarmant pour l'industrie. Le délégué propose d'envisager diverses manières d'améliorer la consommation du coton. Le Soudan continuera sa politique commerciale d'appels d'offres internationales pour refléter la valeur réelle du coton. Le rapport du pays et la déclaration du Soudan sont des déclarations de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie le délégué pour ses commentaires, notamment les préoccupations du délégué concernant la part du marché de coton. Le PRESIDENT note que si le coton a perdu des parts de marché, la consommation totale du coton n'a pas encore diminué matériellement.

Le délégué de l'ALLEMAGNE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière et remercie le Secrétariat pour les préparations des communications pour la Réunion. Le délégué a le regret d'annoncer que M. Joseph Schraven est malade et incapable de venir assister à la Réunion. Il indique également que l'Allemagne est autorisée par le Gouvernement de la Belgique à représenter la Belgique lors de la Réunion plénière. Le délégué demande au PRESIDENT la permission de présenter M. Gerd Schoeller, Vice-Président de la Bourse cotonnière de Brême, qui souhaite faire une brève déclaration sur les conditions affectant l'industrie de la filature.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Schoeller qui note que le critère de qualité classique de la longueur de la soie, de la couleur et du micro-naire sont les bases normales pour déterminer la valeur du coton. Mais des problèmes sont devenus apparents récemment vu l'incidence accrue des fragments provenant de la coque et du coton collant dans un grand nombre de pays. M. Schoeller prie instamment les pays producteurs de prendre les précautions nécessaires pour diminuer ces problèmes. Il note qu'un égrenage optimal est essentiel pour la survie du coton comme fibre essentielle. Le rapport de l'Allemagne est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie le délégué de l'Allemagne et M. Schoeller pour leurs commentaires et convient que ces problèmes ont été portés à l'attention des délégués.

Le délégué de la TANZANIE indique que le coton joue un rôle important dans l'économie de la Tanzanie. Il se situe au deuxième rang des produits rapportant le plus de devises étrangères. Les activités afférentes au coton emploient 18 % de la population rurale. Le Tanzania Cotton Lint and Seed Board (anciennement le Tanzania Cot-

ton Marketing Board) est essentiellement une entité réglementaire chargée du contrôle de qualité, assumant une fonction consultative auprès de l'Etat concernant les questions cotonnières. Le gouvernement diminue rapidement son rôle dans la production, la commercialisation et la transformation du coton, ainsi que la charge d'assumer ces fonctions, notamment la fourniture d'intrants aux producteurs, qui reviennent de plus en plus à l'industrie primaire. Les acheteurs de coton-graine et les responsables de l'égrenage sont priés de fournir un crédit aux exploitants agricoles pour l'achat d'intrants et certains acheteurs ont commencé à fournir des intrants sur crédit. Mais le processus se met en place lentement puisque les arrangements sont de nouveau tant pour les emprunteurs que pour les créanciers.

Le délégué indique qu'il espère que les forces du marché permettront une plus grande efficacité dans l'octroi de ressources. La production cotonnière s'est accrue, passant de 43 000 tonnes en 1994-1995 à 86 156 tonnes en 1995-1996 et le secteur privé fait des investissements importants dans la construction de nouvelles égreneuses. Toutefois, certains problèmes sont notés avec la privatisation, y compris l'évasion de taxes visant à financer la remise en état des routes rurales et à fournir des services médicaux. Il y a eu des cas de non-respect des réglementations de coton et de frustration face aux programmes de multiplication des semences de la part de certains acquéreurs de coton. Le délégué note que, d'après les prévisions, la production cotonnière diminuera légèrement pour passer à 72 000 tonnes en 1996-1997 vu les mauvaises conditions climatiques

mais qu'une croissance est très probable à l'avenir et que le rendement devrait doubler d'ici l'an 2000. Le rapport de la Tanzanie est une déclaration de la Réunion.

Le délégué des ETATS-UNIS D'AMERIQUE remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière et le Secrétariat d'avoir aidé à organiser la Réunion. Le délégué note que la déclaration des Etats-Unis a été distribuée aux délégués et, pour économiser du temps, clôt ses remarques. Le rapport des Etats-Unis est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT remercie tous les délégués de leur contribution et ajourne la troisième séance plénière à 18h15.

## Quatrième séance plénière

@ADDSPLACE =

Mardi 8 octobre 1996, 18h15

Sous la présidence de M. Abdulkhamit Adylov

Le PRESIDENT invite les observateurs et les organisations internationales à faire des commentaires et donne la parole au Président du Committee for International Cooperation Between Cotton Associations (CICCA-Comité pour la collaboration internationale entre les associations de coton). Le représentant du CICCA dit qu'il a déjà exprimé ses opinions lors de la seconde Séance plénière. S'agissant d'une question posée par le délégué du Brésil, il indique que la contamination par des corps étrangers est une grave préoccupation constante pour l'industrie. Il dit que les exploitants agricoles et les filateurs ne peuvent pas d'eux-mêmes résoudre le problème de la contamination mais que des mesures doivent être prises aux niveaux gouvernementaux. Sinon, note-t-il, la part du marché de coton continuera à diminuer. Ses remarques sont une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT donne la parole au représentant de la Fédération internationale des industries textiles (ITMF), qui indique qu'une déclaration complète a été remise aux fins de distribution au Secrétariat du CCIC. Le rapport de l'ITMF est une déclaration de la Réunion. Il remercie le CCIC et le Gouvernement de l'Ouzbékistan

pour l'invitation à la 55<sup>e</sup> Réunion plénière. Le représentant de l'ITMF se réfère à ses comités : le Comité international pour les méthodes de test du coton et le Comité des filateurs. Le Comité international pour les méthodes de test du coton s'est rencontré comme d'habitude à Brême en mars 1996 et a décidé de publier des directives pour l'utilisation du HVI. Les directives sont quasi-achevées et seront communiquées avant la fin de 1996. Le Comité des filateurs a continué son programme et s'est rendu pour la seconde fois dans des pays de l'Afrique francophone. Il remercie la CFDT, la COPACO et les sociétés cotonnières nationales au Tchad, au Cameroun et au Bénin d'avoir aidé à organiser les visites. Le représentant de l'ITMF indique que le Président du Comité des filateurs souhaite répondre à des remarques faites à propos de la qualité. M. Andrew Macdonald, le Président du Comité des filateurs de l'ITMF, qui est composé de représentants de pays détenant 75 % de la consommation cotonnière mondiale, indique que le coton prend du retard sur l'industrie textile moderne. La machinerie textile moderne a diminué le coût de la main-d'œuvre, d'où une plus grande exigence du point de vue de la qualité des matières premières. Les fibres fabriquées manuellement peuvent répondre aux défis ; le coton doit également le faire. Il indique que, lorsqu'ils mettent au point de nouvelles variétés, les sélectionneurs non seulement devraient rechercher un haut ren-

dement mais également tenir compte des besoins de l'industrie textile. L'exemple des Etats-Unis, dit-il, montre non seulement que les campagnes promotionnelles mais aussi les améliorations dans la qualité des fibres peuvent avoir un effet positif sur la part de marché.

Le représentant du CIRAD-CA, France, indique que des améliorations importantes ont été faites par des chercheurs pour améliorer les rendements du coton dans le monde. Mais suite à la difficulté de communiquer les connaissances, l'information n'est pas utilisée correctement. Le manque de communication efficace entre les chercheurs et les utilisateurs, la mobilisation des sociétés cotonnières ou des associations agricoles et le manque de conditions socio-économiques favorables sont généralement responsables d'une mauvaise diffusion des résultats de la recherche. Le représentant du CIRAD-CA mentionne également les nouvelles approches biotechniques qui, selon lui, pourraient encore creuser les écarts de rendement entre les pays producteurs. Le rapport du CIRAD-CA est une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT ajourne la quatrième séance plénière à 18h35.

*Une déclaration de l'Union Européenne est reçue après la clôture de la séance et est une déclaration de la Réunion.*

## Cinquième séance plénière

*La cinquième séance plénière a été annulée en raison des contraintes de temps. Les présentations prévues furent données lors du Séminaire technique et sont des Déclarations de la Réunion sous la cinquième séance plénière.*

## Séance de clôture

Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le **PRESIDENT** informe les délégués et les observateurs que le Comité de direction a adopté une Déclaration de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière qui a été distribuée. Il indique combien il est fier que ces décisions importantes pour promouvoir et développer l'industrie cotonnière aient été prises sur terrain ouzbek. La Déclaration, indique-t-il, est un instrument à long terme faisant le point de la situation actuelle dans le monde du coton et servant de plan d'action pour l'avenir. Il dit qu'il se réjouit de voir à nouveau les délégués la dernière semaine d'octobre 1997.

Le **PRESIDENT** demande aux délégués de faire leurs commentaires finals.

Le délégué de l'**ARGENTINE** note à l'intention des délégués et des observateurs ainsi que des habitants de Tachkent et de l'Ouzbékistan sa satisfaction d'avoir pu assister à la 55<sup>e</sup> Réunion plénière en Ouzbékistan. Il indique que l'économie cotonnière mondiale évolue vers un environnement sain et favorable. Il note que les délégués ont travaillé de manière assidue et responsable cherchant à éviter les confrontations. Il remercie les organisateurs de la Réunion et les habitants de l'Ouzbékistan et son gouvernement de l'intérêt qu'ils ont porté au confort des visiteurs. Il indique aussi combien il a été sensibilisé à l'esprit et au progrès de la culture de la nation des ouzbeks. Le délégué fait aussi état de sa satisfaction face au travail du Directeur exécutif et du personnel du Secrétariat.

Le délégué de la **TURQUIE** au nom de sa délégation remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan des arrangements et de sa chaleureuse hospitalité pendant la 55<sup>e</sup> Réunion plénière pleine d'expériences inoubliables. Il dit que l'inauguration par le Président Karimov a été un honneur pour le Comité au même titre que la présidence assurée par M. Sultanov. Il fait mention du travail du Vice-Président et félicite le Secrétariat du CCIC pour ses efforts.

Le délégué de la **CHINE (TAIWAN)** exprime sa profonde gratitude aux habitants et au gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la 55<sup>e</sup> Réunion plénière à Tachkent. Il indique que la prestation fort compétente du Président a assuré la réussite de la Réunion. Il remercie M. Shaw et ses collègues de tous les efforts qu'ils ont faits pour les préparations et indique qu'il se réjouit à l'idée de revoir les délégués au Paraguay l'année prochaine. Dans l'attente, il souhaite à tous les participants réussite et prospérité.

Le délégué du **PARAGUAY** présente ses salutations au gouvernement et aux habitants de ce merveilleux pays qu'est l'Ouzbékistan, qu'il visite pour la première fois et dont il apprécie les jardins et les rues propres de la ville. Il remercie

le Secrétariat, les interprètes et tous ceux qui ont participé à la Réunion des efforts qu'ils ont déployés. Il se réjouit de pouvoir accueillir les délégués l'an prochain à Asunción.

Le délégué de l'**AFRIQUE DU SUD** remercie les habitants et le gouvernement de l'Ouzbékistan de leur hospitalité. Il remercie le Président du temps et de sa direction compétente de la Réunion. Il remercie le Directeur exécutif et son équipe dont l'exécution compétente des travaux du Comité relève d'un acquis pour les délégués. Il remercie ses collègues délégués pour leurs efforts et exprime l'espoir que les décisions prises lors de la 55<sup>e</sup> Réunion nous permettront de consacrer notre temps et attention au développement du coton.

Le délégué du **SOUDAN** remercie le gouvernement et les habitants de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la 55<sup>e</sup> Réunion plénière. La délégation soudanaise sait gré au Président pour les efforts faits lors des délibérations qui se sont répercutés positivement sur les décisions prises. Le Soudan lui en est fort reconnaissant. Il dit que le travail a été accompli dans une atmosphère cordiale et saine témoignant de l'intérêt porté au développement de la production et de l'industrie du coton. Il fait une mention spéciale du Directeur exécutif et de ses collègues pour leur patience, travail ardu, assiduité et haute performance. Il remercie également les interprètes et autres personnes qui ont si bien veillé aux besoins des participants de la Réunion. Il souhaite réussite, progrès et prospérité à tous les habitants, au gouvernement de l'Ouzbékistan et à ses collègues délégués.

Le délégué du **BRESIL** exprime la satisfaction de sa délégation pour le travail du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général et du personnel du CCIC pour l'accueil cordial des habitants de l'Ouzbékistan. Il se réjouit d'assister à la prochaine Réunion au Paraguay.

Le délégué du **TCHAD** exprime sa reconnaissance aux habitants et au gouvernement de l'Ouzbékistan pour leur aide et organisation et pour avoir permis aux participants de la Réunion de connaître leur riche culture. Les questions débattues et le consensus auquel nous sommes arrivés montrent bien, dit-il, que nous espérons maintenir une économie cotonnière mondiale qui soit saine. Il exprime sa gratitude au Secrétariat qui a fait de la Réunion une réussite. Il dit qu'il est honoré par la présence du Premier Ministre assumant la présidence de la Réunion et par l'intérêt qu'il porte aux affaires cotonnières.

Le délégué de la **COLOMBIE** joint ses remerciements à ceux des autres délégués pour l'hospitalité démontrée par les habitants et le gouvernement de l'Ouzbékistan. Il félicite aussi le Président et le Vice-Président pour leur prise en

charge compétente des séances qui a valu des résultats positifs. Il remercie M. Shaw de son travail productif. Il espère que toutes les décisions de la Réunion seront suivies et que les délégués seront capables de s'entretenir des questions cotonnières ayant suscité l'intérêt de tous, lors de réunions futures.

Le délégué de l'**EGYPTE** joint sa gratitude à celle exprimée par les autres délégations remerciant le Président de l'Ouzbékistan Islam Karimov et le Président de la conduite efficace des séances. Il remercie également le Directeur exécutif pour l'exécution admirable de ses fonctions. Il indique qu'un certain nombre de résolutions tant techniques qu'administratives ont été prises lors de la Réunion et se montre content que ces questions ont été réglées. Il souhaite que le CCIC continue sa fonction de promotion de la commercialisation du coton.

Le délégué de l'**INDE** s'exprime au nom de la délégation de son pays, du gouvernement de l'Inde et en son nom pour exprimer sa profonde gratitude au gouvernement de l'Ouzbékistan et à ses habitants pour leur accueil cordial et chaleureux. Il exprime sa satisfaction devant le discours inaugural du Président Karimov et du tableau qu'il a brossé de l'industrie et de la culture cotonnières en Ouzbékistan. Il note les progrès faits et les bonnes perspectives d'avenir. Il remercie le Président pour sa gestion de la Réunion. Il dit que les actions prises permettront à l'organisation de prendre la place qui lui revient au sein de l'industrie et des échanges cotonniers mondiaux. Il remercie M. Shaw et le Secrétariat de leur excellent travail. Il espère que la Réunion de l'année prochaine mènera à des décisions aussi bonnes et constructives visant à maintenir la part du coton dans l'économie mondiale.

Le délégué du **PAKISTAN** dit que son gouvernement partage un héritage commun avec celui de Samarkand et Boukhara. Il rend hommage à Amur Timur et à d'autres noms de l'histoire de l'Ouzbékistan. Il félicite le Président de sa gestion de la Réunion, le Directeur exécutif et le Secrétariat de la patience avec laquelle ils présentent les questions de manière claire. Il remercie le Président du vif intérêt qu'il porte au coton et se réjouit à l'idée de le revoir au Pakistan.

Le délégué du **ROYAUME-UNI** exprime sa reconnaissance de l'accueil cordial fait aux délégués à Tachkent. Il mentionne les contributions du Président Karimov, du Président et du Vice-Président. Il remercie le Directeur exécutif et le personnel du Secrétariat pour leur travail pendant la Réunion et pendant l'année passée. Il souhaite aux délégués prospérité et bonheur dans l'année à venir.

Le délégué des **PHILIPPINES** joint ses remerciements à ceux de toutes les autres délégations

exprimant sa gratitude pour l'hospitalité qu'ont reçue les délégués. Il fait mention des progrès notés chaque jour à Tachkent, signe de développement du pays. Au nom de la Commission permanente, il remercie le Président de sa gestion fort compétente qui aidera les membres de la Commission à clarifier leurs fonctions dans l'année à venir.

Le délégué du JAPON remercie le gouvernement de l'Ouzbékistan au nom du gouvernement japonais. Il remercie également le Secrétariat. Il est convaincu, dit-il, que les résolutions prises seront utiles dans le commerce mondial de demain.

Le délégué de l'Australie félicite le Président et le Vice-Président ainsi que le Secrétariat du soin accordé au bon déroulement de la Réunion. Il dit qu'il est venu de loin et qu'il est

reconnaissant de l'accueil cordial des habitants de l'Ouzbékistan.

Le délégué des ETATS-UNIS indique que le gouvernement des Etats-Unis souhaite remercier le Président, son gouvernement et les habitants de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion dans un lieu aussi historique. La Réunion est intéressante et éducative pour lui comme il pense que c'est le cas pour tous les délégués.

Le PRESIDENT au nom du comité d'organisation de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière exprime sa reconnaissance pour le travail accompli cette dernière semaine : la Réunion a été un succès car elle était bien organisée et informative. Le souvenir de ces jours restera gravé dans les mémoires, dit-il car la Réunion revêt une grande importance pour la République de l'Ouzbékistan. Son Gouvernement avait annoncé l'événement sur

l'ensemble du pays et de la CIE, dit-il, par le biais de la télévision et de la presse.

Le PRESIDENT ajoute qu'on ne peut à nouveau se rencontrer qu'en se disant au revoir, dit un proverbe ouzbek. Aussi, leur dit-il au revoir jusqu'à la 56<sup>e</sup> Réunion au Paraguay. Il dit qu'il espère que les résolutions et la Déclaration de la Réunion seront appliquées. Il dit que l'Ouzbékistan reconnaît depuis 1992 que le CCIC est une organisation internationale capable de résoudre les questions importantes de l'industrie cotonnière mondiale. Au nom du gouvernement et du Président de l'Ouzbékistan il exprime sa reconnaissance aux délégués pour leur travail.

Sur ces paroles, le PRESIDENT demande aux délégués de s'applaudir pour donner le signal indiquant la clôture de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière.

## Comité de direction

### Première réunion

Lundi 7 octobre 1996, 11h30

Le Secrétaire général souhaite la bienvenue aux délégués de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière au nom du Secrétariat du Comité. Ensuite, il présente le Bureau de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière qui, conformément au Règlement statutaire du Comité, a été nommé par le gouvernement hôte.

Le SECRETAIRE GENERAL présente Son Excellence Utkur Sultanov, Premier Ministre de la République de l'Ouzbékistan, désigné pour assumer les fonctions de Président de la Réunion. Le SECRETAIRE GENERAL note que M. Elijor Ganiev, Premier Vice-Ministre des Affaires économiques étrangères et M. Abdulkhamit Adylov, Vice-Ministre des Affaires économiques étrangères, assument conjointement avec lui les fonctions de Vice-Président.

Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le PRESIDENT souhaitait la bienvenue aux délégués à Tachkent et fait savoir que le Gouvernement de l'Ouzbékistan souhaite vivement depuis quelque temps accueillir la Réunion plénière du CCIC à Tachkent. Il est heureux de pouvoir finalement saluer tous les pays représentés. Le Président indique que la première réunion du Comité de Direction a pour objet d'approuver l'Ordre du Jour proposé pour la Réunion, distribué au préalable. Il demande aux délégués de bien vouloir partager leurs commentaires. Le délégué des Etats-Unis propose de rallonger la durée de la seconde réunion du Comité de Direction jusqu'à 17h00 mercredi, suite à la liste des thèmes devant être discutés. Le PRESIDENT assure au délégué qu'il ferait son possible pour garantir qu'un temps suffisant soit accordé aux délégués pour discuter des af-

aires du Comité. Vérifiant qu'il n'y a aucun autre commentaire, il déclare l'Ordre du Jour approuvé, tel que présenté.

Le PRESIDENT informe les délégués que le Mali a rempli toutes les conditions nécessaires pour devenir membre du Comité. Il demande aux délégués de confirmer cette adhésion et la contribution initiale du Mali s'élevant à 21 500 dollars. Il n'y a aucun commentaire supplémentaire et le Président confirme que le Mali est à présent membre du Comité. Il souhaite la bienvenue aux délégués du Mali à la présente Réunion, partageant avec les délégués ses souvenirs de l'adhésion de l'Ouzbékistan au Comité et ce que signifiait l'intégration de l'industrie cotonnière du pays à l'économie cotonnière mondiale. Les autres délégations ont applaudi la confirmation de l'adhésion du Mali.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont d'autres commentaires.

Le délégué de la CHINE (TAIWAN) indique qu'il est bien désolé de voir que la Chine (Taïwan), nom sous lequel son gouvernement est connu par le CCIC est assis à la table sous le nom de Chine Taïpei. Il remarque que le CCIC est une organisation technique, participant aux affaires économiques du coton, où il n'y a pas de place pour des discussions politiques qui pourraient mettre en danger les droits des membres existants. Il demande que son gouvernement ait le droit de s'asseoir à la table sous son nom tel qu'il figure dans le Comité.

Le PRESIDENT dit que le Gouvernement de l'Ouzbékistan, membre des Nations Unies, a suivi le précédent établi lors des Jeux olympiques, où le gouvernement du délégué était représenté sous le nom de Chine Taïpei. Le PRESIDENT demande au Secrétaire général son avis

concernant ces procédures. Le SECRETAIRE GENERAL note que la Chine (Taïwan) s'est jointe au Comité en 1946 et est connue depuis plus de 30 ans sous le nom de Chine (Taïwan). Il fait savoir que, depuis qu'il assume les fonctions de Directeur exécutif du Comité, la délégation a assisté aux Réunions plénières sous le nom de Chine (Taïwan). Le PRESIDENT donne la parole au précédent et indique que la désignation serait changée au début de la première séance plénière.

Le délégué de l'ARGENTINE exprime la satisfaction de son pays concernant sa participation au Comité consultatif international du coton. Le Comité devrait faire son possible pour accepter un nombre maximum de membres, tant producteurs que consommateurs. Un nombre important de membres non seulement augmente le soutien financier accordé au travail du Comité mais renforce également son engagement. Il félicite le Mali de son adhésion et prie instamment d'autres délégations d'utiliser tous les moyens nécessaires pour attirer d'autres membres.

Le PRESIDENT se rallie à la position du délégué de l'Argentine. Il fait savoir que l'organisation ouvre ses portes à un plus grand nombre de producteurs, filateurs, négociants et fabricants pour qu'ils deviennent membres du Comité. Aucun autre thème n'étant mentionné, il ajourne la première réunion du Comité de Direction et note que la seconde réunion du Comité de Direction se tiendra mercredi 9 octobre à 14h00.

### Deuxième réunion

Mercredi 9 octobre 1996, 14h00

Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de présenter le Document de travail II, un rap-



port du Directeur exécutif sur le Programme de Travail du Secrétariat. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion. Le SECRETAIRE GENERAL décrit le travail du Secrétariat en 1995-1996 et planifie pour 1996-1997 dans les domaines de l'économie et des statistiques, de l'information technique et du soutien au personnel pour le Comité de direction et la Réunion plénière. Le SECRETAIRE GENERAL revoit également la condition financière du Comité.

Le délégué du Zimbabwe déclare que les pays membres peuvent bénéficier de leurs expériences mutuelles dans la provision des intrants et du financement de la récolte afin d'améliorer le rendement et la qualité. On recommande aussi, dit-il, que le Secrétariat compile des informations sur cet aspect couvrant tous les pays membres pour circulation lors de la 56<sup>e</sup> Réunion plénière.

Le PRESIDENT demande si les délégués ont des commentaires. Le PRESIDENT observe que le Comité de direction est en accord complet avec le programme de travail du Secrétariat décrit dans le Document de travail II.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Victoriano Leviste, délégué des PHILIPPINES et Vice-Président de la Commission permanente qui présente le Document de travail III, une Recommandation de la Commission permanente concernant l'élection du bureau. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion. M. Leviste note que le Président de la Commission permanente, M. Molina de l'Argentine, a été dans l'incapacité de venir assister à la Réunion plénière et qu'il s'exprime au nom de M. Molina. M. Leviste signale que le Comité de Nomination s'est réuni le 9 mai 1996 et a recommandé à la Commission permanente que M. Victoriano Leviste, délégué des PHILIPPINES, soit nommé Président de la Commission permanente pour l'année à venir, que M. Aluisio Lima-Campos, délégué du BRESIL, soit nommé premier Vice-Président et que M. Alaa Eldin Shalaby, délégué de l'EGYPTE, soit nommé second Vice-Président. M. Leviste signale que, lors de sa 417<sup>e</sup> Réunion, la Commission permanente a accepté la recommandation du Comité des Nominations.

Le PRESIDENT remercie M. Leviste de son rapport et demande si les délégués ont des commentaires sur la recommandation contenue dans le Document de travail III.

Le délégué de l'ARGENTINE exprime sa reconnaissance au bureau de la Commission permanente et note que les tâches que doit assumer la Commission permanente sont importantes. La Commission permanente applique les résolutions adoptées lors des Réunions plénières et accomplit le travail de la Commission entre les Réunions plénières. Le délégué se montre préoccupé puisque, depuis 1993, une proportion de

temps très importante de la Commission permanente est passée à revoir des questions administratives. Selon l'examen du délégué des compte rendus des réunions de la Commission permanente, environ 40 % de tout le temps de travail de la Commission permanente était consacré à des questions administratives en 1993. La proportion consacrée aux questions administratives s'est accrue à 69 % en 1994 et à 88 % en 1995. En 1996, la Commission permanente semble se consacrer presque exclusivement aux questions administratives. Le délégué déclare que le temps consacré par la Commission permanente aux questions administratives doit être nettement réduit à l'avenir et note que des aspects importants, dont les questions se rapportant au commerce du coton et du textile, à la protection de l'environnement et aux manières d'améliorer la part du coton dans le marché des fibres méritent l'attention de la Commission permanente.

Le PRESIDENT remercie le délégué de ses remarques et exprime l'espoir de voir que la majorité des délégués partagent le souci de diminuer le temps consacré aux questions administratives lors des réunions de la Commission permanente. Le PRESIDENT félicite M. Leviste pour son élection en tant que Président de la Commission permanente, M. Lima-Campos pour son élection de premier Vice-Président et M. Shalaby pour son élection de second Vice-Président.

Le PRESIDENT demande à M. Leviste de présenter le Document de travail IV, question rapportée par la Commission permanente auprès de la Réunion plénière concernant la participation du secteur privé aux affaires du CCIC. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion. M. Leviste présente le Document de travail IV, notant qu'une proposition a été faite par le Directeur exécutif lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière pour trouver des moyens de faire participer davantage les organisations privées au CCIC. La Commission permanente a discuté, lors de sa 414<sup>e</sup> et 415<sup>e</sup> réunion, de la suggestion selon laquelle une catégorie de membres du CCIC serait créée pour les participants du secteur privé. Les délégués sont préoccupés, pensant qu'une telle catégorie de membres changerait la nature du CCIC mais ont soutenu une plus grande participation du secteur privé dans le cadre d'un ensemble de règles précises. La Commission permanente recommande de ne porter aucun changement aux arrangements pour la participation du secteur privé aux affaires du CCIC.

Le PRESIDENT remercie M. Leviste pour son rapport sur le Document de travail IV et demande aux délégués s'ils ont des commentaires à faire.

Le délégué des ETATS-UNIS dit que les Etats-Unis conscients, d'une part, de la valeur que représentent des ressources supplémentaires du

secteur privé pour le Comité comprennent, par ailleurs, les préoccupations d'un grand nombre de membres qui sont d'avis qu'il ne faudrait pas changer le caractère intergouvernemental du Comité par le biais d'une participation accrue du secteur privé et qu'une telle participation devrait permettre un net gain de ressources pour le Comité. Les dispositions régissant cette participation devront être soigneusement définies. Les Etats-Unis soutiennent la recommandation de la Commission permanente contenue dans le Document de travail IV.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD se rallie aux préoccupations du délégué des ETATS-UNIS mais ajoute qu'à son avis, l'introduction d'une certaine pensée commerciale dans les délibérations du CCIC serait utile et pourrait se faire sans pour autant changer la nature du Comité. Il propose de créer un petit groupe avec des délégués et des représentants du secteur privé s'intéressant au coton pour discuter davantage des possibilités d'adhésion.

Le délégué du ROYAUME-UNI remercie le Gouvernement de l'Ouzbékistan d'avoir accueilli la Réunion plénière. Le délégué note que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans l'industrie cotonnière et que le CCIC doit reconnaître ces changements. Il propose d'adopter la recommandation de l'Afrique du Sud concernant la création d'un petit groupe en vue de discuter une participation accrue du secteur privé aux affaires du CCIC.

Le PRESIDENT indique qu'il convient de répondre au souhait des délégués voulant discuter davantage de la participation du secteur privé au Comité. Le PRESIDENT remercie les délégués de leurs commentaires. Le PRESIDENT note qu'il ne semble pas y avoir une divergence d'opinion. Il constate un consensus tant pour la proposition actuelle de la Commission permanente que pour la création d'un groupe de travail. Il remercie toutes les délégations de leurs remerciements chaleureux à l'égard du Gouvernement de l'Ouzbékistan qui a accueilli la présente Réunion et note que la 55<sup>e</sup> Réunion plénière représente un événement extraordinaire dans la vie de la République de l'Ouzbékistan.

Le PRESIDENT donne à nouveau la parole à M. Leviste et demande s'il veut bien présenter le Document de travail V, une recommandation de la Commission permanente concernant la Classification des positions du Secrétariat d'après le barème des salaires des Nations Unies. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion.

M. Leviste présente le Document de travail V. Il rappelle aux délégués que la Commission permanente, lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière, avait déterminé que les positions du personnel au Secrétariat devaient être fixées selon le Barème des Nations Unies pour des positions de responsabilités analogues. Il indique que, suivant la 54<sup>e</sup>

Réunion plénière, le Directeur exécutif, en consultation avec le bureau de la gestion des ressources humaines des Nations Unies, a présenté les Barèmes des Nations Unies pour les positions du Secrétariat devant la Commission permanente lors de la 417<sup>e</sup> réunion.

M. Leviste indique que, lors de la 419<sup>e</sup> réunion de la Commission permanente, une proposition a été adoptée, recommandant au Comité consultatif d'assigner certains niveaux et grades des Nations Unies aux positions du Secrétariat et de geler, au niveau de 1995-1996, les contributions du Comité au Plan retraite du personnel. Alors que le Président de la Commission permanente trouve un consensus pour adopter les mesures ci-dessus, les délégations montrent des réserves. On peut trouver les détails de la recommandation de la Commission permanente dans le compte rendu de la 419<sup>e</sup> réunion.

Le PRÉSIDENT remercie M. Leviste pour son rapport et demande s'il a également fait le compte rendu du Document de travail VIII, rapport du Directeur exécutif concernant les opérations conformément au Règlement statutaire du Comité.

M. Leviste vérifie que son rapport s'est limité uniquement au contenu du Document de travail V.

Le PRÉSIDENT note que le Document de travail VIII traite de questions se rapportant au Document de travail V et demande au Secrétaire général de faire le compte rendu du contenu du Document de travail VIII. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion.

Le SECRETAIRE GENERAL revoit le Document de travail VIII. Il discute de la relation entre le Comité consultatif et la Commission permanente, prenant note de leurs responsabilités respectives et de la nature subordonnée de la Commission permanente auprès du Comité consultatif. Il explique les antécédents des discussions actuelles concernant l'application du barème des Nations Unies aux positions du Secrétariat. Il revoit les décisions précédentes du Comité concernant le rôle de la Commission permanente dans la gestion du Secrétariat et le salaire du Directeur exécutif. Il indique que le Directeur exécutif était tout à fait prêt à appliquer la décision de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière concernant les salaires du personnel subordonné mais que l'application des barèmes des Nations Unies aurait signifié une majoration importante des salaires versés à certains membres du personnel. Il repasse sur le raisonnement qu'il a suivi pour accorder une augmentation du coût de la vie au Secrétariat en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996 et pourquoi la majoration salariale s'appliquait au Directeur exécutif. Le SECRETAIRE GENERAL note les implications liées à l'acceptation de la recommandation de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V, dont l'observation que 95 % du temps de la Commis-

sion permanente soit consacré aux questions administratives. Enfin, le SECRETAIRE GENERAL indique les différentes options que peut envisager le Comité consultatif : le Comité consultatif peut accepter les échelons appropriés des Nations Unies pour les positions du Secrétariat mais instauré progressivement sur un certain nombre d'années les changements salariaux qui en résultent, ou le Comité consultatif pourrait revenir sur la décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière et remettre à nouveau la responsabilité de la gestion du Secrétariat au Directeur exécutif.

Le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire général pour son rapport et demande aux délégués s'ils ont des commentaires.

Le délégué de l'EGYPTE indique qu'il n'y a pas de consensus pour la proposition de la Commission permanente contenue dans le Document de travail V puisque certains pays ont rejeté la proposition. Il dit que l'Egypte objecte car la classification des positions du Secrétariat devrait se fonder sur le critère objectif des Nations Unies utilisé par le Directeur exécutif plutôt que sur les niveaux salariaux actuels, tel que proposé par la Commission permanente. Il note que la Commission permanente a outrepassé ses pouvoirs en proposant des échelons et des grades pour les positions du Secrétariat. Le délégué de l'Egypte indique que la réussite du CCIC dépend de la compréhension entre la Commission et le Secrétariat. La Commission devrait assurer la stabilité psychologique du Secrétariat en tenant compte des préoccupations du Secrétariat et en lui fournissant des incitations au travail. Il note que le travail du CCIC est vital pour un grand nombre de pays, notamment les pays en développement, et qu'il est important de ne pas interrompre ou déranger le travail du Secrétariat.

Le PRÉSIDENT note que, puisque 85 % du temps de la Commission permanente est consacré à des détails administratifs, un effort courageux de la part des délégués à la Réunion plénière était nécessaire pour augmenter le temps consacré aux questions afférentes au coton.

Le délégué des ETATS-UNIS revoit les éléments des recommandations dans le Document de travail V. Ses remarques sont publiées comme une déclaration de la Réunion.

Le délégué de la COTE D'IVOIRE note que le sujet des salaires du personnel est une question délicate qui doit être discutée dans le contexte des changements qui ont lieu à la Banque mondiale, au FMI et dans d'autres organisations et au regard de la décision des Etats-Unis de se retirer du Comité. Toutefois, le CCIC doit trouver les fonds pour compenser le personnel qualifié. Il propose qu'un vérificateur aux comptes de l'extérieur fasse un examen des salaires du CCIC et que des comparaisons soient faites avec les salaires versés au personnel dans d'autres organisations internationales.

Le délégué du ROYAUME-UNI dit que l'objectif de son gouvernement est simple : un Secrétariat du CCIC qui fonctionne efficacement ; des discussions lors de réunions qui se concentrent sur les questions du coton ; le maintien d'un contrôle strict sur les dépenses totales et un personnel traité de manière équitable par rapport à des positions comparables dans d'autres organisations, pas simplement du point de vue salariale, mais également du point de vue statut. Il dit que son gouvernement n'est guère enthousiaste face à la proposition de convertir le Secrétariat au système des traitements des Nations Unies puisque rien ne prouve que le personnel est surpayé actuellement et que le Royaume-Uni ne souhaitait pas perdre le contrôle d'une proportion importante du budget du Secrétariat en liant la rémunération à des décisions prises par les Nations Unies. Le délégué note que les échelons des Nations Unies recommandés par le Directeur exécutif n'ont jamais été discutés par la Commission permanente, qu'ils avaient été fondés sur des critères objectifs mais que les recommandations comprises dans le Document de travail V semblaient uniquement se rapporter aux niveaux salariaux actuels. Le délégué trouve également qu'il n'est guère satisfaisant de ne pas adopter les systèmes des plans retraite des Nations Unies si les salaires doivent se fonder sur les barèmes des Nations Unies. Le délégué indique qu'il ne pense pas qu'un changement en vue d'adopter le système des Nations Unies aurait un quelconque avantage sur le système utilisé au CCIC depuis 1987, permettant à la Commission permanente de fixer un budget total et d'insister pour que le Directeur exécutif opère dans ses limites budgétaires. D'après lui, il n'y a aucun problème à maintenir l'organisation dans ce budget. Le délégué recommande de rejeter les recommandations contenues dans le Document de travail V et de les abroger par décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière visant à placer sur le barème des Nations Unies les positions subordonnées du Secrétariat. Le délégué propose également un vote au scrutin secret.

Le PRÉSIDENT indique que le CCIC est soutenu par les contributions des Etats membres, dans l'idée d'atteindre les objectifs de l'organisation. Il note que l'Ouzbékistan a payé 113 000 dollars et les Etats-Unis 130 000 dollars. Il indique que le barème salarial en place est juste au même titre que la compétence accordée au Directeur exécutif.

Le délégué du SOUDAN remercie le Directeur exécutif pour le travail du Secrétariat pendant l'année passée qui, d'après le Soudan, revêt la plus grande importance. Il dit qu'il est important que le Directeur exécutif et la Commission permanente arrivent à un accord sans lequel il sera difficile d'atteindre nos objectifs. Le délégué trouve qu'il est important que le Secrétariat soit traité justement, considérant tout le travail qui lui revient. Il espère que la Commission permanente passera moins de temps sur les questions

administratives. Il soutient la proposition du délégué du Royaume-Uni de conférer au Directeur exécutif l'autorité nécessaire pour mener à bien sa tâche dans les limites d'un budget approuvé par la Commission permanente et il soutient la proposition d'un vote au scrutin secret. On devrait donner pleine autorité au Directeur exécutif afin de décharger ses responsabilités, a-t-il dit.

Le PRESIDENT demande les commentaires des autres délégués concernant la proposition de passer à un vote au scrutin secret.

Le délégué du PAKISTAN demande au PRESIDENT de clarifier les implications financières de la proposition du Royaume-Uni.

Le PRESIDENT répond que la proposition du Royaume-Uni de rejeter les recommandations du Document de travail V n'augmenterait ni ne diminuerait le budget du Comité.

Le délégué du BRESIL indique que tout délégué devrait être informé du contenu du rapport communiqué par un groupe informel de délégués auprès de la Commission permanente qui s'était réuni en août à Washington. Le délégué note que les recommandations du groupe informel sont devenues les recommandations de la Commission permanente, que le rapport du groupe informel était équitable et que les recommandations contenues dans le Document de travail V n'auraient aucun impact sur le budget. Le délégué se montre frustré par le retard dans la distribution des documents du Secrétariat et note que des retards analogues ces trois dernières années expliquent pourquoi autant de temps a été passé au sein de la Commission permanente à traiter des questions administratives. Il note également qu'il commence à être fatigué par les questions administratives.

Le délégué du TCHAD indique que tous les orateurs se sont montrés satisfaits du travail du Secrétariat et que cela signifie que la Commission permanente ne devrait pas interférer avec le travail du Directeur exécutif. Le délégué soutient la suggestion faite par le délégué du Royaume-Uni.

Le PRESIDENT demande s'il y a un consensus concernant le vote.

Le délégué de l'ARGENTINE demande qu'on clarifie le sujet du vote.

Le PRESIDENT récapitule les options devant le Comité de direction.

Le délégué des PHILIPPINES prend la parole pour exprimer son opinion concernant le vote. Il fait un commentaire sur la coupe budgétaire existante partout dans le monde, étant la raison des inquiétudes de la Commission permanente au sujet des finances. Ses remarques sont publiées comme une déclaration de la Réunion.

Le PRESIDENT demande à nouveau au délégué des Philippines d'exprimer son opinion concernant le vote. Il soutient la recommandation de la Commission permanente. Le délégué des PHILIPPINES indique qu'il a déjà voté auprès de la Commission permanente à Washington et qu'il soutient les recommandations du Document de travail V.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD remercie la Commission permanente pour son travail effectué l'année passée. Le délégué note qu'il s'est opposé à la décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière en vue d'adopter le système du barème des Nations Unies. Il rappelle que le Comité consultatif a reçu plusieurs rapports ces trois dernières années de consultants et de vérificateurs de comptes concernant les salaires du Secrétariat mais que les recommandations contenues dans ces rapports étaient de majorer les salaires du Secrétariat et, ainsi, elles avaient été mises de côté. Il note que la Commission permanente semble essayer de "gérer" le Secrétariat et que les affaires ne marchent jamais quand elles sont gérées par un comité. Il suggère que les délégués remettent le contrôle de la gestion du Secrétariat au Directeur exécutif en soutenant les recommandations faites par le délégué du Royaume-Uni.

Le délégué des ETATS-UNIS dit qu'il croit que les Documents de travail V and VIII doivent être considérés séparément. Il rejette l'assertion selon laquelle la Commission permanente essaye de "gérer" le Secrétariat. Il distribue une déclaration concernant le Document de travail VIII, qui dit-il, touche à la question de ladite gestion and demande à ce qu'elle soit incluse dans le Procès-verbal. Cette déclaration est publiée comme une déclaration de la Réunion. Le délégué note que la proposition d'un vote constituerait un précédent et demande pourquoi un scrutin est nécessaire. Il réitère son soutien à la proposition de la Commission permanente contenue dans le Document de travail V et indique que les Etats-Unis ne pourraient pas soutenir la recommandation du Directeur exécutif. Il indique que les Etats-Unis n'accepteraient pas un vote par scrutin secret dans une organisation internationale et suggère que le Comité de direction organise une réunion exécutive pour discuter ouvertement des questions.

Le PRESIDENT note qu'il est évident qu'une application juste du critère objectif des Nations Unies aux positions du Secrétariat entraînerait une majoration des salaires et que les pays ne veulent pas d'un accroissement important dans le budget du Comité. Toutefois, il n'est pas juste de prendre une paire de ciseaux et de commencer à tailler dans le système. Il est évident à présent que les délégués auprès de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière n'ont pas réalisé les implications budgétaires de leur décision en vue de lier les positions du Secrétariat au barème des Nations Unies. Le PRESIDENT demande si les délégués sont prêts

à voter pour la recommandation de la Commission permanente.

Le délégué de l'Australie remet en question la nécessité d'un vote au scrutin secret. Le délégué affirme que l'Australie est d'accord avec les Etats-Unis et soutient les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V.

Le PRESIDENT revoit le Règlement statutaire avec le Secrétaire général et détermine que l'Article 11 stipule que certaines questions peuvent être décidées par vote au scrutin secret si le consensus n'est pas possible et si l'un quelconque des délégués demande un tel vote.

Le délégué de la TANZANIE note que l'option d'accepter la classification des positions du personnel proposée par le Directeur exécutif n'est pas réaliste vu l'impact sur le budget du Comité. Par conséquent, dit-il, il ne reste de fait que deux options au Comité de direction: le Comité de direction pourrait accepter les recommandations contenues dans le Document de travail V ou accepter la suggestion du Royaume-Uni, à savoir remettre à nouveau le contrôle des salaires du personnel au Directeur exécutif.

Le PRESIDENT détermine que les délégués sont prêts à voter au scrutin secret. Il autorise une pause de 20 minutes pour la préparation du scrutin.

Sous la présidence de M. Abdulkhamit Adylov

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de lire les résultats du scrutin.

Le SECRETAIRE GENERAL indique qu'il y aura deux questions et que les délégués voteront pour l'une ou l'autre :

- 1) Accepter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V.
- 2) Rejeter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V et adopter à la place la proposition du délégué du Royaume-Uni en vue d'abroger la décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière, remettant l'autorité en matière de questions administratives dans les mains du Directeur exécutif.

Le PRESIDENT demande aux délégués s'ils ont des commentaires.

Le délégué des ETATS-UNIS veut vérifier que la proposition du délégué du Royaume-Uni était bien de rejeter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V, d'annuler la décision d'aligner les positions du Secrétariat sur le barème des Nations Unies.

Le délégué du ROYAUME-UNI confirme que c'est bien là sa proposition.

Le délégué de la FRANCE note que la Commission permanente a largement discuté cette année des problèmes administratifs. Les informations ont été transmises dans les documents 417-419 et le mémorandum 597. Il dit que la France soutient la dernière proposition de la Commission permanente, c'est-à-dire la classification des Nations Unies.

Le PRESIDENT demande au délégué du Royaume-Uni de reformuler sa suggestion.

Le délégué du ROYAUME-UNI indique à nouveau que le Secrétariat ne semble pas être surpayé, ni que le budget du Comité semble trop important, ni qu'il existe du mécontentement face au travail du Secrétariat depuis 1987. Sa suggestion est la suivante : le Comité devrait fournir au Secrétariat un budget et confier au Directeur exécutif la responsabilité de gérer le personnel dans les limites de ses ressources. Si le travail du Secrétariat n'est pas satisfaisant, il lui incombe la responsabilité de faire des ajustements. La Commission permanente exerce un contrôle une fois par an par le biais de l'approbation d'un budget et le Comité consultatif exerce un contrôle final puisqu'il emploie le Directeur exécutif. Le délégué affirme qu'il n'est pas approprié, pour la Commission permanente, de s'engager dans la définition des échelles salariales et des barèmes. Aussi, sa proposition est-elle de rejeter les recommandations contenues dans le Document de travail V et d'annuler la décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière visant à aligner les salaires du Secrétariat sur le barème de traitement des Nations Unies.

Le délégué de l'ALLEMAGNE remet en question la formulation du scrutin et suggère que le Comité de direction vote d'abord par "oui" ou "non" pour accepter ou ne pas accepter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V.

Le PRESIDENT convient qu'il serait approprié de décider d'abord si les délégués soutiennent ou rejettent les propositions du Document de travail V.

Le délégué des ETATS-UNIS note que le Document de travail V contient de nombreuses recommandations, outre celles traitant tout particulièrement du barème des traitements du personnel des Nations Unies. Le délégué demande si les propositions du Document de travail V peuvent être envisagées séparément.

Le PRESIDENT répond que la proposition du délégué de l'Allemagne était de voter par oui ou par non à propos des recommandations du Document de travail V.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD demande de vérifier que les délégués voteront pour "oui" ou "non" concernant le Document de travail V.

Le délégué de l'OUGANDA dit qu'il n'avait pas tous les documents disponibles aux autres délé-

gués avant de venir à la Réunion plénière. Il demande si le PRESIDENT peut récapituler les implications financières des deux propositions.

Le PRESIDENT répond que les deux recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V et la recommandation du délégué du Royaume-Uni n'auraient aucun impact sur le budget.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de lire le scrutin tel qu'amendé suivant la suggestion du délégué de l'Allemagne.

Le SECRETAIRE GENERAL lit le scrutin amendé :

1) Accepter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V.

2) Rejeter les recommandations de la Commission permanente contenues dans le Document de travail V.

Le délégué de l'INDE demande au Secrétaire général de clarifier les impacts qu'ont les diverses options sur le budget.

Le SECRETAIRE GENERAL répond que les propositions du Document de travail V et la proposition du délégué du Royaume-Uni n'auraient aucun impact sur le budget du comité. Une troisième proposition consistant à accepter les classifications des Nations Unies suggérées par le Directeur exécutif augmenterait le budget de 12 %.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD vérifie que le vote est un vote de oui ou de non sur le Document de travail V.

Le PRESIDENT vérifie qu'un vote d'acceptation du Document de travail V déciderait de la question mais qu'un vote de rejet du Document de travail V nécessiterait une seconde décision concernant la suggestion du Royaume-Uni.

Les scrutins sont distribués aux délégués et ramassés. Les scrutins sont dépouillés et comptés par le PRESIDENT et son assistant.

Le PRESIDENT indique un suffrage de 43 voix. Deux étaient des abstentions ; 12 acceptaient le Document de travail V ; 20 rejetaient le Document de travail V. Par conséquent, le PRESIDENT conclut que les recommandations du Document de travail V sont rejetées.

Le PRESIDENT demande s'il y a un consensus entre les délégués en vue d'accepter la suggestion du délégué du Royaume-Uni.

Le délégué de l'ARGENTINE prie les délégués de procéder avec circonspection avant de décider de la question. Il rappelle aux délégués le temps très long passé dans la Commission permanente pour discuter des questions administratives.

Le délégué des ETATS-UNIS demande qu'on décide par voie de vote de la proposition du délégué du Royaume-Uni.

Le délégué de la FRANCE dit que l'analyse de la fonction donne la classification et que cette classification donne le niveau de rémunération sur la grille de salaire de l'Organisation des Nations Unies et non l'inverse. Il dit qu'il ne faut pas pour autant que ce processus amène une augmentation budgétaire. Il dit que si la classification est erronée, il faut la changer.

Le PRESIDENT note que les délégués ont une information suffisante pour décider si la proposition du Royaume-Uni est acceptable.

Le délégué des PHILIPPINES rappelle au Comité que due à une distribution tardive des compte rendus de la 420<sup>e</sup> réunion de la Commission permanente et la manière dont le Document de travail V est formaté, les délégués peuvent être confus et induits en erreur sur les questions présentées. Il réitère que le Document de travail V contient plusieurs recommandations de la Commission permanente, dont une recommandation de geler les contributions au plan de retraite et de diminuer à 2,5 % les ajustements salariaux de 5,2 % ainsi que d'autres recommandations.

Le PRESIDENT répond que le Comité de direction a déjà voté pour rejeter le Document de travail V dans son intégralité. Le PRESIDENT demande s'il existe un consensus concernant la proposition du Royaume-Uni. Il demande si quelqu'un s'oppose à la proposition du Royaume-Uni.

Le délégué des ETATS-UNIS demande au PRESIDENT de vérifier qu'il est bien en train de demander un consensus des délégués concernant la proposition du Royaume-Uni pour revenir au système de gestion du personnel en place datant de 1987, annulant par là la décision prise lors de la 54<sup>e</sup> Réunion plénière.

Le PRESIDENT répond que oui, il demande un consensus sur la proposition du Royaume-Uni.

Le délégué du BRESIL remarque que si le Comité de direction vote pour revenir au système de 1987, alors il vote également pour annuler les majorations accordées par le Directeur exécutif en juillet 1996, qui sont basées sur le système des Nations Unies.

Le PRESIDENT répond que le système de 1987 accordait au Directeur exécutif la compétence de gérer les salaires du personnel dans les contraintes imposées par le budget. Par la suite, le Directeur exécutif pourrait décider à sa propre discrétion s'il veut maintenir les majorations de 5,2 % accordées cette année.

Le délégué du PAKISTAN assure les délégués que le Pakistan ne pourrait pas soutenir un chan-

gement entraînant un accroissement du budget du Comité.

Le PRESIDENT assure les délégués que la proposition du ROYAUME-UNI ne contient aucune implication pour le budget du Comité.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD réitère son soutien pour un système de gestion dans le cadre duquel le Directeur exécutif gère le Secrétariat dans les limites des ressources fournies par les pays membres.

Le PRESIDENT indique qu'il y a consensus pour accepter la proposition du délégué du ROYAUME UNI.

Le délégué des ETATS-UNIS indique que si le Comité retourne au système en place, le Comité de direction a approuvé une majoration salariale de 2,5% dans le budget actuel et que la 54<sup>e</sup> Réunion plénière avait approuvé un salaire pour le Directeur exécutif correspondant à la classe D-1 des Nations Unies. Le délégué est d'avis que l'acceptation de la suggestion du ROYAUME-UNI signifierait que le Directeur exécutif doit reverser l'ajustement de 5,2% du coût de la vie.

Le PRESIDENT répond que le Directeur exécutif est libre de l'octroi des salaires dans les limites budgétaires imposées au Comité. Il réitère qu'à son avis, il existe un consensus en vue d'accepter la suggestion du délégué du ROYAUME-UNI et déclare l'affaire réglée.

Le PRESIDENT demande à M. Leviste de bien vouloir lire le Document de travail VII, recommandation du Comité de direction concernant un amendement au Règlement statutaire en vue de supprimer la section "traitement sur un pied d'égalité" de l'article VII. Ce rapport est publié comme une déclaration de la Réunion.

M. Leviste indique, à partir du Document de travail VII, que la Commission permanente souhaite supprimer un paragraphe du Règlement statutaire du Comité concernant le fait que le Directeur exécutif soit traité sur un pied d'égalité avec les autres membres du Secrétariat en ce qui concerne toutes les questions, y compris la détermination et l'application des ajustements salariaux pour le coût de la vie afin de refuser au Directeur tout ajustement salarial puisque la 54<sup>e</sup> Réunion plénière avait voté pour geler le salaire du Directeur exécutif jusqu'à ce qu'il ait parité avec la classe D-1 des Nations Unies.

Le délégué des ETATS-UNIS indique qu'il soutient la recommandation contenue dans le document de travail VII.

Le délégué du ROYAUME-UNI propose que la clause soit gardée mais que les mots "y compris" à l'article VII, Section 1, paragraphe b soient changés à "non compris".

Le délégué des ETATS-UNIS suggère le mot "exception faite" à la place de "non compris".

Le délégué de l'EGYPTE soutient la suggestion du délégué des ETATS-UNIS.

Le délégué des PHILIPPINES note que la recommandation de la Commission permanente contenue dans le document de travail VII demande que le paragraphe b soit supprimé dans son intégralité.

Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD propose que le paragraphe b, tel qu'amendé par les Etats-Unis, soit gardé dans le Règlement statutaire.

Le PRESIDENT demande s'il y a consensus concernant la proposition du délégué de l'Afrique du Sud en vue d'accepter la suggestion des Etats-Unis.

Le délégué des ETATS-UNIS demande que la phrase "et les contributions aux allocations retraites qui seront déterminées d'après le système des Nations Unies dans le cas du Directeur exécutif" soit ajoutée à la fin du paragraphe b avant le point après le mot "cherté de vie" tel que libellé actuellement.

Le délégué du PAKISTAN dit qu'il pensait que le Comité de direction avait voté pour ne pas accepter le système des Nations Unies et demande pourquoi le Directeur exécutif devrait relever dudit système.

Le délégué du CAMEROUN fait remarquer que la suggestion du délégué des Etats-Unis pour remplacer le mot "y compris" par "non compris" au paragraphe b ne serait pas conforme avec la formulation à d'autres endroits du Règlement statutaire.

Vu l'heure tardive, le PRESIDENT propose que la résolution de la question et les autres points à l'ordre du jour de la seconde réunion du Comité de direction, nouvel emplacement pour le Secrétariat soient remis jusqu'à la troisième réunion du Comité de direction.

Le PRESIDENT ajourne la deuxième réunion du Comité de direction à 18h55.

### Troisième réunion

Vendredi 11 octobre 1996, 9h00  
Sous la présidence de M. Utkur Sultanov

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux délégués de la troisième réunion du Comité de Direction et demande à M. Abdulkhamit Adylov, Président du Comité des Recherches en matière de production cotonnière de faire un bref compte rendu de la réunion du Comité du jeudi.

M. Adylov dit que la réunion du Comité des Recherches en matière de production cotonnière et le Séminaire technique du 10 octobre s'étaient tenus de 8h30 à 14h00 et avaient écouté plusieurs communications intéressantes. En outre, les rapports des projets du Fonds commun, prévus au départ pour la cinquième Séance plénière du 9 octobre ont été entendus ainsi que des

notifications concernant les futures séances. Il demande à M. Chaudhry du Secrétariat de présenter un rapport détaillé.

M. Chaudhry présente le rapport détaillé du Président du Comité des Recherche en matière de production cotonnière donné ci-joint. Le PRESIDENT demande aux délégués de faire leurs commentaires sur le rapport ; ne voyant aucune objection, il déclare le rapport approuvé tel que présenté.

Le PRESIDENT donne ensuite la parole à M. David Burnikell du Royaume-Uni qui était Président du Groupe de rédaction, lui demandant de présenter le texte de la déclaration rédigée par les délégués lors de la réunion qui s'est tenue jeudi, de 16h30 à 19h30.

M. Burnikell lit la déclaration rédigée par le Groupe de rédaction.

Le délégué de l'ARGENTINE propose deux corrections dans le texte de la déclaration, tel que lu par M. Burnikell, l'élimination des mots "étaient instamment priés de" au point 9 et remplaçant "les prix moyens du coton sont" par "la moyenne de l'Indice Cotlook A" au point 2. Le PRESIDENT convient de ces changements et la déclaration du Groupe de rédaction, telle qu'amendée, est adoptée comme Déclaration de la 55<sup>e</sup> Réunion plénière.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de commenter sur l'heure et le lieu de la prochaine Réunion. Le SECRETAIRE GENERAL note qu'il a reçu une invitation formelle du Ministre de l'Agriculture du Paraguay, M. Juan Alfonso Borgognon, pour tenir la 56<sup>e</sup> Réunion plénière à Asunción, la dernière semaine d'octobre 1997. Le PRESIDENT note que le Comité a déjà accepté les invitations de la Bolivie en vue de tenir dans ce pays la 57<sup>e</sup> Réunion en 1998 et la 58<sup>e</sup> Réunion au Soudan en 1999.

Suivant ces questions, le PRESIDENT passe aux deux articles restants de l'Ordre du Jour du Comité de Direction, articles que n'avaient pas abordés la seconde séance. Pour le premier point, il demande au Secrétaire général de faire le point des discussions.

Le Secrétaire général dit que les délégués envisageaient le langage proposé par les Etats-Unis et étaient soutenus par d'autres pays en vue de maintenir le point b, Section 1, Article VII du Règlement statutaire mais de modifier le langage. Le texte modifié se trouve devant les délégués.

Le délégué des ETATS-UNIS corrige le langage pour se conformer à cette suggestion.

Le délégué du ROYAUME-UNI soutient soit la version du Secrétariat de la proposition américaine, soit le langage tel que corrigé par le délégué américain. Il propose un amendement supplémentaire un peu plus loin, au point c., 3 (c).

Suite à la discussion de la seconde réunion du Comité de Direction, il propose de remplacer le point existant (c) par trois paragraphes (c), (d) et (e), spécifiant davantage les responsabilités du Directeur exécutif concernant le budget.

Le délégué de l'ARGENTINE dit qu'il est très important d'envisager soigneusement lesdites questions pour éviter de prendre des décisions telles que celles prises par la 54<sup>e</sup> Réunion plénière.

Le délégué de l'INDE indique que l'amendement supplémentaire proposé par le Royaume-Uni est logique, tel que spécifié par la procédure demandant que la Commission permanente supervise les finances du CCIC.

Le PRESIDENT déclare une pause de quinze minutes pour que le Secrétariat prépare une copie écrite de l'amendement proposé au Règlement statutaire dans sa forme actuelle.

Après la pause, le PRESIDENT demande au délégué du ROYAUME-UNI si le Secrétariat a bien saisi ses mots. Le délégué du ROYAUME-UNI confirme que cela a été fait. Le délégué de l'Australie propose d'ajouter des mots supplémentaires au point 3 (c) tels que proposés par le Royaume-Uni. Ces mots étaient "fournir une indication des ressources du personnel devant être affectées aux activités administratives, techniques et autres activités." Le délégué du ROYAUME-UNI, après réflexion, propose de remplacer le mot "d'après" par le même point avec "incluant."

Le PRESIDENT convient du langage tel que modifié par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie et déclare que l'Article VII du Règlement statutaire est amendé en voie de conséquence. La Section 1 amendée de l'Article VII est jointe en annexe.

Le PRESIDENT demande au Secrétaire général de présenter le Document de travail VI concernant le nouvel emplacement du Secrétariat. Le document de travail VI est publié comme une déclaration de la Réunion. Le SECRETAIRE GENERAL récapitule le contexte de la décision du Comité de Direction de garder le siège du CCIC aux Etats-Unis pour le moment et de clarifier l'intérêt des pays offrant d'accueillir le Secrétariat à présent que les Etats-Unis ont décidé de rester un membre du CCIC. Le PRESIDENT demande aux délégués de faire connaître leurs commentaires. Le délégué du CAMEROUN demande si l'intention des Etats-Unis de rester un membre du CCIC est permanente ou temporaire.

Le délégué des ETATS-UNIS indique qu'il existe une expression dans son pays voulant que rien ne soit certain outre la mort et les impôts. Il dit que les Etats-Unis restent un membre du CCIC suite à une loi. Il note que son gouvernement a payé ses arriérés pour 1995-1996 et espère que le paiement des contributions pour

1996-1997 sera acquitté aussi vite que possible. Vu les difficultés pesant sur le budget du Gouvernement américain, il ne peut assurer les délégués que les Etats-Unis resteront un membre permanent puisque cette décision dépendra du processus budgétaire.

Le délégué du PAKISTAN a attiré l'attention des délégués sur l'intention qu'avait le Pakistan d'accueillir le CCIC. Le Pakistan, dit-il, était en train de faire cette invitation lorsque les Etats-Unis décidaient de rester un membre. Il est heureux de noter le retour des Etats-Unis au Comité puisque ce pays est un membre précieux.

Le délégué de la TURQUIE est d'accord pour dire qu'il est content que la question du retrait des Etats-Unis ait été réglée. Il dit que la proposition de la Turquie d'accueillir le Comité à Izmir reste valide si le Comité de Direction ou le Comité consultatif décidait de se déplacer. Il offre toute information nécessaire sur la proposition outre le plan pour les locaux de bureau et la vidéo fournie auparavant.

Suivant ces commentaires, le PRESIDENT ajourne la troisième réunion du Comité de direction à 11h00.

## PIECES JOINTES

### Rapport du Président du Comité des Recherches en matière de production cotonnière

Abdulkhamit Adylov

Plusieurs communications sont faites sur divers aspects des courtes campagnes cotonnières touchant notamment aux ressources du point de vue plasma germinatif, l'impact de la courte saison sur la lutte contre les insectes ravageurs, les implications physiologiques, le coût comparatif de la production et les problèmes rencontrés lors de la sélection pour les cotons de courte durée.

M. Mursal du Soudan fait une communication sur l'utilisation d'une banque génétique pour les travaux de sélection du coton de courte durée. Il indique que la banque génétique *Gossypium* a été utilisée à grande échelle et de manière réussie pour les travaux de sélection aux fins d'atteindre un certain nombre d'objectifs et qu'il existe encore un très vaste potentiel à exploiter à l'avenir. Il note trois manières d'insérer les gènes dans des types *hirsutum* cultivés : le transfert des races *hirsutum* qui est plus facile ; le transfert de *G. barbadense* ; et le transfert des espèces diploïdes. Dans le cas d'homologie moindre dans les chromosomes, le doublement des chromosomes en triploïdes pour arriver à des hexaploïdes et à une allopolyploïdie synthétique sont utilisés pour venir à bout des difficultés. Il indique que, lors du développement de variétés à courte durée

au Soudan, la priorité a été accordée à la diminution du temps de la plantation à la formation de boutons floraux et de la formation des capsules jusqu'à leur ouverture. M. Mursal parle également de la performance de certaines introductions au Soudan et relie les caractéristiques des variétés à courte durée aux économies au niveau des intrants tels que l'eau d'irrigation, les applications des insecticides et les engrais. Répondant à une question posée par un participant de l'Inde, M. Mursal indique que *G. barbadense* échappe au problème du collage puisqu'au moment de l'ouverture des capsules, la population des mouches blanches est réduite à de très faibles niveaux.

M. M. S. Kairon du Central Institute for Cotton Research (Institut central pour les recherches cotonnières) souligne l'importance de la disponibilité de plasma germinatif adéquat pour la mise au point de variétés à courte durée. Sa communication se concentre davantage sur les caractéristiques morphologiques qui affectent le comportement du cotonnier. Il pense que la réduction dans la longueur monopodique, une floraison intense, une formation précoce des capsules, une brève longueur internodale sont parmi les critères importants lorsqu'on développe des variétés à courte durée. En Inde, les variétés à courte durée ont permis une intensification et un élargissement de la culture du coton à de nouvelles zones. Il indique que la période de végétation a été diminuée de 80-95 jours pour le *hirsutum*, 25-50 jours pour l'arborescent, 55-60 jours pour l'herbaceum, 45 jours pour le *barbadense* et de 50-55 jours pour les hybrides de coton commercial. M. Kairon indique que la qualité de la fibre est affectée davantage par la durée de la période de maturation des capsules comparée à toute autre période de croissance. Il conclut que, suivant la disponibilité d'un plasma germinatif adéquat, la période de végétation en Inde peut être diminuée passant de plus de 145 jours à 125 jours pour le coton upland.

M. Ibrahim Egamberdiev de l'Institute of Cotton Breeding and Seed Production (Institut de sélection de coton et de production de semences), à Tachkent présente les priorités de la recherche sur la mise au point de variétés à courte durée en Ouzbékistan. Les critères supplémentaires de sélection sont les suivants : résistance à la bactériose, verticilliose et adéquation à la récolte mécanique. Toutefois, on ne saurait ignorer les demandes de l'industrie. L'approche du génie génétique est également utilisée pour le développement de variétés à courte durée. M. Egamberdiev révèle que certains des génotypes les plus récents ont un pourcentage de fibre de 41-42 %. *G. thurberi* est utilisé pour améliorer la finesse, la longueur et la tolérance aux insectes suceurs dans les variétés *G. hirsutum*. Il mentionne également la technologie réussie de protection du cotonnier mise au point par le Plant Protection Institute (Institut de protection phytosanitaire).

Une communication sur les limitations de la sélection de coton à courte saison est présentée par M. Serunjogi de l'Ouganda. Les quatre grands problèmes, indique-t-il, sont les effets de l'interaction entre l'environnement et l'aspect génétique, la limitation des outils et ressources de sélection, les variations fréquentes dans les conditions de végétation et la gestion des ressources. Pour développer des cotons à courte saison, les sélectionneurs doivent modifier le plasma germinatif naturel en formes prêtes à être utilisées. M. Serunjogi propose d'étudier les modes génétiques et les ordres de grandeur de l'héritabilité pour minimiser l'effet de l'environnement sur l'expression de précocité. Il propose également de mettre en place un réseau régional et international d'échange de plasma germinatif et d'outils de sélection aux fins d'une utilisation efficace de l'information scientifique. M. Serunjogi n'est pas d'accord avec les vues du délégué du Pakistan selon lesquelles une maturité précoce amènerait la grande partie de la période fructifère et de l'ouverture en période de population élevée d'insectes.

M. Malik du Pakistan indique qu'il existe deux types de systèmes de culture du coton, à savoir le système de production à saison longue et complète qui utilise les cycles fructifères primaire et secondaire et un système à courte saison qui utilise uniquement le cycle fructifère primaire. Il compare les deux systèmes du point de vue différences morphologiques et comportementales. En ce qui concerne le système à courte durée, la radiation solaire est interceptée à un niveau plus élevé et le taux de conversion de la photosynthèse énergétique en produits utilisables est également plus élevé. Mais les cotons à courte durée ne conviennent pas à l'agriculture de subsistance car ils ont très peu de capacité de récupération des stress biotiques et abiotiques. M. Malik présente trois scénarios permettant de diminuer la campagne de végétation du coton à 105, 110 et 115 jours tout en continuant à obtenir un rendement cotonnier de plus de 1 200-1 500 kg/ha sans que la qualité de la fibre n'en soit affectée. Il insiste sur l'importance de la gestion des intrants qui jouent un rôle très important pour le maintien de la performance des cotons à courte durée. Répondant à une question du délégué du Soudan, M. Malik explique la relation entre le nombre de feuilles et le nombre de capsules et dit qu'il espère qu'un jour la recherche permettra d'arriver à un nombre de capsules égal au nombre de feuilles sur le cotonnier.

M. Russell du Royaume-Uni présente ses vues concernant l'impact des systèmes à courte saison sur la lutte contre les insectes ravageurs et les maladies. Selon M. Russell, les systèmes de coton à courte saison permettent de mieux lutter contre les insectes mais les avantages des systèmes à courte durée ne s'étendent pas forcément aux cultures sèches et petites exploitations avec de faibles applications d'intrants. Il indique que le concept des systèmes à courte saison est un

terme relatif. Toutefois, une courte saison diminue la période de développement des insectes et par conséquent affecte les populations hivernantes. Il discute de la situation insecte par insecte en ce qui concerne les principaux insectes cotonniers du monde et indique qu'il ne semble pas y avoir de faits montrant clairement l'effet du coton à courte durée sur la lutte contre les espèces du ver de la feuille. S'agissant des maladies, M. Russell dit que des types déterminés sont exposés aux mêmes contraintes biotiques que les indéterminés. Toutefois, il met en garde indiquant que les risques d'alternariose (tache des feuilles) sont plus élevés chez les cotons à courte durée suite aux plus grandes possibilités de carences en potassium. En Chine, suite à la récolte précoce des types déterminés, les pertes imputables au flétrissement verticillien étaient faibles dans les années qui ont suivi.

Le délégué du Paraguay indique que trois variétés à maturation précoce, à savoir Reba P288, Bulk 38 et Bulk 41 ont été développés au Paraguay en collaboration avec le CIRAD-CA. Mais suite à des conditions de sécheresse très prononcées et à un manque de compréhension à ce moment, chez l'exploitant agricole, sur la manière d'éviter les attaques du charançon de la capsule avec l'utilisation des variétés à courte saison, la culture de Reba P288 a été arrêtée dans la plupart des pays. Néanmoins, il y a de grands espoirs concernant la performance des deux autres variétés.

Mais suite à des conditions de sécheresse très prononcées ces dernières années et à une plus grande susceptibilité au charançon de la capsule, la culture de Bulk 38 et de Bulk 41 a dû être abandonnée.

M. Steenkamp de l'Afrique du Sud présente un point de vue différent de ceux des autres orateurs. Se fondant sur le faible coût de la production et la réduction proportionnelle dans le rendement total, M. Steenkamp ne recommande pas les cotons à courte durée. Selon M. Steenkamp, le coton en Afrique du Sud a besoin d'au moins 160 journées "degré" (quand la température atteint entre 62 et 65°F) et une diminution dans la période de végétation de 6, 12 et 18 jours a entraîné de nettes pertes de rendement. Des économies de 250\$/ha en intrants, ce qui représente 7 % du coût total, ont entraîné des pertes dix fois plus grandes dans le rendement effectif. Les recommandations de M. Steenkamp se fondent sur les conditions végétatives spéciales à l'Afrique du Sud.

Le délégué de la Turquie indique que pour lui le caractère précoce veut dire protection contre les insectes surtout les insectes suceurs ; maturité précoce ; coût de production plus faible ; meilleure qualité de la fibre ; et commercialisation précoce en vue d'attirer les prix plus élevés en début de campagne. Il fait également référence au processus d'hybridation et aux opéra-

tions agronomiques, surtout l'utilisation d'engrais, qui affectent grandement le développement et la performance des types à courte durée. Il indique que le caractère précoce est dicté par quatre gènes.

On informe les participants que le Séminaire technique de 1997 a pour thème les Projets du CCIC financés par le Fonds commun des produits de base. Le Secrétariat a présenté un rapport de situation sur les quatre projets et un rapport sur le projet achevé a été présenté par M. Fred Gillham de l'Australie qui est intervenu dans le cadre du projet à titre de consultant pour la Banque mondiale. Il s'agit des deux mêmes rapports qui auraient dû être présentés lors de la cinquième séance plénière mais qui n'ont pas pu l'être suite à des contraintes de temps. Les rapports sont publiés comme des déclarations de la Réunion.

Depuis que le CCIC a été reconnu comme entité internationale de produits de base associé au Fonds commun, cinq projets du CCIC ont été approuvés. Les délégués ont été informés qu'un projet était achevé et que des recommandations finales étaient disponibles. Trois projets déjà sur pied et l'un à l'étape finale d'approbation.

@BULLET = Lutte intégrée contre les ravageurs du coton.

- Lutte intégrée contre les ravageurs pour le charançon de la capsule en Argentine, au Brésil et au Paraguay.
- Caractérisation des génomes des géminivirus du coton transmis par la mouche blanche et développement de cotonniers résistants au virus par le biais de génie génétique et de sélection classique.
- Amélioration de la commercialisation du coton produit dans les zones affectées par la colle.

Le coût total des cinq projets s'élève à 18 millions de dollars américains dont le Fonds commun a contribué huit millions. Les délégués ont été brièvement informés du budget, des objectifs et des grandes lignes des travaux réalisés jusqu'à présent. Le projet "Amélioration de la commercialisation du coton produit dans des zones affectées par la colle" a été discuté par le Conseil consultatif du Fonds commun le 19 septembre et recommandé aux fins d'approbation par le Conseil d'administration du Fonds commun. Le Conseil d'administration doit se réunir la troisième semaine d'octobre et, comme on l'espère, approuvera le projet de sorte à pouvoir démarrer les travaux pendant la campagne actuelle.

M. Gillham récapitule les conclusions du rapport sur le projet "Perspectives de production cotonnière dans les dix ans à venir". A plus d'une reprise lors de sa communication, il fait référence au processus de privatisation qui, selon le délégué du Pakistan, risque de ne pas être une

proposition viable à cause de la non disponibilité de l'infrastructure nécessaire pour le transfert des responsabilités du secteur public. M. Gillham fait référence à la politique de privatisation de la Banque mondiale et a convenu que le projet CCIC/Fonds commun ne couvrirait pas de manière complète la question de la privatisation sauf en Inde et au Pakistan. Toutefois, le processus de privatisation ne peut pas être appliqué uniformément à tous les pays. Le rapport détaillé final a été publié et distribué par le CCIC à tous les pays membres.

Le Comité des Recherches en matière de production cotonnière a également été informé des progrès de la deuxième conférence sur la recherche Cotonnière mondiale qui se tiendra du 6 au 12 septembre 1998 en Grèce. Le Secrétariat du CCIC a déjà contacté la FAO l'invitant à se joindre au CCIC et au Hellenic Cotton Board (conseil de commercialisation) de la Grèce pour parrainer et organiser la deuxième Conférence sur la recherche cotonnière mondiale. Le Secrétariat a l'intention de communiquer la première annonce officielle sous forme de plaquette dès que plus de détails seront obtenus de la Grèce concernant les arrangements.

Le Comité des Recherches en matière de production cotonnière a été notifié de deux autres conférences. La Section d'information technique du CCIC aide le Central Institute for Cotton Research, à Nagpur, Inde à attirer une participation internationale lors de la discussion de groupe de deux jours sur le "Rôle de la biotechnologie en vue d'une productivité accrue et durable du coton". La discussion de groupe se tiendra les 25 et 26 novembre 1996 suivant le Congrès des Sciences agricoles devant être accueilli par l'Indian Agricultural Research Council. L'autre annonce concernait le Congrès des Sciences agricoles pour l'Afrique qui doit se tenir en Afrique du Sud du 13 au 17 janvier 1997. La Section d'information technique conjointement avec l'African Cotton Research Network (Réseau de recherche cotonnière en Afrique, Est, Central et Sud) et les organisateurs du Tobacco and Cotton Research Institute de l'Afrique du Sud (Institut de recherche sur le tabac et le coton) cherchent à organiser une réunion séparée sur le coton pendant le congrès. Cette occasion sera utilisée

pour renforcer l'African Cotton Research Network qui a été mis sur pied lors de discussion informelle tenue lors de la première Conférence sur la recherche cotonnière mondiale qui s'est tenue en Australie en 1994.

Le PRESIDENT remercie les participants et ajourne la réunion à 14h00.

*Le texte complet des communications délivrées lors du Séminaire technique du Comité des Recherches en matière de production cotonnière est publié séparément.*

## Amendement du Règlement statutaire

### ARTICLE VII - SECRETARIAT

#### Section 1

Le Secrétariat est dirigé par un Directeur exécutif, employé rémunéré à plein temps qui exerce ses fonctions pendant la période que spécifie son contrat d'engagement.

a. Pour être employé, le Directeur exécutif ne doit avoir aucun intérêt financier important susceptible de porter tort à la conduite des affaires du CCIC et ne doit rechercher ou recevoir aucune instruction d'une autorité quelconque en dehors du CCIC.

b. Le Directeur exécutif est traité sur un pied d'égalité avec les autres membres du Secrétariat en ce qui concerne toutes les questions, non compris la fixation et l'application des indemnités de cherté de vie et les contributions aux allocations retraites qui seront déterminées d'après le système des Nations Unies dans le cas du Directeur exécutif.

c. Le Directeur exécutif

(1) est

a. trésorier du CCIC, mais sans responsabilité financière personnelle dans l'exercice normal de cette fonction;

b. Secrétaire général du Comité consultatif;

c. Secrétaire de la Commission permanente et de ses organismes ancillaires, à moins qu'il ne dé-

lègue cette responsabilité à un membre de son personnel;

d. gardien de tous les dossiers du CCIC;

e. responsable du personnel du Secrétariat.

(2) a

a. pleine responsabilité du programme de travail confié au Secrétariat;

b. la responsabilité de préparer l'ordre du jour; les calendriers des travaux; les documents techniques; les procès-verbaux, les avis de convocation et les comptes rendus.

c. la responsabilité des questions de protocole et de communication avec les Etats membres, avec d'autres organismes internationaux, et avec les organismes nationaux qui s'intéressent aux travaux du CCIC.

(3)

a. représente la Commission permanente auprès des Etats hôtes en ce qui concerne les dispositions à prendre pour les réunions du Comité consultatif.

b. affecte, en consultation avec les Etats hôtes, des conseillers techniques aux comités qui sont constitués à l'occasion des réunions du Comité consultatif.

c. prépare à l'intention de la Commission permanente le budget administratif annuel comprenant les rubriques suivantes : salaires; contributions retraite; indemnités de déplacement et de subsistance ; matériel de bureau; loyer de taux; indication de l'affectation du personnel aux activités administratives, techniques et autres.

d. prépare une barème proposé des contributions à l'intention de la Commission permanente.

e. présente, sur la base trimestrielle, les dépenses détaillées à ce jour par rapport au budget approuvé.

(4) s'acquitte de toutes autres tâches et responsabilités que peuvent lui confier de temps à autre le Comité consultatif ou la Commission permanente.

\*\*\*\*\*



## DOCUMENTS

- |  |  |
|--|--|
| 1. Agenda  | 7. WORLD TEXTILE DEMAND - October 1996                                 |
| 2. <sup>1</sup> Report of the Chairman of the Standing Committee                 | 8. WORLD COTTON TRADE - October 1996                                   |
| 3. <sup>1</sup> Report of the Executive Director                                 | 9. THE ICAC RECORDER - September 1996                                  |
| 4. <sup>1</sup> COTTON: Review of the World Situation - September/October 1996   | 10. Survey of Cotton Production Practices - October 1996               |
| 5. COTTON: WORLD STATISTICS - October 1996                                       | 11. Growing Organic Cotton - October 1996                              |
| 6. THE OUTLOOK FOR COTTON SUPPLY IN 1996/97                                      | 12. <sup>2</sup> Directory   |
|  |  |
| 1. Ordre du jour   | 7. LA DEMANDE TEXTILE MONDIALE - Octobre 1996                          |
| 2. <sup>1</sup> Rapport du Président de la Commission permanente                 | 8. LE COMMERCE MONDIAL DU COTON - Octobre 1996                         |
| 3. <sup>1</sup> Rapport du Directeur exécutif                                    | 9. THE ICAC RECORDER - Septembre 1996                                  |
| 4. <sup>1</sup> COTON : Examen de la situation mondiale - Septembre/Octobre 1996 | 10. Etude des pratiques de production cotonnière - Octobre 1996        |
| 5. COTON : STATISTIQUES MONDIALES - Octobre 1996                                 | 11. Culture du Coton Organique - Octobre 1996                          |
| 6. PERSPECTIVES DE L'OFFRE DE COTON EN 1996/97                                   | 12. <sup>2</sup> Répertoire  |
|  |  |
| 1. Agenda  | 7. LA DEMANDA MUNDIAL DE TEXTILES - Octubre 1996                       |
| 2. <sup>1</sup> Informe del Presidente del Comité Permanente                     | 8. EL COMERCIO ALGODONERO MUNDIAL - Octubre 1996                       |
| 3. <sup>1</sup> Informe del Director Ejecutivo                                   | 9. THE ICAC RECORDER - Septiembre 1996                                 |
| 4. <sup>1</sup> ALGODON: Revista de la Situación Mundial-Septiembre/Octubre 1996 | 10. Encuesta sobre las Prácticas de Producción Algodonera-Octubre 1996 |
| 5. ALGODON: ESTADISTICAS MUNDIALES-Octubre 1996                                  | 11. Cultivo del Algodón Orgánico - Octubre 1996                        |
| 6. PERSPECTIVAS DE LA OFERTA ALGODONERA EN 1996/97                               | 12. <sup>2</sup> Directorio  |

## WORKING PAPERS

I <sup>2</sup> Procedural Matters	Déroulement de la 55e Réunion plénière <sup>2</sup>	Asuntos de procedimiento <sup>2</sup>
II Work Program	Programme de travail	Programa de trabajo y presupuesto
III Election of Officers of the Standing Committee	Election du bureau de la Commission permanente	Elección de las autoridades del Comité Permanente
IV Private Sector Participation in ICAC Affairs	Participation du secteur privé dans les affaires du CCIC	Participación del sector privado en los asuntos del CCIA
V Classification of Secretariat Positions on UN Salary Scale	Classification des positions du Secrétariat d'après l'échelle des salaires des NU	Clasificación de los puestos de la Secretaría de acuerdo a la escala de salarios de las NU
VI Relocation of the Secretariat	Nouvel emplacement du Secrétariat	Reubicación de la Secretaría
VII Amendment of the Rules and Regulations	Amendement du Règlement statutaire	Enmienda al Reglamento
VIII Operating under Rules and Regulations	Fonctionnement selon les règlements	Funcionamiento de acuerdo a reglamentos

<sup>1</sup> Available in Arabic, English, French, Russian and Spanish.  
Disponibles en anglais, arabe, espagnol, français et russe.  
Disponibles en árabe, español, francés, inglés y ruso.

<sup>2</sup> Available in English, French and Spanish.  
Disponibles en anglais, espagnol et français.  
Disponibles en español, francés e inglés.

## REPRESENTATION

### CHAIRMAN

H. E. Utkur Sultanov

### VICE CHAIRMEN

Mr. Elijor Ganiev  
Mr. Abdulhamit Adylov

### CHAIRMAN, DRAFTING GROUP

Mr. David Burnikell

### CHAIRMAN, COMMITTEE ON COTTON PRODUCTION RESEARCH

Mr. Abdulhamit Adylov

Mr. David Farley  
Managing Director  
Colly Farms Cotton Ltd.  
Level 24  
60 Margaret Street  
Sydney NSW 2000 Australia  
Tel (61-2)325-9000  
Fax (61-2)325-9050

Mr. Ralph Schulze  
Executive Director  
Cotton Research & Development Corporation  
P.O. Box 282  
2 Lloyd Street  
Narrabri 2390 Australia  
Tel (61-67)924-088  
Fax (61-67)924-400

## DELEGATES, MEMBER COUNTRIES

### ARGENTINA

Mr. Luis Alberto Pellegrino  
Asesor  
Secretaría de Agricultura, Pesca y Alimentación  
Calle General Vedia 465  
Dpto. 4  
3500 Resistencia Chaco Argentina  
Tel (54-722)27464  
Fax (54-722)43970

Mr. Juan Carlos Kaehler  
President  
Cámara Algodonera Argentina  
Salguero 3451  
Buenos Aires Argentina  
Tel (54-1)801-9914  
Fax (54-1)801-1878

Mr. Enrique S. Saita  
Subsecretario de la Producción  
Gobierno de la Provincia de Formosa  
Belgrano 878-6to Piso  
Casa de Gobierno  
Formosa Argentina  
Tel (54-717)26465  
Fax (54-717)26465

### AUSTRALIA

Mr. John Cameron  
Commonwealth Dept of Primary Industries & Energy  
Crops Division  
Broughton  
Barton ACT 2600 Australia  
Tel (61-6)272-5490  
Fax (61-6)272-5672

### BRAZIL

Mr. Aluisio Lima-Campos  
Economic Advisor  
Brazilian Embassy  
3006 Massachusetts Avenue, NW  
Washington DC 20008 USA  
Tel (202)745-2767  
Fax (202)745-2827  
Telex 440013 BRASEMB

Mr. Andrew Macdonald  
Director  
Alpargatas - Santista Textil S.A.  
Av. Maria Coelho Aguiar, 215 Bloco A - 2 Andar  
Jardim Sao Luis- Santo Amaro  
Sao Paulo SP Brazil CEP 05804-900 Brazil  
Tel (55-11)848-0020  
Fax (55-11)848-0787

### CAMEROON

Mr. Mohammed Iya  
General Manager  
Sodecoton  
B. P. 302  
Garoua Cameroon  
Tel (237)271-685  
Fax (237)271-686  
Telex 7617 KN

### CHAD

Mr. Ibrahim Malloum  
Commercial Director  
Cotontchad  
13, rue de Monceau  
75008 Paris France  
Tel (33-1)4299-5405  
Fax (33-1)4299-5386  
Telex 644046 F

## CHINA (TAIWAN)

Mr. Chia-Sheng Pan  
 Director- Economic Division  
 TECRO  
 4301 Connecticut Ave., NW  
 Suite 420  
 Washington DC 20008 USA  
 Tel (202)686-6400  
 Fax (202)363-6294

Mr. Ching-Yuan Tseng  
 Deputy Director- Dept of West Asian Affairs  
 Ministry of Foreign Affairs  
 2, Kaitakelan Blvd  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)316-1852  
 Fax (886-2)389-9694

Ms. Li-Wen Hsu  
 Section Chief, Dept of International Organizations  
 Ministry of Foreign Affairs  
 2, Kaitakelan Blvd.  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)316-1552  
 Fax (886-2)361-7694

Mr. Chung-Hsia Feng  
 Deputy Director- International Cooperation Dpt  
 Ministry of Economic Affairs  
 5 F, No. 15 Chow Street  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)391-8198  
 Fax (886-2)321-3275

Mr. Calvin Chang  
 Special Assistant - Economic Division  
 TECRO  
 4301 Connecticut Ave, NW  
 Suite 420  
 Washington DC 20008 USA  
 Tel (202)686-6400  
 Fax (202)363-6294

Mr. Chuang-Ming Chi  
 Manager  
 Hualon Corporation  
 8th Floor, No. 351  
 Sec. 2 Chung Shan Road  
 Chung Ho City  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)226-6811  
 Fax (886-2)226-5555

Ms. Elsa Lu Chou  
 General Manager  
 Full Texture Cotton Co., Ltd.  
 12 F, 98 Nanking E. Road, Sec. 2  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)567-6316  
 Fax (886-2)511-3370

Mr. Sheg-Fu Chiu  
 Chief- Short Staple Yarn Formations Section  
 No. 6 Chen-Tian Road  
 Tu-Chen City  
 Taipei China (Taiwan)  
 Tel (886-2)267-0331  
 Fax (886-2)207-5111

## COLOMBIA

Mr. Francisco Dávila  
 Presidente Ejecutivo  
 Confederación Colombiana del Algodón "CONALGODON"  
 Calle 87, No. 20-27  
 Off. 701  
 Bogotá Colombia  
 Tel (57-1)622-8845  
 Fax (57-1)622-5459

Mr. Carlos Cabrera  
 Gerente  
 Proceal  
 Kilómetro 3, Via Tello  
 Neiva Colombia  
 Tel (57-88)749-293  
 Fax (57-88)744-193

Mr. Javier Candria Arana  
 Board of Directors  
 Federación Nacional de Algodoneros  
 Carrera 8#15-73  
 Piso 5  
 Bogotá Colombia  
 Tel (57-1)341-4094  
 Fax (57-1)283-3162

Mr. Hugo Hernán Cárdenas Tejada  
 Chairman of the Board  
 Federación Nacional de Algodoneros  
 Carrera 8#15-73 Piso 5  
 Bogotá Colombia  
 Tel (57-1)341-4094  
 Fax (57-1)283-3162

Ms. Adriana Castaño Segura  
 Board of Directors  
 Federación Nacional de Algodoneros  
 Carrera 8#15-73 Piso 5  
 Bogotá Colombia  
 Tel (57-1)341-4094  
 Fax (57-1)283-3162

Mr. Jorge Castillo  
 Secretario Técnico  
 Fondo de Estabilización de Precios del Algodón  
 Ministerio de Agricultura  
 Avenida Jiménez # 7-65  
 Piso 4  
 Bogotá Colombia  
 Tel (57-1)281-2610  
 Fax (57-1)281-2610

Mr. Remberto Fierro Fierro  
Board of Directors  
Federación Nacional de Algodoneros  
Carrera 8#15-73  
Piso 5  
Bogotá Colombia  
Tel (57-1)341-4094  
Fax (57-1)283-3162

Mr. Armando Kerguelen  
Gerente  
Coagrocesar  
Salida a La Paz  
Valledupar Colombia  
Tel (57-55)716-915  
Fax (57-55)716-914

Mr. Douglas Montgomery  
Proexport  
Calle 28 No. 13A-15  
Piso 35  
Santafé de Bogotá Colombia  
Tel (57-1)341-2066  
Fax (57-1)281-8465

Ms. Marina Perdomo Lince  
Board of Directors  
Federación Nacional de Algodoneros  
Carrera 8#15-73  
Piso 5  
Bogotá Colombia  
Tel (57-1)341-4094  
Fax (57-1)283-3162

Mr. Javier Robledo  
Board of Directors  
Federación Nacional de Algodoneros  
Carrera 8#15-73  
Piso 5  
Bogotá Colombia  
Tel (57-1)341-4094  
Fax (57-1)283-3162

## COTE D'IVOIRE

Mr. Samba Coulibaly  
General Manager  
CIDT  
01 B.P. 622  
Bouake Côte d'Ivoire  
Tel (225)633-013  
Fax (225)634-167  
Telex CIDETEX 69121 RC

Mr. Enock Grah Meledje  
Agronomist Engineer  
Cabinet MINAGRA  
Ministère de l'Agriculture & des Ressources Animales  
Abidjan Côte d'Ivoire  
Tel (225)210-833  
Fax (225)214-618

Mr. Bah Jeannot Zoro Bi  
Counselor, Economic Affairs  
Embassy of the Republic of Côte d'Ivoire  
2424 Massachusetts Avenue, NW  
Washington DC 20008 USA  
Tel (202)797-0310  
Fax (202)265-2454  
Telex 64195 IVORY

## EGYPT

Dr. Hassan Aly Khedr  
Chairman  
Principal Bank for Development & Agricultural Credit  
110 Kasr El Ani St  
Cairo Egypt  
Tel (20-2)355-1204  
Fax (20-2)354-8337  
Telex 92043 UN

Mr. Nabil Abd El Hallim El Marsafawy  
Chairman  
Cotton and International Trade Company  
25, El Horria Avenue  
Alexandria Egypt  
Tel (20-3)493-4154  
Fax (20-3)491-9811  
Telex 55388 EGYCO UN

Dr. Ahmed El Gohari  
Director  
Institute for Cotton Research  
Agricultural Research Center  
University Street  
Giza Egypt  
Fax (20-2)572-3442

Dr. Mohamed El Moghazi  
Advisor  
Institute for Cotton Research  
Gamaa Street  
Giza Egypt  
Fax (20-2)572-3442

Mr. Alaa Eldin Shalaby  
Minister, Economic and Commercial Affairs  
Embassy of Egypt  
2232 Massachusetts Avenue, NW  
Washington DC 20008 USA  
Tel (202)265-9111  
Fax (202)328-4517  
Telex 4977021 COMRAU WSH

## FINLAND

Mr. Tuomo Summanen  
Commercial Counsellor  
Finnish Foreign Trade Association  
Arkadiankafu 2  
00101 Helsinki Finland  
Tel (358)06951  
Fax (358)204-695-535

## FRANCE

Mr. Jacques Tellier  
 Chargé de Mission  
 Minist. de l'Industrie de la Poste  
 & des Télécommunications  
 3-5 rue Barbet de Jouy  
 75353 Paris 07 SP France  
 Tel (33-1)4319-4712  
 Fax (33-1)4319-4475

Mr. Alain Peloux  
 Premier Conseiller  
 Embassy of France  
 25 rue Akhounbaev  
 700047 Tashkent Uzbekistan  
 Tel (7-3712)333-976  
 Fax (7-3712)891-607

Mr. Francois Bocchino  
 Directeur Général  
 CFDT  
 13, rue de Monceau  
 75008 Paris France  
 Tel (33-1)42-99-5300  
 Fax (33-1)42-99-5476

Mr. Pierre-Henri Deren  
 President  
 AFCOT (Association Française Cotonnière)  
 P.O. Box 143  
 76051 Le Havre Cedex France  
 Tel (33-2)35-41-2036  
 Fax (33-2)35-42-6309

Mr. Gérald Estur  
 General Manager  
 Compagnie Cotonnière  
 242 Rue de Rivoli  
 75001 Paris France  
 Tel (33-1)44-58-1600  
 Fax (33-1)44-58-1650  
 Telex 210743

Mr. Michel Fichet  
 Président  
 CFDT  
 13, rue de Monceau  
 75008 Paris France  
 Tel (33-1)42-99-5300  
 Fax (33-1)42-99-5476

Ms. Sylvie Retana  
 Chef, Information & Relations Intérieures  
 CFDT  
 13, rue de Monceau  
 75008 Paris France  
 Tel (33-1)42-99-5300  
 Fax (33-1)42-99-5476

Mr. Maurice Rossin  
 Chargé d'Affaires  
 CFDT  
 13, rue de Monceau  
 75008 Paris France  
 Tel (33-1)42-99-5300  
 Fax (33-1)42-99-5476

## GERMANY

Ms. Suzanne Welter  
 Embassy of Germany  
 Tashkent Rep of. Uzbekistan

Dr. Hans Christoph Hobe  
 President  
 Faserinstitut (Fiber Institute Bremen)  
 Postfach 10 56 40  
 D-28056 Bremen Germany  
 Tel (49-421)339-590  
 Fax (49-421)328-279  
 Telex 244888 BATEA D

Mr. Gerd Schoeller  
 Vice President  
 Bremen Cotton Exchange  
 P.O. Box 10 67 27  
 D-28067 Bremen Germany  
 Tel (49-421)339-700  
 Fax (49-421)339-7033

Mr. Fritz Alexander Grobien  
 Partner  
 Albrecht, Muller-Pearse & Co. (GmbH & Co.)  
 Bremen Cotton Exchange  
 Room 106  
 D-28195 Bremen Germany  
 Tel (49-421)363-100  
 Fax (49-421)363-1011  
 Telex 244 751 AMPCO

Mr. Jan B. Wellmann  
 Executive Director  
 Bremen Cotton Exchange  
 P.O. Box 10 67 27  
 D-28067 Bremen Germany  
 Tel (49-421)339-700  
 Fax (49-421)339-7033

## GREECE

Mrs. K. Kosmidou-Dimitropoulou  
 Director, Planning and Research Division  
 Hellenic Cotton Board  
 150 Syngrou Avenue  
 Kallithea  
 17671 Athens Greece  
 Tel (30-1)922-5011  
 Fax (30-1)924-3676  
 214556 HECO GR

Mr. Dimitrios Rousopoulos  
General Director  
Hellenic Cotton Board  
150 Syngrou Avenue  
Kallithea  
17671 Athens Greece  
Tel (30-1)924-3675  
Fax (30-1)924-3213  
Telex 214556 HECO GR

## INDIA

Mr. B.C. Khatua  
Textile Commissioner  
Ministry of Textiles  
Government of India  
New C.G.O. Bldg  
48 New Marine Lines  
Mumbai 400 020 India  
Tel (91-22)201-4446  
Fax (91-22)200-4693  
Telex 82425 TXND IN

Mr. Madho Behari Lal  
Chairman cum Managing Director  
The Cotton Corporation of India Ltd.  
Air India Bldg  
Nariman Point  
Mumbai 400 021 USA  
Tel (91-22)202-2402  
Fax (91-22)202-5130  
Telex 84701/83463

Mr. Karnail Singh Ludu  
Additional Commissioner  
Ministry of Agriculture, Govt of India  
Room No. 449-A, Krishi Bhawan  
New Delhi 110 001 India  
Tel (91-11)338-3798  
Fax (91-11)338-4555  
Telex 3165054 AGR I N

Mr. Suresh Kotak  
President  
Kotak & Co. Pvt. Ltd.  
Navsari Building  
240 Dadabhai Nowroji Road, Fort  
Mumbai 400 001 India  
Tel (91-22)207-3331  
Fax (91-22)207-2267

Mr. M. P. Gajaria  
Secretary-General  
The India Cotton Mills' Federation  
Amba Deep, 17th Floor  
14, Kasturba Gandhi Marg  
New Delhi 110 001 India  
Tel (91-11)332-4655  
Fax (91-11)332-7245  
Telex 65691

## ISRAEL

Mr. Ram Vidan  
Managing & Marketing Director  
The Cotton Production & Marketing Board Ltd.  
P.O. Box 384  
Industrial Area  
Herzelia B' 46103 Israel  
Tel (972-09)509-491  
Fax (972-09)509-159

Mr. Oded Winkler  
Chairman of the Israel Cotton Board  
The Cotton Production & Marketing Board Ltd.  
P.O. Box 384  
Industrial Area  
Herzelia B' 46103 Israel  
Tel (972-09)509-491  
Fax (972-09)509-159

## ITALY

H.E. Jolanda Brunetti Goetz  
Ambassador  
Embassy of Italy  
Amir Timur Str., 95  
70015 Tashkent Uzbekistan  
Tel (7-3712)346-649  
Fax (7-3712)289-1606  
Telex 116205

Mr. Giovanni Colella  
Commercial Attaché  
Embassy of Italy  
Amir Timur Str., 95  
700115 Tashkent Uzbekistan  
Tel (7-3712)335-6047  
Fax (7-3712)289-1606  
Telex 11625 DANTE RU

Mr. Massimo Testa  
Italy

## JAPAN

Mr. Hideomi Nakajima  
Counsellor  
Embassy of Japan  
Tashkent Uzbekistan  
Tel (7-3712)334-415  
Fax (7-3712)891-514

Mr. Koji Mitsui  
Developing Economics Div.  
Economic Affairs Bureau  
Ministry of Foreign Affairs  
2-1 Kasumigaseki 2 chome  
Chiyoda-ku Tokyo 100 Japan  
Tel (81-6)3580-3311  
Fax (81-6)3592-0504

Mr. Masfumi Amemori  
Japan Cotton Traders' Association  
8-2, Utubo-Honmachi 1-Chome, Nishi-Ku  
Osaka 550 Japan  
Tel (81-6)445-8839  
Fax (81-6)445-8893

Mr. Hajimu Okudono  
Japan Spinners' Association  
Mengyo Kaikan Bldg.  
5-8, Bingo-Machi 2- Chome  
Chuo-ku Osaka Japan  
Tel (81-6)231-8431  
Fax (81-6)229-1590  
Telex 0524-2177 JCTA J

## KOREA, REP. OF

Mr. Jiha Lee  
Counsellor  
Embassy of the Republic of Korea  
6 Murtazoyeva  
Tashkent Uzbekistan  
Tel (7-3712)357-647  
Fax (7-3712)891-248

Mr. Soo-Kee Kim  
Deputy General Manager  
Spinners & Weavers Association of Korea  
43-8 Kwanchul-Dong  
Chongro-Ku  
Seoul Korea  
Tel (82-2)735-5741  
Fax (82-2)735-5748/9

## MALI

Mr. Lamissa Bayoko  
Representant à Paris  
CMDT  
242, Rue de Rivoli  
75001 Paris France  
Tel (33-1)44-58-1600  
Fax (33-1)44-58-1650  
Telex 210743

Mr. Kassim Dembele  
General Secretary  
CMDT  
B.P. 487  
Bamako Mali  
Tel (223)222-462  
Fax (223)228-141  
Telex 985-2554

## PAKISTAN

Dr. Zakir Hussain  
Cotton Commissioner  
Ministry of Food, Agriculture & Livestock  
Islamabad Pakistan  
Fax (92-51)22146

Dr. Zahoor Ahmed  
Director  
Central Cotton Research Institute  
P.O. Box 572  
Multan Pakistan  
Tel (92-61)44153/30151-2  
Fax (92-61)75153

Mr. Maqbool Sadiq  
Chairman  
Karachi Cotton Association  
The Cotton Exchange  
I.I. Chundrigar Road  
Karachi Pakistan  
Tel (92-21)241-0336  
Fax (92-21)241-3035  
Telex 21714 CEFIL PK

Mr. A. Shakoor Dada  
Vice-Chairman  
Karachi Cotton Association  
The Cotton Exchange  
I.I. Chundrigar Road  
Karachi Pakistan  
Tel (92-21)241-0336  
Fax (92-21)241-3035  
Telex 21714 CEFIL PK

Mr. Aftab Ahmad Khan Khichi  
Chairman  
Pakistan Cotton Ginners Association  
Karachi 74200 Pakistan

## PARAGUAY

Mr. Gerardo López  
Vice-Ministro  
Ministry of Agriculture and Livestock  
Presidente Franco No. 472 c/14 de Mayo  
Asunción Paraguay  
Tel (595-21)447-473  
Fax (595-21)447-473

Mr. Luis Alberto Alvarez  
Technical Adviser  
Ministry of Agriculture and Livestock  
General Artigas C/Peru  
Asunción Paraguay  
Tel (595-21)27090  
Fax (595-21)27090

## PHILIPPINES

Mr. Victoriano Leviste  
Agricultural Attaché  
Embassy of the Philippines  
1600 Massachusetts Avenue, NW  
Washington DC 20036 USA  
Tel (202)467-9422  
Fax (202)467-9421

## POLAND

Mr. Andrzej Krasnodebski  
 Commercial Counsellor of the Republic of Poland  
 Embassy of the Republic of Poland  
 Mahatma Gandhi 1  
 Tupik 4 700 000  
 Tashkent Uzbekistan  
 Tel (7-3712)339-650  
 Fax (7-3712)339-750

Mr. Witold Auerbach  
 President  
 The Gdynia Cotton Association  
 7, Derdowskiego Street  
 P.O. Box 107  
 81-963 Gdynia Poland  
 Tel (48-58)207-598  
 Fax (48-58)207-597

Mr. Mirosław Hajduk  
 President  
 Bawelna Dolnoslaska Ltd.  
 80, Wolnosci Street  
 58-260 Bielawa Poland  
 Tel (48-74)335-002  
 Fax (48-74)335-002

Mr. Ignacy Jozkowicz  
 President  
 "Zawiercie" Spinning Mill  
 54 Obr. Poczty Gdanskiej St.  
 42-400 Zawiercie Poland  
 Tel (48-376)23151  
 Fax (48-376)23157

Mr. Jerzy Kotwas  
 Imports Specialists  
 Textilimpex-Surmaco Co. Ltd.  
 25 Traugutta Street  
 90-950 Lodz Poland  
 Tel (48-42)365-422  
 Fax (48-42)330-641

Mr. Roman Krainski  
 President  
 Trading House "Centrum Bawelny"  
 34/36 Waszyngtona Street  
 81-342 Gdynia Poland  
 Tel (48-58)218-713  
 Telex 39124543 KOMERTED

Mr. Stanislaw Zareba  
 President  
 Trading Enterprise "Zamatex"  
 23 Wodna Street  
 90-024 Lodz Poland  
 Tel (48-42)749-198  
 Fax (48-42)742-266

Mr. Włodzimierz Ziolkowski  
 President  
 Sea Storage House "Storemar"  
 34/36 Waszyngtona Street - 81-342 Gdynia Poland  
 Tel (48-58)210-612  
 Fax (48-58)210-498

Mr. Zbigniew Roskwitalski  
 Managing Director  
 The Gdynia Cotton Association  
 7, Derdowskiego Street - P.O. Box 107  
 81-963 Gdynia Poland  
 Tel (48-58)207-598  
 Fax (48-58)207-597

## SOUTH AFRICA

Dr. Eugene Brock  
 Chairman  
 Cotton Board  
 27 Copley Ave  
 Helton Hill  
 Johannesburg South Africa  
 Tel (27-11)328-9480  
 Fax (27-12)328-9481

Mr. Michael S. van der Linde  
 Cotton Board  
 P.O. Box 912 232  
 Silverton 0127 South Africa  
 Tel (27-12)804-1462  
 Fax (27-12)868-8616

Mr. H. J. Bruwer  
 General Manager  
 Cotton Board  
 P.O. Box 912232  
 Silverton 0127 South Africa  
 Tel (27-12)804-1462  
 Fax (27-12)868-616

## SPAIN

Mr. José Alfonso Morcillo  
 Jefe del Servicio de Cultivos Textiles  
 Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación  
 Secr. Gral de Producciones y Mercados Agrarios  
 Paseo Infanta Isabel, 1 - Planta 2 Despacho S-57  
 Madrid 28071 Spain  
 Tel (34-1)347-5001  
 Fax (34-1)347-5618/5719  
 Telex 23425 AGRIM

## SUDAN

Mr. Mohamed Ali Abdin  
 Director General  
 The Sudan Cotton Company Ltd.  
 P.O. Box 1672  
 Khartoum Sudan  
 Tel (249-11)775-755  
 Fax (249-11)770-703  
 Telex 22245 PCOT SD



Mr. Abdel Rahman Abdalli Ali  
 Manager, Research & Statistics Dept  
 The Sudan Cotton Co. Ltd.  
 P.O. Box 1672  
 Khartoum Sudan  
 Tel (249-11)71672/75755  
 Fax (249-11)70703  
 Telex 22245

Mr. Salah Aldin Bilal  
 Agricultural Research Corporation  
 Sudan

Dr. Ibrahim El Jack Mursal  
 Coordinator  
 National Cotton Research  
 Agricultural Research Corporation  
 Cotton Breeding Station - P.O. Box 126  
 Wad Medani Sudan  
 Fax (249)513-213

#### SWITZERLAND

H.E. Pierre Churzanovski  
 Ambassador  
 Embassy of Switzerland  
 Murtazayev Str 6 - 4th Floor Apt 10-12  
 700 000 Tashkent Rep. of. Uzbekistan  
 Tel (7-3712)112-591  
 Fax (7-3712)891-259

Mr. Rudolf Aregger  
 Consul  
 Embassy of Switzerland  
 Murtazayev Str. 6 - 4th Floor, Apt 10-12  
 700 000 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
 Tel (7-3712)112-591  
 Fax (7-3712)891-259

Mr. Paul Jurg Reinhart  
 General Manager  
 Paul Reinhart AG  
 Technikumstrasse 82  
 CH-8401 Winterthur Switzerland  
 Tel (41-52)264-8181  
 Fax (41-52)212-0055

Mr. Oliver Stahel  
 Chief Executive  
 Stahel Hardmeyer AG  
 Witkonerstrasse 6 - P.O. Box 139  
 8039 Zurich Switzerland  
 Tel (41-1)387-1717  
 Fax (41-1)387-1700

Mrs. Petra Bockhahn  
 Executive Director  
 Paul Reinhart AG  
 Technikumstrasse 82  
 CH-84018401 Winterthur Switzerland  
 Tel (41-52)264-8181  
 Fax (41-52)212-0055

#### SYRIA

Dr. Ahmad Souhad Gebbara  
 President Director General  
 Syrian Cotton Marketing Organization  
 P.O. Box 729  
 Aleppo Syria  
 Tel (963-21)238-486  
 Fax (963-21)215-697  
 Telex 331227

Mr. Farid Khouri  
 Director  
 Cotton Bureau  
 Ministry of Agriculture  
 Al Midan  
 Aleppo Syria  
 Tel (963-21)442-800

#### TANZANIA

Mr. Joseph Butiku  
 Chairman  
 Tanzania Cotton Lint & Seed Board  
 P.O. Box 9161  
 Dar Es Salam Tanzania  
 Tel (255-55)112-555  
 Fax (255-55)22564  
 Telex 41287

Mr. Thomas W. Fille  
 Marketing & Operations Manager  
 Tanzania Cotton Lint & Seed Board  
 P.O. Box 9161  
 Dar Es Salaam Tanzania  
 Tel (255-51)46139  
 Fax (255-51)22564  
 Telex 41287

Mr. Peter Kapingu  
 Cotton Breeder  
 Ukiriguru Agricultural Research  
 & Training Centre  
 P.O. Box 1433  
 Mwanza Tanzania  
 Tel (255-51)685-0761  
 Fax (255-51)22564

#### TURKEY

Mr. Deger Berkol  
 General Director of Exports  
 Under Secretariat for Foreign Trade  
 Dis Ticaret Mustesargi  
 Ihracat Genel Muduru  
 06510 Emek  
 Ankara Turkey  
 Tel (90-312)212-8858  
 Fax (90-312)212-8757

Mr. Levent Guvenc  
Head of the Textile Department  
Exports Gen. Directorate Under Secretariat for Foreign Trade  
Ihracat Gn. Md. Lugu, 06510 Emek  
Ankara Turkey  
Tel (90-312)212-8207  
Fax (90-312)212-8757

Mr. Engin Dikici  
Department Director, Ministry of Industry and Trade  
Organizations General Directorate Ankara  
Sanyi ve Ticaret Bakanligi  
Mudurlugii C Blok Kat 5  
Tandogan, Ankara Turkey  
Tel (90-312)229-1338  
Fax (90-312)230-8147

Mr. Mehmet Konac  
Commercial Counselor  
Embassy of Turkey  
Gogol Kucesi 87  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)332-107  
Fax (7-3712)331-358

Mr. Suleyman Boyaci  
Ministry of Agriculture  
Ankara Turkey

Mr. Sebahattin Gazanfer  
Secretary General  
Exporters' Union of the Aegean Region  
1375 Sok. no. 25/3, 36210, Alsancak  
Izmir Turkey  
Tel (90-232-4)218-699  
Fax (90-232-4)216-560  
Telex 53138 EXUN

Mr. Nsim Amado  
Board Member  
Exporters Association Mersin Turkey  
Ataturk Caddesi P.O.B. 106 - Borsa Binasi  
Adana Turkey  
Tel (90-322)458-5273  
Fax (90-322)457-2075

Mr. Vahit Celep  
Member of the Board of Directors  
Izmir Mercantile Exchange  
Izmir Ticaret Borsasi Gazi Bulvari No. 2  
Pasaport/Izmir Turkey  
Tel (90-312)425-1370  
Fax (90-312)484-2954  
Telex 53012 TIBO TR

Mr. Fatih Eyilik  
Member of the Secretariat  
Antalya Exporters Unions  
Antalya Turkey  
Tel (90-242)241-3969  
Fax (90-242)242-5468

Mr. Mehmet Kork  
Deputy Director General  
Antbirlik  
Fevzi Cakmak Cad 22  
Antalya Turkey  
Tel (90-242)241-2974/3  
Fax (90-242)241-4434  
Telex 56124

Mr. Aytac Okan  
Assistant Export Manager  
Taris Pamuk Tarim Satis Kooperatifleri Birligi  
1492 Sokak No. 14  
Alsancak Post Code 35249  
Izmir Turkey  
Tel (90-232)421-7065  
Fax (90-232)463-6555  
Telex 53146 TARE TR

Mr. Fevzi Ozbek  
Turkey

Mr. N. Bulent Ozesen  
Deputy General Manager  
Taris Pamuk Tarim Satis Kooperatifleri Birligi  
1492 Sokak No. 14  
Alsancak Post Code 35249  
Izmir Turkey  
Tel (90-232)421-7065  
Fax (90-232)463-6555  
Telex 53146 TARE TR

Mr. Hasan Ozmen  
Member of the Board of Directors  
Izmir Mercantile Exchange  
Izmir Ticaret Borsasi Gazi Bulvari No. 2  
Pasaport/Izmir Turkey  
Tel (90-312)425-1370  
Fax (90-312)484-2954  
Telex 53012 TIBO TR

Mr. Mehmet Ali Solaklar  
Member of the Executive Board  
Antbirlik  
Fevzi Cakmak Cad 22  
Antalya Turkey  
Tel (90-242)241-2974/3  
Fax (90-242)241-4434  
Telex 56124

#### UGANDA

Mr. Charles H. Gashumba  
Director  
Agricultural Policy Secretariat  
Ministry of Planning & Economic Development  
P.O. Box 7120  
Kampala Uganda  
Tel (256-41)233-954  
Fax (256-41)232-975

Dr. Lastus Serunjogi  
Principal Research Officer/Cotton Breeder  
National Agricultural Research Organisation  
Agric. & Animal Production Research Institute  
P.O. Box 7018  
Kampala Uganda  
Fax (226-41)232-975

#### UNITED KINGDOM

Mr. David Burnikell  
Textiles and Retailing Division  
Department of Trade and Industry  
151 Buckingham Palace Road  
Room 243, Victoria  
London SW1W 9SS United Kingdom  
Tel (44-171)215-1890  
Fax (44-171)215-5801

Mr. Colin H. Bernhardt  
President  
Liverpool Cotton Association  
620 Cotton Exchange Building, Edmund Street  
Liverpool L3 9LH United Kingdom  
Tel (44-151)236-6041  
Fax (44-151)255-0174

Mr. Trevor W. Craven  
Director General  
Liverpool Cotton Association  
620 Cotton Exchange Building, Edmund Street  
Liverpool L3 9LH United Kingdom  
Tel (44-151)236-6041  
Fax (44-151)255-0174

Mr. Ray Butler  
Director  
Cotton Outlook  
458 New Chester Road - Rock Ferry  
Birkenhead Meyerside I 42 2AE United Kingdom  
Tel (44-151)644-6400  
Fax (44-151)644-8550  
Telex 629 160

Dr. Derek Russell  
Cotton Modeller  
Natural Resources Institute  
University of Greenwich  
Central Avenue, Chatham Maritime, Chatham  
Kent ME4 4TB United Kingdom  
Tel (44-1634)880-088  
Fax (44-1634)880-066

Mr. Nigel Meredith Jones  
Chairman  
A. Meredith Jones & Co. Ltd.  
Yorkshire House  
Chapel Street  
Liverpool L3 9AG United Kingdom  
Tel (44-151)236-3563  
Fax (44-151)236-6699  
Telex 629 620

Mr. Peter R. Wakefield  
Director  
Wakefield Inspection Services Ltd.  
2.05 Cotton Exchange Building - Old Hall Street  
Liverpool L3 9LQ United Kingdom  
Tel (44-151)236-0752  
Fax (44-151)236-0144  
Telex 629829 ETRLPL

Mr. Nick Stroink  
Managing Director  
Ralli Brothers & Coney (A Division of Cargill PLC)  
Ralli House - Old Hall Street  
Liverpool L39 PP United Kingdom  
Tel (44-151)242-7500  
Fax (44-151)242-7556  
Telex 629548

Mr. Miles Meredith Jones  
Managing Director  
A. Meredith Jones & Co. Ltd.  
Yorkshire House - Chapel Street  
Liverpool L3 9AG United Kingdom  
Tel (44-151)236-3563  
Fax (44-151)236-6699  
Telex 629620

Mr. P. D. Moore  
Wakefield Inspection Services Ltd.  
2.05 Cotton Exchange Building  
Old Hall Street  
Liverpool L3 9LQ United Kingdom  
Tel (44-151)236-0752  
Fax (44-151)236-0144  
Telex 629829 ETRLPL

Dr. Tony Gregory  
Natural Resources Institute  
Central Avenue - Chatham Maritime  
Chatham Kent ME4 4TB United Kingdom  
Tel (44-1634)880-088  
Fax (44-1634)880-066/77  
Telex 263907/8 LDN G

Mrs. Galina Fisher  
Editorial Assistant  
Cotton Outlook  
458 New Chester Road - Rock Ferry  
Birkenhead Meyerside L42 2AE United Kingdom  
Tel (44-151)644-6400  
Fax (44-151)644-8550  
Telex 629 160

Mr. Nicholas Hungate  
Director  
Ralli Brothers & Coney  
Ralli House - Old Hall Street  
Liverpool L3 9PP United Kingdom  
Tel (44-151)242-7500  
Fax (44-151)242-7557  
Telex 629548

Mr. Ian Hamilton Gould  
Associate Director  
A. Meredith Jones & Co. Ltd.  
Yorkshire House- Chapel Street  
Liverpool L3 9AG United Kingdom  
Tel (44-151)236-3563  
Fax (44-151)236-6699  
Telex 629600

Mr. Marc Sadler  
Office Manager  
A. Meredith Jones & Co. Ltd.  
Yorkshire House  
Chapel Street  
Liverpool L3 9AG United Kingdom  
Tel (151)236-3563  
Fax (151)236-6699  
Telex 629 620

Mrs. Anna Buesink  
Ralli Brothers and Coney  
Ralli House  
Old Hall Street  
Liverpool L3 9PP United Kingdom  
Tel (44-151)242-7500  
Fax (44-151)242-7557  
Telex 629548

#### UNITED STATES

Mr. Ken Howland  
Director, Tobacco, Cotton & Seed Division  
Foreign Agricultural Service  
USDA  
Washington DC 20250 USA  
Tel (202)720-9517  
Fax (202)690-1171

Mr. Wayne E. Bjorlie  
Director, Fibers Analysis  
Farm Service Agency-USDA  
Ag Stop 0515  
P.O. Box 2415  
Washington DC 20013 USA  
Tel (202)720-7954  
Fax (202)690-1346

Mr. Adel Boutros  
Director of Middle East Sales  
Calcot Ltd.  
P.O. Box 259  
Bakersfield CA 93302 USA  
Tel (805)327-5961  
Fax (805)861-9870  
Telex 6839421 CLCTUW

Mr. Phillip C. Burnett  
Executive Vice President  
National Cotton Council of America  
1918 North Parkway  
Memphis TN 38112 USA  
Tel (901)274-9030

Mr. Donald B. Conlin  
Chairman Emeritus  
New York Cotton Exchange  
4 World Trade Center  
New York NY 10048 USA  
Tel (212)742-5001  
Fax (212)742-5120

Mr. Neal Gillen  
Executive Vice President & General Counsel  
American Cotton Shippers Association  
1725 K Street, NW - Suite 1404  
Washington DC USA  
Tel (202)296-7116  
Fax (202)659-5322

Mr. Maurice W. House  
Agricultural Counselor  
US Department of Agriculture  
P.O. Box 1048  
Islamabad Pakistan  
Tel (92-51)826-161  
Fax (92-51)278-142

Mr. Hurdle E. Lea  
President  
Eastern Trading Company, Inc.  
P.O. Box 3848  
Greenville SC 29608 USA  
Tel (864)233-0613

Mr. William E. May  
Vice President-Foreign Operations & Administration  
American Cotton Shippers Association  
88 Union Avenue  
Suite 1204  
Memphis TN 38103 USA  
Tel (901)525-2272  
Fax (901)527-8303

Mr. Allen A. Terhaar  
Executive Director  
National Cotton Council  
1521 New Hampshire Ave., NW  
Washington DC 20036 USA  
Tel (202)745-7805  
Fax (202)483-4040

Mr. Nizam Yuldashbaev  
Agricultural Specialist  
American Embassy  
82 Chelanzanskaya  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)77-1407  
Fax(7-3712)776953

#### UZBEKISTAN

H. E. Utkur Sultanov  
Prime Minister  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Taskhir G. Rakhimov  
Minister  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)344-480  
Fax (7-3712)687-477  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Elijor Ganiev  
First Deputy Minister  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-637  
Fax (7-3712)687-460  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Abdulkhamit Adylov  
Deputy Minister  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-637  
Fax (7-3712)687-460  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Rauf Mukhamedov  
Deputy Minister  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-637  
Fax (7-3712)687-460  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Inojat Nurov  
General Director  
Cotton Project  
Cabinet of Ministers  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Marx Djumanijazov  
Ministry of Agriculture  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Erkul Zikriev  
Chairman  
Uzkhlopkopromsbyt  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Saio Usmanov  
Acting President  
Uzbek Academy of Sciences  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Abdusamat Egamberdiev  
General Director  
Institute of Breeding and Seed Selection  
Uzbek Academy of Sciences  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Erkin Maksudov  
General Director  
Khlopkoprom  
Research Center  
Rep. of Uzbekistan

## ZIMBABWE

Mr. Gift Makusha  
General Manager (West)  
Cotton Company of Zimbabwe  
P.O. Box 2697  
Harare Zimbabwe  
Tel (263-4)739071/9  
Fax (263-4)708573  
Telex 22202

Mr. Pascal Mpunzwana  
General Manager (East)  
Cotton Company of Zimbabwe  
P.O. Box 2697  
Harare Zimbabwe  
Tel (263-4)739071/9  
Fax (263-4)708-573  
Telex 22202

Mr. Mike Kemple  
President  
Commercial Cotton Growers' Association  
P.O. Box 592  
Harare Zimbabwe  
Fax (263-4)772-735

Mr. Barry Fisher  
Chief Executive  
Cotpro Ltd.  
P.O. Box 2673  
Harare Zimbabwe  
Tel (263-4)749335/8  
Fax (263-4)755-654  
Telex 26759 COTPRO ZW

Mr. Doug Pascoe  
Chief Executive  
Commercial Cotton Growers' Association  
P.O. Box 592  
Harare Zimbabwe  
Fax (264-3)772-735

Mr. C. G. Tracey  
Ex-President  
Commercial Cotton Growers' Association  
P.O. Box 592  
Harare Zimbabwe  
Fax (263-4)772-735

**OBSERVERS, MEMBER COUNTRIES****ARGENTINA**

Mr. Alejandro Valeiro  
 INTA Santiago del Estero  
 Jujuy 850 (4200)  
 Santiago del Estero Argentina  
 Tel (5485)224-430/4730  
 Fax (5485)224-596

**AUSTRALIA**

Mr. Fred Gillham  
 Coordinator- Cotton Prospects Study  
 38 Honeysuckle Drive  
 Annadale, Qld 4814 Australia  
 Tel (61-07)3217-2097  
 Fax (61-07)3217-2097

Mr. James Prendergast  
 General Manager Sales  
 Namoi Cotton Cooperative  
 P.O. Box 58  
 Wee Waa NSW 2388 Australia  
 Tel (61-67)954-987  
 Fax (61-67)953-014

**BELGIUM**

Mr. David Adcroft  
 Vice Director  
 Louis Dreyfus Cotton International N.V.  
 Apenbergstraat 21  
 B-2000 Antwerp Belgium  
 Tel (32-3)203-6600  
 Fax (32-3)203-6714  
 Telex 34298DREYEI B

Mr. Mark Eekels  
 General Manager  
 Astros Belgium  
 139 Noorderlaan  
 B-2030 Antwerp Belgium  
 Tel (32-3)543-7211  
 Fax (32-3)543-7406

Mr. Theo Herbert  
 Gecotek  
 Den Helder 19  
 8552 Zwevegem Belgium  
 Tel (32-56)757-179  
 Fax (32-56)758-628

Mr. Luc Moens  
 Manager  
 N. V. de Baerdemaeker  
 Transport & Warehousing  
 Wiedauwkaai 49  
 B-9000 Gent Belgium  
 Tel (32-9)253-8238  
 Fax (32-9)253-1081  
 Telex 12471+

Mrs. Dilorom Rasuleva  
 General Representative  
 Louis Dreyfus Cotton International N.V.  
 Pushkina-Peshpekskaya Street 9/25  
 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
 Tel (7-3712)672-950  
 Fax (7-3712)672-950

Mr. Manu Taevernier  
 President  
 Belgian Cotton Association  
 P. de Smet de Maeyerplein, 8  
 B-9000 Gent Belgium  
 Tel (32-9)221-8017  
 Fax (32-9)220-2676  
 Telex 11266

**BRAZIL**

Mr. Daniel Borger  
 Director - Norfil S.A.  
 Av. Ermanno Marchetti 928  
 Sao Paulo Brazil  
 Tel (55-11)861-5591  
 Fax (55-11)861-3513

Mr. Alexandre Lins  
 Director  
 Laferlins Ltda.  
 Av. Colnseleiro Aguiar, 2738 - 5 Andar  
 Recife Brazil  
 Tel (55-81)465-3388  
 Fax (55-81)465-3114  
 Telex 811931 LRAL

**COTE D'IVOIRE**

Mr. Zoumana Fane  
 Commercial Director  
 CIDT  
 01 BP 1727  
 Abidjan 01 Côte d'Ivoire  
 Tel (225)211-659  
 Fax (225)222-761

**EGYPT**

Mr. Mohamed Abdelatif El-Tabbakh  
 Head of Supply & Import Sector  
 Textile Industries Holding Co.  
 40, Safia Zaghoul Street  
 Alexandria Egypt  
 Tel (20-3)482-3493  
 Fax (20-3)482-7498

Mr. Samir Anis Awadalla  
 Head of Commercial Sector  
 Cotton and International Trade Co.  
 25 El Horria Avenue  
 Alexandria Egypt  
 Tel (20-3)493-1099  
 Fax (20-3)491-9811

Dr. Heinz Burgstaller  
Team Leader  
GTZ- Egyptian German Cotton Sector Promotion Prog.  
401 El Gezira Street  
11211 Zamalek Cairo Egypt  
Tel (20-2)336-5416/17  
Fax (20-2)336-5415

Mr. Martin Kaiser  
Cotton Program Advisor  
GTZ- Egyptian German Cotton Sector Promotion Prog.  
401 El Gezira Street  
11211 Zamalek Cairo Egypt  
Tel (20-2)336-5416/17  
Fax (20-2)336-5415

Mr. Mohamed Moussa Al Makin  
Assistant Import Manager  
Almar Company  
35 Roushdy Pasha Street - Roushdy  
Alexandria Egypt  
Tel (20-3)545-0777  
Fax (20-3)545-0900  
Telex 55100 ALMAR UN

Mrs. Nihal S. El Din Omar Shokry  
Editor  
El Ahram Journal  
El Ahram Egypt  
Tel (20-2)394-1861

Mr. Adel Waly  
Assistant Import Manager  
Almar Company  
35 Roushdy Pasha Street - Roushdy  
Alexandria Egypt  
Tel (20-3)545-0777  
Fax (20-3)545-0900  
Telex 55100 ALMAR UN

Mr. Hamdy Zayan  
General Manager  
Almar Company  
35 Roushdy Pasha Street  
Roushdy  
Alexandria Egypt  
Tel (20-3)545-0777  
Fax (20-3)545-0900  
Telex 55100 ALMAR UN

## FRANCE

Mr. Francis Devilder  
General Manager  
Devcot S.A.  
19 rue Eugène Jacquet  
59800 Lille France  
Tel (33-3)20-15-4030  
Fax (33-3)20-06-3880  
Telex 810986 COTIM

Mr. Edouard Dubois  
Trader  
Devcot S.A.  
19 rue Eugène Jacquet  
59800 Lille France  
Tel (33-3)20-15-4030  
Fax (33-3)20-06-3880  
Telex 810986 COTIM

Mr. Gérard Kassarian  
Commercial Director  
Société d'Importation et de Commission  
32, rue Pierre Brossolette - Franklin Building  
P.O. Box 82  
76050 Le Havre Cedex France  
Tel (33-2)35-42-3961  
Fax (33-2)35-22-9244  
Telex 190440 SICLE F

Mr. Irkin Khudaikulov  
Representative  
Devcot S.A.  
19, rue Eugène Jacquet  
59800 France  
Tel (33-3)2015-4070  
Fax (33-3)2006-3880

Mrs. Alimjanova Matlouba  
Representative  
Copaco  
Klara Tsetkin Street - Blvg. 8, # 57  
Tashkent, Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)548-236  
Fax (7-3712)548-236

## GERMANY

Mr. Andreas Hermerschmidt  
Representative  
Deutsche Bank  
1, Turob Tula Kutchasi  
700 003 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)457-302  
Fax (7-3712)391-112

Dr. Peter Krohn  
Teamleader, Bayer AG  
Heinrich Von Kleist Platz 4  
51368 Leverkusen Germany  
Tel (44-2173)383-072  
Fax (44-2173)383-397  
Telex 85101-275 BY D

Mr. Peter W. Lenzen Jun.  
P.W. Lenzen  
Postfach 73555  
D-58611 Iserlohn-Lemathe Germany  
Tel (49-2374)500-90  
Fax (49-2374)14701

Mr. Bokhodir Moukhitdinov  
Osmon Ltd.  
Bolshaya Cruzinskaya - 32  
Moscow Russia  
Tel (7-095)254-4327  
Fax (7-095)254-4416  
Telex 411700

Mr. Wilfried Neumann  
Chief Cotton Classifier  
Bremen Cotton Exchange  
P.O. Box 10 67 27  
D-28067 Bremen Germany  
Tel (49-421)339-700  
Fax (49-421)339-7033

Dr. Bernd Schmidt  
Representative  
Berlina Bank Abh.  
Hardenbegst 32  
10832 Berlin Germany  
Tel (49-30)3109-2533

Mr. Peter Siechstel  
Manager - Bayer AG  
Mustakilik Square, 5/3 - Burdey 48  
700029 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)394-117  
Fax (7-3712)394-647

Mr. Rudiger Wiegand  
Managing Director  
Militzer & Munc GmbH  
Int. Forwarders, Unterkotzauer Weg 47  
D-95028 Hof/Saale Germany  
Tel (49-9281)813-267  
Fax (49-9281)813-218  
Telex 643 621 MUMZ D

Mr. Steffen Wunderlich  
Managing Director  
Militzer & Munch GmbH  
Uzbekistan Office  
Ul Proyshlennaya 6  
UZ- 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)670-658  
Fax (7-3712)406-668

## INDIA

Mr. Sreenivasaga R. Duraisamy  
Director  
Sleek Textiles Pvt. Ltd.  
1-A, Old Natham Road  
Madurai 625 014 India  
Tel (91-452)43303/43304  
Fax (91-452)533-957

Mr. Kishorilal Jhunjhunwala  
Partner  
M/S Jhunjhunwala Company  
45, Maker Chambers III - 223 Nariman Point  
Mumbai 400 021 India  
Tel (92-22)283-0036  
Fax (92-22)285-2783  
Telex 85686 JJCO IN

Dr. M.S. Kairon  
Director  
Central Institute for Cotton Research  
Post Bag No. 225, GPO  
Nagpur India  
Tel (91-7103)75536  
Fax (91-7103)75529  
Telex 7267 CIRC IN

Mr. Pankaj S. Kotak  
Executive Director  
Kotak & Co. Pvt. Ltd.  
Navsari Building - 240 Dadabhai Nowroji Road  
Mumbai 400 001 India  
Tel (91-22)207-3331  
Fax (91-22)207-2267

Mr. Arvind Mavani  
Partner  
Mulla & Mulla & Craigie Blunt & Caroe  
Jehangir Wasia Building, 51 - Mahatma Gandhi Road,  
Fort Bombay 400 001 India  
Tel (91-22)204-4960  
Fax (91-22)83967

Mr. C. H. Mirani  
President  
Khimji Visram & Sons  
21, Mittal Chambers 228  
Nariman Point  
Bombay 400 021 India  
Tel (91-22)202-1874  
Fax (91-22)204-1586

Mr. Pandurang Phundkar  
Chief Administrator  
The Maharashtra State Cooperative  
Cotton Growers Marketing Federation Ltd.  
198, Khetan Bhavan, J. Tata Road, Churchgate  
Mumbai 400 020 India  
Tel (91-22)283-2214  
Fax (91-22)287-5232  
Telex 84840 MSMF IN

Mr. Pradeep K. B. Sekhsaria  
Director  
Satyanarayan Sekhsaria & Co.  
11-A Mittal Chambers - Nariman Point  
Mumbai 400 021 India  
Tel (91-22)202-2930  
Fax (91-22)202-2853  
Telex 82674 SSCO IN



Mr. Jayant B. Shah  
 Director  
 Gill and Company Ltd.  
 N.T.C. House, Narottam Morarjee Marg  
 P.O. Box No. 86  
 Ballard Estate  
 Mumbai 400 038 India  
 Tel (91-22)261-5001//2/3  
 Fax (91-22)262-0598  
 Telex 83627/82151

Mr. Mohit D. Shah  
 Executive  
 Gill and Company Ltd.  
 N.T.C. House, Narottam Morarjee Marg  
 P.O. Box No. 86  
 Ballard Estate  
 Mumbai 400 038 India  
 Tel (91-22)261-5001//2/3  
 Fax (91-22)262-0598  
 Telex 83627/82151

Mr. Bankey B. Sharma  
 Managing Director  
 The Maharashtra State Cooperative  
 Cotton Growers Marketing Federation Ltd.  
 198, Khetan Bhavan, J. Tata Road, Churchgate  
 Mumbai 400 020 India  
 Tel (91-22)283-5878  
 Fax (91-22)287-5232  
 Telex 84840 MSMF IN

Mr. Dhiren Sheth  
 Director  
 C. A. Galiakotwala & Co. Tld.  
 66, Maker Chambers III  
 Nariman Point  
 Mumbai 400 021 India  
 Tel (91-22)284-3758  
 Fax (91-22)204-8801  
 Telex 118 2612

Mr. Budhdhidhan Thakkar  
 Authorized Signatory  
 U.B. Steels  
 Indian Globe Chambers, 7th Floor  
 142, W. H. Marg, Fort  
 Bombay 400 001 India  
 Tel (91-22)261-1232  
 Fax (91-22)261-2967  
 Telex 82524

## ISRAEL

Mr. Joseph Dloomy  
 Marketing Director  
 Ozcot, Agro Development & Consultancy  
 Kibbutz Nahal-oz DN  
 Negev 85145 Israel  
 Tel (972-7)680-5210  
 Fax (972-7)680-5448

## ITALY

Mr. Orazio Guadagna  
 Cotton Broker  
 Battistel-Amiotti  
 Via Crocefisso, 27  
 Milan Italy  
 Tel (39-583)13573  
 Fax (39-583)17157  
 Telex 312013

Mrs. Galanti Kulle Ingeborg  
 Executive  
 Francesco Parisi Spedizioni Spa  
 Via Torino 65-30172  
 Mestre/Venice Italy  
 Tel (39-41)290-7506/512  
 Fax (39-41)531-7799  
 Telex 410027

Mr. Edi Penco  
 Assistant Manager  
 Francesco Parisi Spedizioni Spa  
 Viale Miramare, 5  
 34135 Trieste Italy  
 Tel (39-40)4193173  
 Fax (39-40)44263  
 Telex 460171 PARISI I

## KOREA, REP. OF

Mr. Kim Byeong-Kook  
 Chief Representative  
 Samsung Corporation  
 Ul. Ikchi 68  
 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
 Tel (7-095)440-22  
 Fax (7-095)406-458

Mr. Sang-Keon Lee  
 Deputy General Director  
 Daewoo Corporation  
 Furkat St., Bldg No.1  
 8th Floor  
 Tashkent 700 027 Rep. of Uzbekistan  
 Tel (7-3712)891269  
 Fax (7-3712)891-509

## NETHERLANDS

Mr. Adrian Gips  
 Manager, Business Development  
 Cornelder Holding  
 Van Weerden Poelmanweg 14  
 3088 EB Rotterdam Netherlands  
 Tel (31-10)428-9323  
 Fax (31-10)428-9299  
 Telex 62250

Ms. Irina Soldatenko  
Cornelder's Controle en Veembedeyf b.v.  
Sardinie Weg 4  
1044 AE Amsterdam Netherlands  
Tel (31-20)587-4500  
Fax (31-20)614-8124  
Telex 12533 COHO NL

## PAKISTAN

Mr. Kausar Javed  
President  
Ncott International Ltd.  
401, Kashif Centre  
Shahrah-e-Faisal  
Karachi Pakistan  
Tel (92-21)568-6111  
Fax (92-21)566-2265

Mr. Nayyer Mahmood  
Managing Director  
Mahmood Pvt. Ltd.  
406, The Cotton Exchange - I.I. Chundrigar Rd.  
C.P.O. Box 13305  
Karachi Pakistan  
Tel (92-21)241-6973  
Fax (92-21)241-6392  
Telex 20123 SEHR PK

Mr. Khawaja Muhammad Iqbal  
Partner  
Khawaja Buzaffar Mahmood Muhammad Masood  
Mehr Manzil - Lohari Gate  
Multan Pakistan  
Tel (92-61)511-158/59  
Fax (92-61)511-262  
Telex 42444 MASUD PK

Mr. Khawaja Muhammad Masood  
Partner  
Khawaja Muzaffar Mahmood Muhammad Masood  
Mehr Manzil - Lohari Gate  
Multan Pakistan  
Tel (92-61)511-158/59  
Fax (92-61)511-262

Dr. Muhammad Nawaz Malik  
Principal Scientific Office  
Central Cotton Research Institute  
P.O. Box 572  
Multan Pakistan  
Tel (92-61)30151/2  
Fax (92-61)75153

Mr. Karim Paracha  
Chief  
Taha Commodities Export  
308, Business Centre - Mumtaz Hassan Road  
Karachi Pakistan  
Tel (92-21)241-8450  
Fax (92-21)241-2435  
Telex 29872 FGOE PK

## RUSSIA

Mr. Tursun Abduraimov  
Manager  
Phoenix Rohstoff Trading GmbH  
Zemlianoy val, 50  
109815 Moscow Russia  
Tel (7-095)234-0330  
Fax (7-095)916-1718  
Telex 911159 BIRD RU

Mr. Michael Adil-Khanian  
General Representative- CIS  
Chaldon Ltd. Co.  
9 Protopopovski per.  
Moscow 129010 Russia  
Tel (7-095)280-6851  
Fax (7-095)280-3167

Mr. Alexander Khrustalev  
General Manager  
Phoenix Rohstoff Trading GmbH  
Zemlianoy val, 50  
109815 Moscow Russia  
Tel (7-095)234-0330  
Fax (7-095)916-1718

Mr. Sullivanov Oleg  
General Manager  
Phoenix Rohstoff Trading GmbH  
Zemlianoy val, 50  
109815 Moscow Russia  
Tel (7-095)234-2069  
Fax (7-095)916-1718

Mr. Panagiotis Vassilopoulos  
Manager  
Translink Services  
Dmitrovsky Pereulok 9  
103031 Moscow Russia  
Tel (7-095)956-2673  
Fax (7-095)956-1497  
Telex 414553OSCRU

## SOUTH AFRICA

Mr. Chris Steenkamp  
Deputy Director  
Tobacco and Cotton Research Institute  
Private Bag X 82075  
Rustenburg 0300 South Africa  
Tel (27-142)993-150  
Fax (27-142)993-113

## SWITZERLAND

Mr. Moosin Azat  
Manager  
ContiCotton S.A.  
A. Akbarov Street #3  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)564-010  
Fax (7-3712)563-243

Mr. Wilhelm Bartenbach  
Zellweger Uster  
8610 Uster  
Wilstrasse 11 Switzerland  
Tel (41-1)943-2211  
Fax (41-1)943-3843

Ms. Adelya Davlikamova  
Manager  
S.G.S. Tashkent Ltd.  
46, 48 Vasita Vakhidova str  
700031 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)564-278  
Fax (7-3712)891-393

Mr. Ota Drazmetov  
Managing Director  
Stahel Hardmeyer AG  
P.O. Box 139 - Witikonstrasse 61  
CH-8030 Zurich Switzerland  
Tel (41-1)387-1717  
Fax (41-1)387-1790

Mr. Jose A. Gomis  
Director  
Cotton Distributors Inc.  
17 Avenue de Villamont  
1002 Lausanne Switzerland  
Tel(41- 21)341-1370  
Fax (41-21)341-1371

Mr. Krassimir Gueorguiev  
Area Manager CIS, Eastern Europe  
Cogecot Cotton Company S.A.  
16 avenue Eugène-Pittard  
1206 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)347-8206  
Fax (41-22)347-8269

Dr. Zoltan Halasz  
Chief Representative to Central Asia  
Credit Suisse Bank  
1, Turab Tula Street  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)891-166  
Fax (7-3712)891-177

Mr. Wahid Jemai  
Jecot S.A.  
36 rue de Lausanne  
1202 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)738-0644  
Fax (41-22)741-0629

Mrs. Olessia Jemai  
Manager  
Jecot S.A.  
36 rue de Lausanne  
1202 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)738-0644  
Fax (41-22)741-0629

Mr. Yuri Kholmetov  
Executive Director  
Stahel Hardmeyer AG  
P.O. Box 139 - Witikonstrasse 61  
CH-8030 Zurich Switzerland  
Tel (41-1)387-1717  
Fax (41-1)387-1790

Mr. Christian Kranicke  
Trader  
ContiCotton S.A.  
16 Eugène Pittard  
CH-1208 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)702-0612  
Fax (41-22)702-0557

Mr. Louis-Charles Levy  
Vice-President, Cogecot Cotton Company S.A.  
16 avenue Eugène-Pittard  
1206 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)347-8206  
Fax (41-22)347-8269

Mr. Ian Neale  
Managing Director  
Stahel Hongkong Ltd.  
18th Floor, Dina House  
Ruttonjee Centre, 11 Duddell Street  
Central Hong Kong  
Tel (852)2869-1500  
Fax (852)2522-0083

Mr. Thomas Paul Reinhart  
General Manager  
Paul Reinhart AG  
Technikumstrasse 82  
8401 Winterthur Switzerland  
Tel (41-52)264-8181  
Fax (41-52)212-0055

Mr. Farkhad Tuichief  
Chief Representative  
Stahel Hardmeyer AG  
1, Turab Tula Street  
P.O. Box  
UZB-700003 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)391-431  
Fax (7-3712)441-974

Mr. Bruno Widmer  
Manager- Fibers Department  
Societe Generale de Surveillance S.A.  
Place des Alpes 1  
P.O. Box 2152  
CH-1211 Geneva Switzerland  
Tel (41-22)739-9468  
Fax (41-22)739-9810  
Telex 42214085

## TURKEY

Mr. Brian Giraud  
 Director  
 Izmir Pamuk Mensulat  
 1201 Sokak No. 11  
 Halkapinar  
 Izmir Turkey  
 Tel (90-232)449-8289  
 Fax (90-232)433-9782

Mr. Evat Miskavi  
 Imisk Ticaret ve Nakliyat AS  
 Uray Caddesi Gezer Ishani, Kat2  
 33100 Mersin Turkey  
 Tel (90-324)238-3060  
 Fax (90-324)231-1529  
 Telex 67103

## UNITED KINGDOM

Mr. Iskander Djabberov  
 Wakefield Inspection Services A/O  
 1st Floor, Flat 55, Qalmazar District  
 Building No. 9A, Drujba Narodov St.  
 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. David Jonathan Earlam  
 Director  
 Plexus Cotton Ltd.  
 265-279 Martins Building - 4, Water Street  
 Liverpool United Kingdom  
 Tel (44-151)227-1206  
 Fax (44-151)236-4705  
 Telex 628401

Mr. Mikael Ford  
 Cabinmark Ltd.  
 7 Spring Villa Park  
 Spring Villa Road  
 Edgware Middlesex HA8 7EB United Kingdom  
 Tel (44-181)905-6900  
 Fax (44-181)951-1871  
 Telex 8956561

Mr. Demir Guleryuz  
 Cabinmark Ltd.  
 7 Spring Villa Park  
 Spring Villa Road  
 Edgware Middlesex HA8 7EB United Kingdom  
 Tel (44-181)905-6900  
 Fax (44-181)951-1874  
 Telex 8956561

Ms. Liana Kotchetkova  
 Deputy Director  
 Wakefield Inspection Services Ltd.  
 79 Miera Street  
 Riga LV 1013 Latvia  
 Tel (371-7)821-343  
 Fax (371-7)821-344  
 Telex 629829 ETRLPL

Mr. Utkur Sabirov  
 Director  
 Wakefield Inspection Services A/O  
 1st Floor, Flat 55, Qalmazar District  
 Building No. 9A, Drujba Narodov St.  
 Tashkent Rep. of Uzbekistan

## UNITED STATES

Mr. Ildar Baidekov  
 Deputy Manager  
 Dunavant S.A.  
 Flat 20 Building 40 - Hamza Street  
 Tashkent 700047 Rep. of Uzbekistan  
 Tel (7-3742)337-334  
 Fax (7-3712)303-760

Mr. John Boughton  
 Joint Venture  
 Case Corporation Cotton Harvesting  
 24th & Mead Street  
 Racine WI 53403 USA  
 Tel (414)636-0855  
 Fax (414)636-6446

Dr. O. A. Cleveland  
 Economist  
 Mississippi State University  
 P.O. Box 9755  
 Mississippi State USA  
 Tel (601)325-2516  
 Fax (601)325-5116

Mr. Robert Doss  
 President  
 Continental Eagle Corporation  
 Post Office Box 1000  
 201 Gin Shop Hill Road  
 Prattville AL 36067 USA  
 Tel (334)365-8811  
 Fax (334)361-7627  
 Telex 49616501

Mr. Joseph Fermon  
 Chairman of the Board & CEO  
 Continental Eagle Corporation  
 Post Office Box 1000  
 201 Gin Shop Hill Road  
 Prattville AL 36067 USA  
 Tel (334)365-8811  
 Fax (334)361-7627  
 Telex 49616501

Mr. Roger Fermon  
 Vice President - International Sales  
 Continental Eagle Corporation  
 Post Office Box 1000  
 201 Gin Shop Hill Road  
 Prattville AL 36067 USA  
 Tel (334)365-8811  
 Fax (334)361-7627  
 Telex 49616501

Mr. Cris J. Hanson  
Product Manager  
Case Corporation Cotton Harvesting  
110 Third Street  
East Moline IL 61244 USA  
Tel (301)752-3279  
Fax (301)752-3266

Mr. Yury Langer  
Worldwide Cargo  
20 West 55th Street - 8th Floor  
New York NY 10019 USA  
Tel (212)977-7628  
Fax (212)977-7710

Mr. Richard Laurin  
Managing Director  
Dunavant S.A.  
World Trade Center  
10, route de l' Aeroport  
1215 Geneva 15 USA  
Tel (41-22)929-8100  
Fax (41-22)929-8150

Mr. Stephen MacDonald  
Agricultural Economist  
Economic Research Service  
ERS/USDA, Room 1024  
1301 New York Avenue, NW  
Washington DC 20005-4788 USA  
Tel (202)219-1179  
Fax (202)501-8517  
E-mail STEPHENM@ECON.AG.GOV

Mr. Yalkin Malikov  
Manager  
Dunavant S.A.  
Flat 20 Building 40- Hamza Street  
Tashkent 700047 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)337-334  
Fax (7-3712)303-760

Mr. Gunter Meier  
Vice President  
Volkart International, Inc  
615 South 51st Avenue  
Phoenix AZ 850043 USA  
Tel (602)447-4250  
Fax (602)447-4269

Mr. David Mrozinski  
Export Sales Manager  
Continental Eagle Corporation  
Post Office Box 1000  
201 Gin Shop Hill Raod  
Prattville AL 36067 USA  
Tel (334)365-8811  
Fax (334)361-7627  
Telex 49616501

Mr. Jarral Neeper  
Director - Economic Research  
Calcot Ltd.  
P.O. Box 259  
Bakersfield CA 93302 USA  
Tel (805)395-6872  
Fax (805)861-9870  
Telex 6839421 CLCTUW

Mr. Owen L. Reid  
President  
ACM, Inc.  
2508 Mt. Moriah - Suite C-555  
Memphis TN 38115 USA  
Tel (901)363-8007  
Fax (901)362-2131

Mr. William Spencer  
Editor  
Cotton International  
65 Germantown Court - Suite 220  
Cordova TN 38018 USA  
Tel (901)756-8822  
Fax (901)756-8879  
Telex 212556 MPLO

Mr. John Stead  
Senior Vice President  
Dunavant Entreprises, Inc.  
3797 New Getwell Road  
Memphis TN 38118 USA  
Tel (901)369-1500  
Fax (901)369-1608

Mr. Kees Verbeek  
Manager  
Delta and Pine Land Company  
P.O. Box 157  
Scott MS 38772 USA  
Tel (31-79)342-6504  
Fax (31-79)342-5029

Mr. J. Berrye Worsham III  
Vice President  
Cotton Incorporated  
Corporate Planning & Program Development  
4505 Creedmoor Road  
Raleigh NC 27612 USA  
Tel (919)510-6149  
Fax (919)510-6124

#### UZBEKISTAN

Mr. Abduljalil Abdujabbarov  
Acting General Director  
"Urta Osie Trans"  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Mahamadjon Abdulaev  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Alexander Aliaviel  
Goskomprognostat  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Gamlet Alzozan  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Alisher Anvarov  
Vice Chief of Department  
Cabinet of Ministers  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Shavkat P. Baratov  
General Director  
Foreign Business Corporation "Innovatsia"  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-461/689-248  
Fax (7-3712)687-733/477  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Giovanni Cerimedo  
Representative  
ICT- International Cotton & Textile Trading Co. Ltd.  
Mas, C-4, Home 14  
Apt 21  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Ms. Wendy Clements  
Senior Manager  
Deloitte & Touche  
1 Turob Tula  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Viktor Diachkov  
Vice President  
Uzkhlopkopromsbyt  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Botyr Ergashev  
Chairman  
Uzbeklegprom  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Rustam Hakimov  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Basython Hasanov  
Uzbeklegprom  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Cho Yun Hee  
Manager  
Shindong Enercom Inc.  
Str. Grlinka I-A  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Muhitdinov Husnitdin  
Vice Chairman  
Goskomprognostat  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Bakhtier Ibragimov  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Bakhadiz Igamberdiev  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Ismatilla Irgashev  
Ministry of Foreign Affairs  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Bahodir Ismailov  
General Director  
Uzvneshtrans  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Bakhtier Isakdjanov  
Representative  
Chaldon Ltd. Co.  
Abdulla Kodini Str. 2  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Zafar Islamov  
General Director  
Uzprommashimport  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Avazhon Kazakhanov  
Chairman  
"Mahalyi sanoat" Corporation  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Nigmatulla Kh. Khasanov  
Deputy Director General  
Rkhvo "Uzmarkazimpex"  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-431  
Fax (7-3712)687-477  
Telex 116122, 116294 ATLAS SU

Mr. Naim Khasanov  
Trader  
Pt. Prima Comexindo  
36-38 Dubitsky Street  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Hikmat Khodzhaev  
General Director  
State Foreign Trade Assn. "Uzmarkazimpex"  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-429/426/738  
Fax (7-3712)687-555/231/477

Mr. Abdurahman Khudaibergenov  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Igor Lozinsky  
Uzkhlopkopromsbyt  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Djahangir Mahmudov  
Chief of Department  
Ministry of Foreign Economic Relations  
Protocol and Accreditation Department  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)689-263  
Fax (7-3712)687-477  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Ismatilo Mardanov  
Chief of Department  
Cabinet of Ministers  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Mirahmat Mirabzalov  
Chief of Department  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Bakhodir Mirsalikhov  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Sergey Moskalenko  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Usman Nijazov  
Vice Chairman  
Uzoptbirzhetorg, Rep. of Uzbekistan

Mr. Boyouk Nizamitdinov  
Chief Representative  
Paul Reinhart AG  
Jkramov Str. 22-A  
700035 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Mikhael Riabchun  
Vice General Director  
State Foreign Trade Assn. "Uzmarkazimpex"  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-429/426/738  
Fax (7-3712)687-555/231/477

Mr. Bahtier Rustamov  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Ramil Sharipov  
Manager  
Altro  
Lahuti 16 a  
Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Alisher T. Sharipov  
Investment Projects Department  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan

Mr. Shoaziz Shazijatov  
Deputy Head, Investment Projects Department  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-389/294  
Fax (7-3712)687-231/444

Mr. Babur Tadjiev  
Area Manager  
Ncott International  
6/6 Yakachinor Str  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
(7-3712)367-238

Mr. Ulugbek N. Tashpulatov  
Director of "Dalexport" Firm  
Ministry for Foreign Economic Relations  
State Foreign Trade Assn. "Uzmarkazimpex"  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-429/426/738  
Fax (7-3712)687-555/231/477  
Telex 116122 ATLAS RU

Mr. Bakhadir Tillaev  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Uzufjan H. Tillaev  
Chief, Protocol and Accreditation Dept.  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-567  
Fax (7-3712)687-477  
Telex 116122 ATLAS SU

Mr. Erkin Turaev  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Marat T. Tursunov  
Acting Head, Marketing Department  
Ministry of Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
Tashkent 700 077 Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)670-752/687385  
Fax (7-3712)687-480

Mr. Bahtier Uldashev  
Chief of Department  
Ministry for Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan

Mr. Abdulgappar Vahabov  
Uzkhlopkopromsbyt  
Rep. of Uzbekistan

Mr. Bakhtiyor M. Yuldashev  
Chief  
Ministry for Foreign Economic Relations  
Main Board for Regulation of Foreign Economic Relations  
75, Buyuk Ipak Yuli  
700 077 Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)687-631  
Fax (7-3712)687-477

Mr. Dilshod Ziyaviddinov  
Rep. of Uzbekistan

## OBSERVERS, INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

### CICCA

Mr. Colin Bernhardt  
Chairman  
CICCA  
620 Cotton Exchange Building  
Edmund Street  
Liverpool L3 9LH United Kingdom  
Tel (44-151)236-6041  
Fax (44-151)255-0174  
Telex 627849 COTTEX G

### CIRAD-CA

Mr. Michel Déat  
Head-Cotton Program  
CIRAD-CA  
BP 5035  
34032 Montpellier Cedex 1 France  
Tel (33-4)6761-5876  
Fax (33-4)6761-7160  
Telex 480573F

Mr. Jean-Claude Follin  
Research Director  
CIRAD-CA  
BP 5035  
34032 Montpellier France  
Tel (33-4)6761-5938  
Fax (33-4)6761-5988

## UNITED NATIONS

Mr. Khalid Malik  
Resident - Coordinator United Nations  
United Nations, Office-Tashkent  
T. Shevchenko Str., 4  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)560-606  
Fax (7-3712)891-291  
Telex 116548 RUNUZ RU

## WORLD BANK

Mr. Werner Roider  
Deputy Chief  
World Bank  
Academician Duleimanova Str., 43  
Tashkent Rep. of Uzbekistan  
Tel (7-3712)336-205  
Fax (7-3712)330-551

## ITMF

Mr. Herwig Strolz  
Director General  
International Textile Manufacturers Federation  
Postfach  
CH-8039 Zurich Switzerland  
Tel (41-1)201-7080  
Fax (41-1)201-7134

## OBSERVERS, NON MEMBER COUNTRIES

### AUSTRIA

Mr. Israil Akhmedkajev  
Director  
Agrotec  
Goldschmiedgasse 2/2  
1010 Wien Austria  
Tel (43-1)535-5592  
Fax (43-1)535-5389  
Telex 136950 Agrotc

Mr. Nir Alon  
General Manager  
Altro Vienna  
Mommsseng 31  
1040 Vienna Austria  
Tel (43-1)50106  
Fax (43-1)5057894

Mr. Tashpulatov Baktijar  
Forte Hgmbh Cotton Merchants  
Grinzinger Strasse 5  
1190 Vienna Austria  
Tel (43-1)318-343/13  
Fax (43-1)318-2679



Mr. Igor Gorokhov  
Vice-President  
Agrotec  
Goldschmiedgasse 2/2  
1010 Wien Austria  
Tel (43-1)535-5592  
Fax (43-1)535-5389  
Telex 136950 AGROTC

Dr. Christopher Preiser  
President  
Forte Hgmbh Cotton Merchants  
Grinzing Strasse 5  
1190 Vienna Austria  
Tel (43-1)318-343/13  
Fax (43-1)318-2679

Ms. Shahista Shukurova  
Shahi Handelsges mbH  
Reisnerstrasse 36/6a  
A-1030 Wien Austria  
Tel (43-1)664-100-2423  
Fax (43-1)714-0297

## AZERBAIJAN

Mr. Salakhov Sadyg  
General Director  
Foreign Ass. "Agroincom"  
Sh. Kuzbanova St. 4  
Baku Azerbaijan

Mr. Yagizarova Saida  
Interpreter  
Foreign Ass. "Agroincom"  
Sh. Kuzbanova St. 4  
Baku Azerbaijan

## BELARUS

Mr. F.S. Adamchenko  
General Director  
Mogilev's Sopotex  
Belarus

Mr. A.S. Cydzik  
Vice General Director  
Grodno Knitting Mills  
Belarus

Mr. V. K. Melnikov  
Vice President  
Bellegprom  
Belarus

Mr. S.V. Rutskiy  
General Director  
Baranovich Cotton Mills  
Belarus

Mr. A.E. Sekhin  
General Director

Grodno Knitting Mills  
Belarus

## BURKINA FASO

Mr. Bobou Jonas Bayoulou  
Directeur Commercial  
Société Burkinabe des Fibres Textiles  
01 BP 147  
Bobo-Dioulasso 01 Burkina Faso  
Tel (226)970-024  
Fax (226)970-023  
Telex 8208 BF

## CHINA (HONG KONG)

Mr. Ma Qinf Chon  
Richie Sweer Co. Ltd. - Hong Kong  
Via Luigi Pianchiani, 11  
Rome Italy  
Tel (39-6)701-0798  
Fax (39-6)701-4994

## CZECH REPUBLIC

Mr. Martin Cerny  
Cotton Section Manager  
Orgatex, a. s.  
Veverkova 1343/1  
Hradec Kralove PSC 500 05 Czech Republic  
Tel (42-49)581-3543  
Fax (42-49)31325

Mr. Tomas Hruska  
Marketing Manager  
Orgatex, a. s.  
Veverkova 1343/1  
Hradec Kralove PSC 500 05 Czech Republic  
Tel (42-49)581-3543  
Fax (42-49)31325

## INDONESIA

Mr. Soeripto Hadiwasito  
President  
Indonesian Cotton Consumers Club  
Argo Manunggal Building, 17th Floor  
JL. Gatot Subroto Kav 22  
Jakarta 12930 Indonesia  
Fax (62-31)252-0029  
Telex 62518

Mr. Didik Hariyadi  
Indonesian Cotton Consumers Club  
Argo Manunggal Building 17th Floor  
Gatot Subroto Kav 22  
Jakarta Indonesia  
Tel (62-21)252-0065/68  
Fax (62-1)252-0029  
Telex 62568

Mr. M. Ismoedi  
 President Director  
 Pt. Industri Sandang II  
 Jl. A. Yani 124  
 Surabaya 60235 Indonesia  
 Tel (62-31)829-2626/2316  
 Fax (62-31)829-1818

Mr. Adamczyk Maciej  
 Trader  
 Pt. Prima Comexindo  
 Jl. Jed. Sudirman 42-44  
 Bri II Bldg.  
 Indonesia  
 Tel 570-7434

Mr. Daryanto Muliorahardjo  
 Director Operation  
 Pt. Apac Inti Corpora  
 Plaza Kanindo 10 F  
 Jl. Gatot Subroto Kav 23  
 Jakarta 12930 Indonesia  
 Tel (62-21)522-8888  
 Fax (62-21)525-8300

Mr. Andrew Wakefield  
 Senior Trader  
 Pt. Prima Comexindo  
 Bri II Building 24th Floor  
 Jl. Jend Sudirman No. 44-46  
 Jakarta 10210 Indonesia  
 Tel (62-21)570-434  
 Fax (62-21)571-9008/09  
 Telex 65086 PCT IA

Mr. Sakri Widhianto  
 Director  
 Ministry of Industry and Trade  
 Jl. Gatot Subroto 52-53  
 Jakarta Indonesia  
 Tel (62-21)525-4042  
 Fax (62-21)525-4042

## LATVIA

Mr. Eduard Averjanov  
 Hanza Maritime Agency  
 10, Eksporta Str.  
 LV 1045 Riga Latvia  
 Tel (371-7)320-215  
 Fax (371-7)783-0062  
 Telex 161390 HAMA LV

Mrs. Elena Danovich  
 Export Manager  
 Ausma Logistics  
 140 Dzirnau  
 Office 509  
 Riga Latvia  
 Tel (371-7)210-157  
 Fax (371-7)821-397

Mr. Andrey Kotchetkov  
 Manager  
 Riga Shipping Agency  
 Riga Maza Pils Str. 13  
 Riga Latvia  
 Tel (371-7)210-797  
 Fax (371-7)212-601  
 Telex 161 366 RISAG LV

Mr. Ugis Magonis  
 Director  
 Hanza Maritime Agency  
 10, Eksporta Str.  
 LV 1045 Riga Latvia  
 Tel (371-7)320-215  
 Fax (371-7)783-0062  
 Telex 161390 HAMA LV

Mr. Nickolay Semjenov  
 Managing Director  
 Sungate International Co. Ltd.  
 25 Bruninieku Street  
 Riga, LV-1001 Latvia  
 Tel (371-2)227-2893  
 Fax (371-2)271-726

Mr. Victor Tihomirov  
 Vollers-Riga S.I.A.  
 Lv 2132 Latvijas Republika  
 Rigas Rajons Latvia  
 Tel (371-2)956-206  
 Fax (371)782-8475

Mr. Peter Van Engeland  
 Commercial Manager  
 Ausma Logistics  
 Maskavas Iela 40/42  
 LV-1003 Riga Latvia  
 Tel (371-7)821-396  
 Fax (371-7)821-397

## LITHUANIA

Mr. Audrius Grazenas  
 Managing Director  
 Linolitas Ltd.  
 Rinkunai, 4316 Garliava  
 Kauna Region Lithuania  
 Tel (370-7)558-558  
 Fax (370-7)558-553

Mr. Kazimieras Puodziukynas  
 Director  
 Linolitas Ltd.  
 Rinkunai 4316  
 Garliava Kaunas REG Lithuania  
 Tel (370-7)558-753  
 Fax (370-7)558-553

## MALTA

Ms. Lucia Cattivelli  
Cotton Division  
13/16 Vincenti Buildings  
Strait Street  
Valletta VLT 08 Malta  
Tel (356)236-410  
Fax (356-240-021

## MEXICO

Mr. Leopoldo Hernández  
Director  
Algodonera Comercial Mexicana  
Paseo de la Reforma 382-6 - Col. Juarez  
México DF Mexico  
Tel (52-5)511-4101  
Fax (52-5)208-5619

## ROMANIA

Mr. Pana Eugen  
Cotton Expert  
Romanoexport S.A.  
Doamnei Street 17-19  
Bucharest Romania  
Tel (40-1)614-2051  
Fax (40-1)312-1103/2572  
Telex 11186 REXPT

## SINGAPORE

Mr. Bob Kane  
Cotton Classer  
Olam International Ltd.  
9 Temasek Boulevard  
#11-02 Suntec Tower Two  
Singapore 038989 Singapore  
Tel (65)339-4100  
Fax (65)339-9755  
Telex RS 20125 OLAM

Mr. S. Menon  
Branch Coordinator  
Olam Ghana  
c/o Olam International Ltd.  
9 Temasek Boulevard  
#11-02 Suntec Tower Two  
Singapore 038989 Singapore  
Tel (65)434-1502  
Fax (65)339-9755  
Telex RS 20125 OLAM

Mr. Jagdish Parihar  
Vice President  
Olam International Ltd.  
9 Temasek Boulevard  
#11-02 Suntec Tower Two  
Singapore 038989 Singapore  
Tel (65)339-4100  
Fax (65)339-9755  
Telex RS 20125 OLAM

## SLOVAKIA

Mr. Peter Kovac  
General Director & Chairman-Board of Directors  
Lexis, a.s. Levice  
Ul Ku Bratke 5  
93405 Levice Slovak Republic  
Tel (42-813)312-823  
Fax (42-813)313-227

## TAJIKISTAN

Mr. Guliam Bojakov  
Tajikistan

## UKRAINE

Mr. A. Afanasiev  
Ukraine

Mr. V. Derbakov  
Ukraine

Mr. P. Kris  
Ukraine

Mr. A. Michajlov  
Ukraine

Mr. A. Rudin  
Ukraine

Mr. S. Yandiev  
Ukraine

## SECRETARY GENERAL

Dr. Lawrence H. Shaw

## SECRETARIAT

Dr. Terry Townsend  
Statistician

Dr. Rafiq Chaudhry  
Head, Technical Information Section

Mr. Carlos Valderrama  
Economist

Mr. Andrei Guitchounts  
Economist

Mr. John Mulligan  
Manager, Information Systems

Mr. Federico Arriola  
Administrative Officer

Mrs. Patricia Buignet  
Bilingual Assistant

Ms. Galina B. Ermakova  
Interpreter  
36-30 ul . Ostrovityanova  
117647 Moscow Russia  
Tel (7-095)420-5012

Mr. Yuri Glotin  
Interpreter  
Moscow Russia  
Tel (7-095)244-1275  
Fax (7-095)244-3137

Ms. Shuckran Kamal  
Interpreter  
P.O. Box 5511  
Herndon, VA 20172  
Tel (703)742-6286  
Fax (703)471-1755

Mr. Evgueni Kourdine  
Interpreter  
Moscow Russia  
Tel (7-095)244-1275  
Fax (7-095)244-3137

Ms. Elena D. Provotorova  
Interpreter  
29/3, Lyotchik Babushkin st., 17  
129281 Moscow Russia  
Tel (7-095)472-3703  
Fax (7-095)258-3561

Mr. Leonid Vekchine  
Interpreter  
Ul. Novatorov 40-3-163  
117421 Moscow Russia  
Tel (7-095)432-3404  
Fax (7-095)244-3137

Mr. Magdy Rizk  
Interpreter  
4527 Windsor Arms Court  
Annandale, VA 22203 USA  
Tel (703)642-8843  
Fax (703)642-5212

Mr. Nikolai N. Zaitsev  
Interpreter  
Olensky per. 9-3-57  
119021 Moscow Russia  
Tel (7-095)246-6866  
Fax (7-095)244-3137

## SECRETARIAT STAFF IN UZBEKISTAN

Ms. Salima Alimdzanova  
Ms. Valéria Achmedjanova  
Ms. Dilya Maksudova  
Ms. Juliya Kiselyova  
Ms. Violetta Rapinus  
Ms. Ludmila Yrtaeva  
Ms. Gulya Zakhidova